UNIVERSITÉ DE DIJON — FACULTÉ DE DROIT

D'UNE LANGUE AUXILIAIRE
INTERNATIONALE
AU POINT DE VUE DU
DROIT DES GENS

THÈSE POUR LE DOCTORAT
(SCIENCES POLITIQUES & ÉCONOMIQUES)

SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

Le Mardi 1er Juillet 1902, à 1 heure 1/2

PAR

M. LOUIS FAUVART-BASTOUL

AVOCAT A LA COUR D'APPEL

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS.

Sous la Présidence de M. MOULIN, *professeur*.

Suffragants { MM. DESLANDRES, *professeur*.
CHAMPEAUX, *agrégé*.

ACAD. LIBRAT. BIBL.

DIJON

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE SIRODOT-CARRÉ

40, Rue Amiral-Roussin, 40

1902

A MES PARENTS

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41548221_0005

INTRODUCTION

Le Droit International Public a ses racines maîtresses dans la nature même de l'homme, dans les instincts et les besoins de *sociabilité* et de *perfectibilité*.

Les premiers nous ont conduits successivement à l'organisation de la famille, de la tribu, de la province et de l'Etat, et même à la Confédération d'Etats.

Les seconds, poussant l'homme à augmenter son bien-être, voient chaque jour s'accroître l'intensité de ses besoins. Or la nature n'a pas également réparti ses dons à la surface de notre globe.

Les produits du sol varient avec la zône, le climat, la constitution géologique, etc...

Pour donner satisfaction à ces besoins croissants, les membres des divers Etats sont donc fatalement amenés à établir entre eux des échanges, *échanges de produits*, *échanges de pensées*.

Le Droit International Public est le droit de cette union voulue et reconnue par les Nations, qui exercent leurs relations avec d'autres Etats, dans un intérêt de morale et de justice, qui considèrent ces relations comme indispensables aux besoins de leur civilisation, qui les reconnaissent comme partie intégrante d'un ordre général, obligatoire pour la prospérité de l'humanité.

De nombreux Traités et Congrès ont déjà dû règlementer les modes qui président à ces relations, facilitant ainsi le commerce international et élargissant le terrain du Droit Cosmopolite :

Dans les traités de février 1778, la France et les Etats-Unis adoptèrent la règle de Droit maritime : *navires libres, marchandises libres.*

Les négociations diplomatiques des XVIIe et XVIIIe siècles eurent à trancher les questions de liberté des mers, liberté de la pêche maritime ; droit au salut, liberté de commerce des neutres en temps de guerre maritime.

Le Congrès de Vienne s'occupa de la liberté de navigation sur les rivières.

Pendant le XIXe siècle, les traités de commerce ont atteint un chiffre considérable.

Tous les Etats en ont eu, ou en ont réciproquement entre eux. Quelques-uns ont conclu même des traités *d'union douanière.* Ceux-ci ont pour but de supprimer toute ligne de douanes sur les frontières communes des Pays contractants, de permettre aux sujets de ces Etats d'échanger leurs produits sans entrave, de les soumettre à des règles communes dans leur commerce avec les autres nations. Dans une union douanière, les pays contractants ne forment plus qu'un seul état *au point de vue du commerce.*

Puis se sont succédées :

Les conventions monétaires, visant à remédier aux inconvénients résultant de la diversité des unités monétaires, en établissant entre les Etats contractants un système de monnaies commun, basé sur un ou plusieurs étalons identiques. C'est ainsi que nous voyons l'*Union monétaire latine,* fondée à Paris le 23 décembre 1865, qui comprend la France, la Belgique, l'Italie,

la Suisse et la Grèce ; et celle qui existe entre le Danemark, la Norvège et la Suède.

La convention signée à Paris le 20 mai 1875, instituant un *Bureau international des poids et mesures*, entretenu par l'Allemagne, la France, l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Belgique, l'Italie, la Suisse, les Etats-Unis, la Serbie, la Roumanie, l'Angleterre et le Japon, et chargé de comparer et de vérifier les nouveaux prototypes du mètre et du kilogramme, et de les conserver. Son but final est d'arriver à l'unification internationale du système métrique.

Le Congrès de Berne, du 15 septembre 1874, qui aboutit, avec celui de Paris en mai 1878, à la création de l'*Union postale universelle*. Celle-ci offre l'heureuse combinaison de la communauté entre les membres de l'Union et du respect de la libre autonomie de chaque État : la législation postale interne des différents Pays n'est soumise à aucune restriction. Ce traité s'applique à quarante Etats et à leurs colonies.

La Conférence réunie à Paris le 1er mars 1865, suivie de nombreux Congrès, et qui aboutit à une *Convention télégraphique internationale*, conclue le 17 mai 1865 entre vingt Etats.

La Convention signée à Paris le 14 mars 1884 par vingt-six Etats Européens ou Américains, qui a organisé la *protection des câbles sous-marins* en temps de paix, ainsi qu'une autre conclue entre la Belgique et la France, le 31 août 1891, et réglant le service de la *Correspondance téléphonique*.

Les conférences de Berne, de 1878 à 1890, qui aboutirent à un *Règlement général des transports par chemins de fer* adopté le 14 octobre 1890, par les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, de la

Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Russie et de la Suisse. Cette convention constitua une véritable législation internationale de transports par voie ferrée.

Enfin rappelons un fait d'une très grande importance : la conclusion, en 1889, par les gouvernements des républiques : Argentine, de Bolivie, du Brésil, du Chili, du Pérou, du Paraguay et de l'Uruguay, — de traités établissant entre elles un droit commun, relativement aux principales matières du Droit Pénal, Civil et Commercial, de la Procédure Civile, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété littéraire, artistique et industrielle et l'exercice des professions libérales (1). Voici un exemple donné par le nouveau continent et qui serait bon à suivre en Europe.

Si le besoin de l'unification du Droit se faisait sentir, déjà dans l'ancienne France, l'étude de la législation comparée nous montre trop combien notre code gagnerait à faire quelques emprunts à ses voisins.

L'uniformité des lois européennes, qui serait en général à souhaiter, s'impose pour *le Droit International Privé.* Combien de fois sur ce point les diverses législations n'entrent-elles pas en conflit et n'arrivent-elles pas au résultat inattendu de nous montrer un homme sans nationalité, ou un autre ayant deux patries !

La similitude des législations tendrait à augmenter les relations d'étrangers à étrangers, notamment au point de vue du commerce.

Mais il est bien d'autres mesures encore qu'il serait

---

(1) Cette résolution fut prise à la suite du « Congrès américain de jurisconsultes » réuni à Lima.

nécessaire de prendre, — mesures ayant trait à la résolution des problèmes effleurés par les conventions et traités énumérés plus haut.

Il en est qui sont simples et faciles à appliquer :

L'augmentation des réseaux de voies ferrées et la diminution des tarifs de chemins de fer. Qu'on n'aille pas croire que les Compagnies de transport perdraient à l'application de ces mesures. C'est un fait établi aujourd'hui, qu'à chaque abaissement de taxe correspond une augmentation de consommation et de rendement, et cette règle est applicable en matière de transport, autant et même plus qu'en tout autre. Or les chemins de fer ont eu leur part, et leur grande part, dans le mouvement qui a fait l'unité de l'Italie et de l'Allemagne et qui, en France, a effacé presque complètement les préjugés et les barrières par lesquelles étaient séparées les différentes régions.

La création d'un timbre-poste international pour les rapports avec l'étranger et dont le prix serait diminué.

Enfin l'unification du calendrier, qui a d'ailleurs failli se produire au commencement du XXe siècle ; un système universel de notation des heures, et le choix d'un méridien unique.

D'autres sont beaucoup plus difficiles à faire accepter et appliquer :

Il est un problème, qui, au point de vue économique, a fait verser des flots d'encre, mais dont la solution dans la question qui nous occupe n'est pas douteuse : celui des *douanes* qui comprend à la fois ceux de la *protection* et des *passeports*. La protection entretient les haines et les conflits internationaux ; les passe-ports constituent un système de

vexations et d'entraves à la liberté. Les douanes forment l'obstacle le plus grand à l'extension du commerce extérieur, elles doivent donc être supprimées.

Ici, comme partout, on maintient entre les divers États des institutions qu'on a eu le plus grand soin d'abolir au sein d'une même nation ; et ceux-là mêmes qui se réjouissent de la suppression des douanes provinciales n'ont pas l'idée de briser les mailles du filet qui enserre l'Europe en en séparant les parties constitutives

Les membres d'une haute assemblée internationale n'ont pas été sans voir l'importance qu'il fallait attribuer à cette question. Aussi adoptèrent-ils à l'unanimité la résolution suivante : « Le Congrès, estimant que le protectionnisme est une des principales causes de dissentiments internationaux, affirme *de nouveau* sa sympathie pour tous les efforts qui seront faits en faveur du libre-échange et émet le vœu que le régime du libre-échange soit également adopté, à l'égard des colonies (1) ».

M. Frédéric Passy n'a-t-il pas pu dire : l'évolution internationale « s'accomplirait bien plus rapidement si, au lieu de mettre à tout instant, sous mille formes, des obstacles à la circulation des choses et des hommes, on s'attachait, comme le demandent les vrais amis du progrès et de la démocratie, à faciliter ce que Cobden appelait la *circulation des dons du créateur ?*

---

(1) XIe Congrès Universel de la Paix, tenu à Monaco du 2 au 6 avril 1902 — 2e séance.

« Il n'y a de marais que là où les eaux enfermées sur elles-mêmes sont forcées de croupir. Ouvrez-leur un passage, cessez, selon l'heureuse image de Béranger, de *faire des étangs, là où Dieu avait fait un fleuve*, et vous verrez d'eux-mêmes les hommes aller les uns vers les autres, les mains pleines de produits, c'est-à-dire d'offres de service ; et, les besoins les contraignant à s'entendre, créer et perfectionner les instruments de la mutuelle intelligence (1) ».

Or ces *instruments de la mutuelle intelligence* sont : au point de vue matériel, les étalons de mesure et les moyens de correspondre à distance : le télégraphe et le téléphone.

Comme pour les chemins de fer, on devra donc augmenter les réseaux télégraphiques et téléphoniques et abaisser les tarifs. On fera également tous ses efforts pour rendre universel le système métrique et particulièrement pour avoir le même étalon monétaire.

Il faudra ajouter à ces réformes la création d'un papier-monnaie international qui supprimerait les inconvénients, les pertes de temps et d'argent dues au change.

Toutes ces mesures, qui, au premier abord, peuvent paraître extraordinaires envisagées au point de vue international, ont cependant été toutes appliquées à l'intérieur de chaque Etat.

Pourquoi alors semblent-elles impossibles lorsque l'on sort de la nation et que l'on entre dans le domaine du Droit International ?

---

(1) M. Frédéric Passy, article paru dans le *Siècle*, reproduit dans « *Concordia* ». Nov. 1900, page 410.

Y a-t-il donc une différence essentielle, une incompatibilité absolue entre ce qui se passe en deçà et au delà des frontières ?

Les rapports entre les habitants du département du Nord et de celui du Pas-de-Calais entre eux, par exemple, sont-ils donc d'une autre essence que les relations entre ceux de la Flandre française et de la Flandre belge, divisions arbitraires d'une même province?

Oui ! et de par la faute même des gouvernements, de par l'inertie des peuples.

Si le commerce et l'industrie à l'intérieur d'un Etat peuvent être aussi florissants qu'on peut le supposer, c'est que les commerçants, les industriels, comme tous les autres citoyens se sentent protégés. C'est qu'ils se sont tous entendus pour s'imposer réciproquement des règles fixes délimitant leurs droits et leurs devoirs respectifs, pour créer une société nationale avec tous les rouages qu'elle comporte et qui sont nécessaires pour le maintien de la bonne harmonie, de la sécurité des rapports pacifiques qui doivent exister entre les concitoyens.

Mais si le Droit règne à l'intérieur des empires, les peuples savent qu'il ne rayonne pas au-delà et que, s'ils sont les membres d'une société internationale, cette société n'est encore qu'à l'état embryonnaire ; que le commerce n'est donc par conséquent pas sûr et que la guerre peut arriver, qui pillera leurs marchandises, anéantira leurs moyens de productions sans qu'ils aient aucun recours contre celui qui les aura ruinés.

La crainte de la guerre ! Voilà la grande ennemie

du commerce international. C'est l'épée de Damoclès sans cesse suspendue sur les transactions des peuples entre eux, c'est la perpétuelle menace qui empêche l'activité humaine de se développer au-delà des frontières et c'est aussi une entrave au complet épanouissement du Droit des Gens.

Aussi de nombreux penseurs, frappés de l'anomalie entre la suppression des conflits armés interprovinciaux et la survivance des guerres internationales, se sont-ils occupés de la question. Des philosophes et des juristes ont étudié ce problème si complexe de la guerre et si nous voyons ici la *philosophie* et *l'économie politique* s'unir avec le *droit*, c'est qu'en effet la *guerre* est nuisible aux trois points de vue de ces diverses sciences.

Nous ne nous arrêterons pas à développer en quoi elle est contraire à la morale en général et en particulier à la morale chrétienne (1).

Le monde actuel ne varie pas un instant le sanglant

---

(1) Sa Sainteté le pape Léon XIII n'écrivait-il pas à la Reine de Hollande relativement à la Conférence de La Haye : « Pour de telles entreprises, nous estimons qu'il entre tout spécialement dans notre rôle non seulement de prêter un appui moral mais d'y coopérer effectivement, car il s'agit d'un objet souverainement noble de sa nature et intimement lié avec notre Auguste Ministère, lequel, de par le divin Fondateur de l'Eglise et en vertu de traditions plusieurs fois séculaires, possède une sorte de haute investiture comme médiateur de la Paix. En effet, l'autorité du Pontificat suprême dépasse les frontières des nations, elle embrasse tous les peuples, afin de les confédérer dans la vraie Paix de l'Evangile, son action pour promouvoir le bien général de l'humanité s'élève au-dessus des intérêts particuliers qu'ont en vue les divers chefs d'Etat et mieux que personne elle sait incliner à la Concorde tant de peuples au génie si divers... » (du Vatican, 29 mai 1899).

spectacle qu'il nous offre : sur tous les points du globe, dans notre vieille Europe, dans la jeune Amérique, au fond de l'Afrique, comme sur cette terre d'Asie, antique berceau des races, la guerre sévit. La Chine, l'Arménie et les Républiques sud-africaines en sont encore des témoins sanglants et fumants.

Ce n'est pas à dire que l'abus de la force n'ait jamais été plus odieusement révoltant que de nos jours. A bien d'autres époques, les nations puissantes ont indignement spolié les faibles, mais alors, à part quelques penseurs isolés, personne n'élevait la voix pour protester contre l'iniquité. On trouvait même de nombreux apologistes et admirateurs pour lui attribuer d'heureux effets moraux. Au premier rang Joseph de Maistre, dans les soirées de Saint-Pétersbourg; le maréchal de Moltke, qui écrivait à Bluntschli : « La guerre est une institution de Dieu, un principe d'ordre dans le monde. Sans la guerre, le monde tomberait en pourriture et se perdrait dans le matérialisme. » Il est vrai que le même maréchal écrivait en 1881 : « Chaque guerre, même la plus victorieuse, est un malheur pour le pays ; aucune indemnité territoriale, ni pécuniaire, ne peut compenser l'existence humaine et le deuil des familles. »

Lieber, auteur des *Instructions* pour les armées des États-Unis, considérait la guerre comme un élément de civilisation. Pour Ortolan, elle n'est pas toujours un mal, elle retrempe les caractères amollis et viciés par une longue paix, elle est un moyen de propagation d'idées généreuses et de progrès.

Aujourd'hui, tout au contraire, c'est une puissante élite qui réprouve les agissements des nations conquérantes.

« Nous renonçons décidément à voir dans la guerre, comme le font le comte de Moltke et ses nombreux apologistes, le principal contrepoison à l'assoupissement moral et à la décadence des peuples. Ces derniers déclinent comme les individus, non par la paix, mais par le mépris des principes moraux qui gouvernent la vie de l'homme. L'affaiblissement de ces principes amène des guerres qui ne font qu'accélérer la chute des peuples, en leur apportant, au lieu de la liberté, les chaînes, parfois dorées, mais toujours pesantes, de l'asservissement intérieur et extérieur » (1).

Ils sont heureusement nombreux à l'heure actuelle et non moins convaincus, les hommes qui déclarent que la guerre est le pire fléau qui pèse sur l'humanité et qu'elle fait honte à la civilisation. Nous n'en voulons pour preuve que les nombreux et récents « Congrès de la Paix », le développement et l'importance qu'a pris le « Bureau permanent de la Paix » à Berne, auxquels la cause que nous servons aujourd'hui est si redevable.

Mais si des millions de malheureux sont morts sur le champ de bataille pour des futilités trop souvent, tandis que les mères en deuil maudissaient la sombre furie, des milliards de francs sont employés à l'œuvre de mort et de dévastation, pendant que tant de misère, d'ignorance et de haine étreignent l'humanité.

« La paix armée dans laquelle nous vivons continue les désastres des combats et semble vouloir perpétuer, d'une guerre à l'autre, les désastres de la

---

(1) Opinion du comte Kamarowski sur les armements croissants, *Revue de Droit International*, 1887.

guerre elle-même !... L'humanité s'efforce d'avancer dans le chemin du mieux ; depuis longtemps elle lutte afin de rendre la vie un peu moins misérable, et pourtant, la maladie, la ruine, le carnage ne cessent d'accabler les humains. *La guerre, voilà la grande coupable.* » (1)

Au point de vue économique, en effet, la paix armée qui en est la conséquence, est un double fléau ; d'abord par les dépenses qu'elle entraîne et ensuite par *le capital* qu'elle immobilise, qui se subdivise en munitions, approvisionnements (capital matériel), d'une part, et activité individuelle enlevée au *travail productif* (capital d'énergie), d'autre part.

Ceci pour le temps de paix, mais si nous envisageons le cas d'une guerre, ces deux capitaux alors ne sont plus seulement immobilisés, ils sont détruits.

Si c'est pour un peuple commettre un acte de suicide éventuel que de demeurer désarmé au milieu de voisins en armes, n'est-ce pas, pour un groupe de peuples unis par une civilisation commune, un autre genre de suicide, lent, mais inévitable, que de se laisser entraîner tous ensemble, par une sorte de vertige, à jeter chaque année une portion de plus en plus forte de leur argent, de leur crédit, de leur activité physique et intellectuelle dans le gouffre toujours plus profond des dépenses et des armements militaires ?

Qu'une pareille situation existe, et qu'il n'y ait, au bout de la voie où l'Europe est engagée, d'autre alternative que la guerre, c'est-à-dire l'écrase-

---

(1) M. F. Passy, Conférence reproduite dans « *Concordia,* » mars 1901, p. 114.

ment du plus faible par le plus fort, ou la ruine, c'est-à-dire l'écrasement du plus pauvre par le plus riche ; c'est ce qu'il est impossible de nier.

Un grand financier russe, économiste et conseiller d'Etat, M. Jean de Bloch, a passé plusieurs années à étudier les conséquences de la dépense faite actuellement pour la guerre et des sacrifices consentis récemment pour la destruction en masse. Les conclusions de son travail résultent des statistiques les plus exactes. Elles aboutissent à ce résultat : 1° Destruction instantanée et totale des armées engagées, pour ainsi dire avant même qu'elles soient en vue l'une de l'autre : 2° Ruine financière des deux nations belligérantes. « La guerre future, dit-il, serait autre chose qu'une calamité ou une ruine passagère, ce serait un cataclysme épouvantable qui anéantirait à jamais un siècle d'efforts et de progrès. »

Un autre écrivain russe, aussi compétent, M. Novicow, prouve, chiffres en main, que les puissances dépensent actuellement une somme *annuelle* de *cinq milliards de francs* à leurs armements, et leurs budgets vont grossissant toujours.

Il présume que si une guerre générale éclatait en Europe, la dépense *quotidienne* serait de *cent cinq millions de francs.*

M. Gaston Moch (qui présidait dernièrement le XIe Congrès de la Paix), dans un ouvrage intitulé « Ce que coûte la paix armée et comment en finir », nous apprend que l'effectif actuel des armées représente une perte *annuelle* de salaires qui se monte à *quinze milliards quatre cents millions* de francs, et, de plus, les contribuables ont, en attendant, à entretenir ces foules d'hommes robustes qui ne gagnent

rien, n'augmentent pas d'un centime la richesse nationale et, qui pis est, se déshabituent du travail productif.

Il ajoute, qu'au point de vue économique, une guerre arrêterait complètement tout commerce et toute industrie. Le renchérissement considérable des subsistances, le manque d'ouvriers, la nécessité de nourrir et d'entretenir une immense armée, tout ceci causerait des perturbations financières dont il est impossible de se faire une idée.

Non seulement les armements actuels dépassent de beaucoup les limites du nécessaire, mais étant la cause principale de la crise économique de nos jours, ce sont eux justement qui provoquent et perpétuent ce fantôme de la guerre qu'ils ont pour but de conjurer.

La longue durée du service militaire est une des causes principales du dépeuplement des campagnes et de la dépopulation : elle arrache violemment les jeunes gens les plus robustes à leur village et les maintient dans les villes, où ils prennent le goût des plaisirs et des distractions, s'y implantent, alors que libérés plus tôt, ils fussent retournés chez eux et eussent fait souche de cultivateurs.

Il est vrai qu'au point de vue économique, on a pu contester les avantages d'un désarmement partiel à cause de l'influence qu'il pourrait avoir sur le marché du travail. Celui-ci est partout encombré. Est-ce bien le moment d'y jeter, et par milliers, les hommes les plus vigoureux et les plus jeunes de chaque nation?

Nous ne croyons pas que cet inconvénient soit sérieusement à craindre si l'on prend soin de réduire graduellement les effectifs. Le luxe coûteux de l'entretien

d'une armée est défrayé par la classe qui gagne des salaires et le maintien de ce luxe diminue d'autant les ressources que cette classe pourrait employer pour ses besoins ou pour son agrément.

« Que l'on regarde le travail comme payé par le capital ou comme se soutenant par lui-même, il est certain que c'est seulement par le travail que peuvent être utilisées ces sources premières de richesse, morales ou matérielles, que la nature met à notre disposition et il serait impossible de soutenir qu'aucune perte ne résulte de l'emploi du travail à des occupations non productives pour ne pas dire destructives... Plus de richesse signifie plus de salaires et plus de facilités pour aborder de nouvelles entreprises. Il faudra beaucoup de temps encore pour épuiser les ressources de notre planète, et pour que l'homme ait achevé de recueillir tous les trésors de bien-être que Dieu a mis à sa disposition » (1)

Le sophisme que nous combattons ici ne résiste pas à un examen attentif. Si tout compensé, tous intérêts examinés, il y a profit national à augmenter l'armée, pourquoi ne pas enrôler sous les drapeaux toute la population virile du pays? (2).

La tension de la paix armée devient pour les peuples si pénible et si insupportable qu'elle finira par leur faire préférer même la guerre à cet état. Les énormes armées présentent par elles-mêmes une éternelle menace pour la paix entre les peuples.

---

(1) Lorimer, Opinion sur le désarmement dans « *Actes et documents relatifs au Congrès de la Haye.* »

(2) Voir Bastiat, Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, dans « *Actes et documents relatifs au Congrès de la Haye* ».

On a cherché des palliatifs à la crise économique produite par le système de paix armée. Il en est un auquel on a été poussé par les militaires eux-mêmes avides d'avancement : c'est le développement de la *politique coloniale*, tendant au désir de s'approprier de nouvelles terres dans d'autres parties du monde. Or, on sait pratiquement ce que les colonies rapportent à la métropole.

D'autre part, les gouvernements ont tenté de ranimer l'industrie et le bien-être économique de la population par l'augmentation des droits d'entrée sur les marchandises étrangères. Ceci mène au protectionnisme à outrance. De là des discussions sans fin, d'autant plus aiguës qu'elles atteignent plus profondément les intérêts matériels des hommes et donnent naissance à des luttes sourdes entre les peuples, luttes qui augmentent encore les causes de dissentiment et partant, vont à l'encontre du but qu'elles se proposent (1).

On pourrait encore passer sur ses inconvénients moraux et économiques, si la guerre donnait au moins pleine satisfaction au point de vue du triomphe du Droit.

Mais il n'en est rien : le sabre et l'épée sont rien moins que des instruments de justice, les nations belligérantes épuisées de sang et d'argent, plus aigries que jamais, seront plus décidées que la veille à s'entre-déchirer de nouveau, dès que quelques forces leur seront revenues ; ce duel judiciaire, sans aucune justice que le droit du plus fort, donnerait à celui-là

---

(1) Voir les « Réflexions sur les armements croissants de l'Europe », par le comte Kamarowski, *loc. cit.* »

seul un semblant de satisfaction bien chèrement acheté.

Qu'on n'aille pas dire en effet que le sort des armes aurait prononcé sans appel et que la nation vaincue serait forcée de s'incliner définitivement devant son verdict : *Rien de durable ne sort de la guerre et les problèmes qu'elle prétend résoudre restent perpétuellement ouverts* (1).

Elle n'est, pour le Droit des Gens, qu'une sanction *morale* (s'il est permis d'employer cette expression à son sujet,) par la crainte que peut inspirer l'aléa de ses résultats, et cet état de fait, contraire à l'état normal, n'est pas conforme à la fin que poursuit le Droit International Public. Celui-ci consiste, d'après de Holtzendorff, à régler les questions générales et communes qui intéressent les civilisés en garantissant la liberté et l'indépendance de chaque Etat, à établir un ordre juridique assurant le développement *pacifique* des divers pays en respectant complètement leurs intérêts nationaux, et à s'opposer à la violation des obligations morales attachées à l'*idée d'humanité*.

Certes, il y a des guerres légitimes, pour l'un des

---

(1) « Le caractère aussi onéreux que précaire de la trève armée où nous vivons, l'atrocité des perspectives qu'éveillent les batailles de l'avenir, le profond retentissement qu'ont de nos jours les guerres même partielles dans les relations de tous les peuples, la conviction enfin confirmée par l'expérience que ces jeux du hasard et de la force, loin de résoudre les questions, suscitent le plus souvent des difficultés nouvelles et engendrent de nouvelles luttes, tournent chaque jour davantage les esprits vers un mode de solution des différends internationaux plus conforme à la raison, à la justice, à l'humanité, aux sentiments chrétiens, au bien-être des sociétés. » (Opinion de M. Descamps, sénateur de Belgique, *Mémoire aux puissances*, page 18.)

belligérants tout au moins : les guerres d'indépendance notamment; ce sont celles qui justifient la légende que portaient en exergue sur leur culasse les canons d'autrefois : « *ultima ratio regum* ».

Il faut bien en effet recourir à la force contre la violence, mais alors même la guerre, par cette voie détournée, n'a encore pour *but ultime* que *la Paix elle-même.* Elle ne se justifie que par la nécessité : elle ne peut pas, elle ne doit pas se servir de but à elle-même, elle n'est qu'un moyen et ne peut viser qu'à son propre anéantissement, à une paix normale et juste.

C'est cette idée qu'exprimait Montesquieu en ces termes : « La vie des Etats est comme celle des hommes, ceux-ci ont le droit de tuer dans le cas de la défense naturelle, ceux-là ont le droit de faire la guerre pour leur propre conservation » (1).

Ne seraient-ce toutes les raisons sus-énoncées qui militent en faveur de la paix stable et durable, il en resterait une de la plus haute importance pour l'Europe : Lorsque les nations seront épuisées au point de vue économique, par l'état de paix armée dans lequel nous vivons, ne peut-on craindre de la part de la Chine une immigration lente, invasion pacifique mais inévitable ?

« Les industries de tous les pays, entraînées de plus en plus dans la lutte de la concurrence vitale, veulent produire à bon marché en achetant au plus bas prix la matière première et les « bras » qui la transformeront. . Or, où les puissantes manufactures modernes trouveraient-elles des travailleurs à la fois

---

(1) *Esprit des Lois*, L. X, ch. II.

plus habiles et plus sobres, c'est-à-dire moins coûteux, que ceux de l'Extrême-Orient ?... La population ouvrière de la Chine et du Japon émerveille les étrangers par son adresse, sa compréhension rapide, son esprit d'ordre et d'économie...

D'ailleurs, la lutte entre le travail des Jaunes et celui des Blancs, ce conflit qui menace de mettre aux prises les deux moitiés du monde, a déjà commencé sur quelques points de la terre, en des contrées nouvelles où se rencontrent des émigrés d'Europe et d'Asie : En Californie, dans les colonies australiennes de la nouvelle Galles du Sud, de Queensland et de Victoria, les travailleurs blancs ont eu à disputer la plupart de leurs métiers contre les ouvriers chinois...

Poursuivie déjà depuis une génération, cette guerre a coûté plus de vies humaines qu'une bataille rangée ; elle devient même de plus en plus acharnée, en proportion du péril que courent les ouvriers blancs. Jusqu'à maintenant, ceux-ci ont eu le dessus en Californie et dans les colonies australiennes...

Mais la guerre a ses alternatives. Vaincus sur un point, les ouvriers chinois peuvent vaincre sur un autre, grâce à l'appui des capitalistes et des corps délibérants. Et que signifierait l'entrée des ouvriers jaunes dans les usines à la place des ouvriers blancs si ce n'est pour ceux-ci la misère et la mort ?

D'ailleurs il n'est pas nécessaire que les émigrants chinois trouvent place dans les manufactures d'Europe et d'Amérique, pour qu'ils fassent baisser la rémunération des ouvriers blancs : Il suffit que des industries similaires à celles du monde européen, celles des lainages et des cotons par exemple, se fondent dans tout l'extrême-Orient et que les produits

chinois ou japonais se vendent en Europe même, à meilleur marché que les objets de production locale. La concurrence peut se faire de pays à pays, à travers les mers et ne se fait-elle pas déjà pour certains produits au détriment de l'Europe ?... (1) »

En tous cas, et dans un laps de temps beaucoup plus court, l'Europe, que ruine la paix armée, n'a-t-elle pas tout à redouter des Etats-Unis qui, grâce à leurs *trusts*, menacent d'absorber toutes les branches de l'industrie ? Nous avons vu par l'application de ce système un homme ou une société prendre en main, de l'autre côté de l'Océan, toute une branche de la production et s'en faire un monopole qu'il dirige sans concurrence possible. Aujourd'hui, nous n'assistons plus seulement à l'accaparement d'une industrie, mais bien à la création du monopole des mers et des bateaux, du *trust de l'Océan*, grâce auquel l'Amérique sera maîtresse de la circulation maritime des richesses. Une pareille puissance sera plus grande que celle des gouvernements, elle leur dictera ses lois, elle les dominera dans la guerre et dans la paix. L'Europe épuisée sera impuissante devant l'envahissement de ces organismes économiques nouveaux se développant comme les forces de la nature et menaçant partout la liberté du travail, la liberté du commerce et même la liberté des Etats.

Il est donc de l'intérêt même de l'Europe, au point de vue de sa propre sécurité, que les nations qui la composent s'entendent.

Nous avons vu qu'abstraction faite de ses *causes*

---

(1) Elisée Reclus, *Géographie Universelle*, Asie orientale, pages 15 et 16.

justes ou injustes, la guerre constituait toujours un mal et qu'elle était contraire au But du Droit International.

Cela est si vrai qu'elle a été indirectement cause que l'on a nié l'existence du Droit des Gens (1).

On disait : tout droit suppose trois éléments, un législateur, un juge et un gendarme, qui manquent tous trois à cette branche du Droit. C'était confondre le *droit* avec la *loi*. Celle-ci ne constitue pas le droit, elle n'en est que la traduction. Mais pour que le Droit International ait un effet utile, ne faut-il pas qu'il soit codifié, appliqué et sanctionné ?

Or, cet état de choses supposant une sérieuse entente internationale, ne peut avoir lieu qu'avec une Confédération d'Etats.

Si ce régime n'est pas absolument nécessaire pour la codification (2) du Droit des Gens et surtout pour la constitution d'un tribunal arbitral, il est absolument indispensable pour la création d'un ordre public chargé de faire exécuter les sentences de cette juridiction. Ce dernier, qui repose sur la force, doit, pour que son efficacité soit entière, être irrésistible. Or, il ne peut tenir la puissance dont il aura besoin que d'un pouvoir supérieur organisé.

Il est bien entendu que par Confédération d'Etats,

---

(1) La possibilité de la guerre n'implique pas nécessairement l'absence du Droit. L'existence d'un droit constitutionnel n'est méconnue de personne et cependant combien de constitutions ont été renversées et violées par des révolutions !

(2) Différents projets de codification ont été proposés, notamment ceux de l'abbé Grégoire, de Dudley-Field, de Bluntschli, de Pasquale Fiore. En 1873 il s'est fondé une *Association pour la réforme et la codification du Droit des Gens.*

nous entendons une association politique et juridique de Pays indépendants qui ne reconnaissent pas une autorité commune, à la fois supérieure et suprême. Ces Etats confédéres jouiraient d'une égalité juridique absolue et conserveraient chacun les prérogatives inaliénables et imprescriptibles découlant de ce principe primordial et fondamental qui est le *droit à l'existence*. Ce sont l'autonomie, l'indépendance, la jouissance et l'exercice de la souveraineté tant extérieure qu'intérieure, sauf de légères restrictions inhérentes à l'idée même d'association.

Cette idée n'est pas nouvelle d'ailleurs ; Henri IV et Sully rêvaient de fonder la grande *République Chrétienne* des nations européennes, pour prévenir les guerres internationales.

Elle devait être composée de 15 Etats, dont les frontières auraient été sensiblement modifiées, et qui auraient élu 60 représentants à un Sénat Européen qui se serait appelé le *Conseil Général*. Six conseils spéciaux, élus par six nations voisines, auraient été chargés des affaires de ces pays.

Ensuite, l'abbé de Saint-Pierre présente au Congrès d'Utrecht un *Projet de paix perpétuelle* dans lequel il proposait la création d'une confédération de 19 puissances, avec une diète européenne ayant à la fois les attributions législatives et judiciaires. La confédération eût donné à chaque Etat une constitution commune.

Ces idées ont été reprises par de grands philosophes : Jean-Jacques Rousseau, Bentham et Kant, non dans leur forme définitive, mais dans leur principe. Elles ont grandi avec la notion de la conscience internationale.

« Un mouvement intense et profond pousse les nations modernes vers l'arbitrage. Ce mouvement est lié au progrès des relations internationales, au développement des institutions démocratiques, à la transformation économique des sociétés, à l'adoucissement des mœurs, à l'esprit du siècle, à de nombreux facteurs qui ne permettent pas de le considérer comme un phénomène passager de la vie des nations.

« Il constitue une manifestation éclairée de la conscience juridique des peuples contemporains ». (1)

Napoléon III proposa en 1863, de tenir un congrès général des États européens (2), mais sa proposition fut repoussée, car on craignait de voir ce congrès servir à fonder la suprématie de la France.

Si une confédération des États est indispensable au complet épanouissement du Droit des Gens, sa réalisation étant trop éloignée, on pourrait, comme mesure transitoire, apporter une amélioration sensible à l'état de choses existant, par la création

---

(1) M. le chevalier Descamps, sénateur de Belgique, *loc. cit.*

(2) Nous relevons dans la lettre de l'Empereur aux souverains de l'Europe les passages suivants : « Si l'on considère attentivement la situation des divers pays, il est impossible de ne pas reconnaître que presque sur tous les points, les traités de Vienne sont détruits, modifiés, inconnus ou menacés. De là, des devoirs sans règles, des droits sans titres et des prétentions sans freins. Péril d'autant plus redoutable *que les perfectionnements amenés par la civilisation qui a lié les peuples entre eux par la solidarité des intérêts matériels rendraient la guerre plus destructive encore.* C'est là un sujet de graves méditations. N'attendons pas pour prendre un parti que des événements soudains, irrésistibles, troublent notre jugement et nous entraînent malgré nous dans des directions contraires. Je viens donc proposer à Votre Majesté de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès... » Paris, 4 novembre 1863.

d'un *Tribunal Arbitral Permanent et Obligatoire* qui appliquerait les règles du Droit coutumier existant.

L'idée de l'arbitrage est ancienne et bien des juristes éminents — tant pour le Droit International Public, que pour l'Economie Politique — l'ont préconisé : sans parler d'un certain Emeric Cruce, né à Paris vers 1590, connu sous le nom d'Emery de la Croix et qui développa, dans son livre le « Nouveau Cygne », ses idées sur *l'arbitrage international!* A lui revient l'honneur d'avoir eu le premier cette conception : son volume fut publié en 1623, avant le fameux « *De Jure Belli ac Pacis* » de Grotius.

Nous voulons parler du prince de Metternich, de Lorimer, professeur à l'Université d'Edimbourg, de Bluntschli, de Kamarowsky, de M. Pasquale Fiore, de Holtzendorff, de Jean de Bloch, d'Esquirou de Parieu, de lord Salisbury, de Gladstown, de M. Descamps, du prince Obolinski, etc., etc..

Tous ont prôné l'idée d'un tribunal arbitral.

Celui-ci, en tant qu'il sera dépourvu de sanction, ne devra être envisagé que comme mesure transitoire, et tous les efforts devront tendre à compléter ce système juridique par la constitution d'un pouvoir législatif codifiant les coutumes actuelles, et d'une force publique sanctionnant les décisions prises.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire d'arriver à accélérer l'évolution actuellement en voie d'accomplissement, pour aboutir à une communauté de vues des gouvernements.

Cette communion ne peut se produire que par une entente préalable des peuples; l'opinion publique tient en effet de plus en plus une place prépondé-

rante, les nations prennent conscience d'elles-mêmes et veulent être maîtresses de leurs destinées.

Aujourd'hui, les gouvernements reculent le plus souvent devant une déclaration de guerre, d'abord à cause des conséquences terribles qu'elle pourrait avoir, ensuite et surtout parce qu'ils ont la conviction raisonnée que les masses populaires *n'en veulent pas*, non qu'elles se désintéressent de certaines grandes questions, mais parce qu'à mesure que la civilisation avance et les pénètre davantage, elles sentent confusément que ce n'est pas la violence qui doit avoir le dernier mot.

Une autre idée vient se greffer sur celle-ci. Partout le problème de la misère se pose d'une façon impérieuse et redoutable, et chaque jour on commence à voir plus clairement que l'unique moyen de procurer aux masses populaires une existence digne de l'homme est de mettre fin à l'anarchie internationale. La question du bien-être des peuples et celle de l'union juridique des Etats civilisés sont absolument connexes.

L'hostilité des nations dresse partout des obstacles à la circulation des travailleurs et des marchandises, et la production restant sensiblement inférieure à ce qu'elle devrait être si tous les bras étaient utilement employés, la misère est universelle: l'humanité n'étant nourrie que par une partie insuffisante d'elle-même.

La question de la paix est la question du pain. Aussi pour arriver à l'idéal qu'ils entrevoient, les pacifiques se sont-ils appliqués surtout à faire de la propagande populaire. Le seul espoir de succès, pour eux, repose sur l'étroite union des millions d'hommes qui constituent le prolétariat.

Emeric Cruce lui-même, déplorant les désastres et

les ruines qu'entraînaient les guerres de son temps, désirait ardemment que ce qu'il avait à dire à ce sujet fût entendu et écouté par les Chefs d'Etats et les Princes, comme c'était compris partout par les peuples qui souffraient si cruellement des conflits armés. Victor Hugo ne proclamait-il pas : il faut « *conseiller la paix aux peuples et l'intimer aux Rois !* »

Ce n'est pas à dire cependant que tous les gouvernants se désintéressent de la question : le 12 août 1898, dans un document qui eut à cette époque quelque retentissement, on lisait les lignes suivantes : « Les charges financières, suivant une marche ascendante, atteignent et paralysent la prospérité publique à sa source. Les forces intellectuelles et physiques des peuples, le travail et le capital, sont en majeure partie détournés de leur application naturelle et consumés improductivement. Des centaines de millions sont employés à acquérir des engins de destruction effroyables qui, considérés aujourd'hui comme le dernier mot de la science, sont destinés demain à perdre toute valeur à la suite de quelque découverte dans ce domaine. La culture nationale, le progrès économique et la production des richesses se trouvent entravés, paralysés ou faussés dans leurs développements, les crises économiques dues, en grande partie, au régime des armements à outrance et au danger continuel qui gît dans cet amoncellement du matériel de guerre, transforment la paix armée en un fardeau écrasant que les peuples ont de plus en plus de peine à porter... Mettre un terme à ces armements incessants et rechercher les moyens de prévenir des calamités qui menacent le monde entier, tel est le devoir suprême qui s'impose aujourd'hui à tous les Etats.... »

Ce manifeste était signé Nicolas II et adressé à toutes les puissances civilisées, en vue d'obtenir la réunion d'une Conférence Internationale de la Paix.

Cette conférence s'est réunie à La Haye. Elle a abouti à la création d'une Cour d'Arbitrage. Mais son œuvre est incomplète : le recours à cette juridiction est facultatif pour les nations. Or, si les résultats ne sont pas satisfaisants, la faute en est surtout à l'Empereur d'Allemagne et au Sultan. Celui-ci s'éleva contre l'arbitrage obligatoire dans tous les cas, et contre l'arbitrage même facultatif dans les questions d'ordre intérieur (1). Quant à notre voisin d'outre-Rhin, il déclara par l'organe du Dr Zorn « que le gouvernement allemand n'aurait pas été en état d'adopter un projet dans lequel l'arbitrage aurait été rendu obligatoire » (2). Il tenta de s'opposer à l'institution d'un tribunal arbitral permanent (3). Il fit même changer le titre primitif de « Tribunal arbitral » en celui de « Cour permanente d'arbitrage » (4). Il s'éleva enfin contre le pouvoir qu'on voulait donner à la Cour de fixer un délai pour l'exécution de la sentence arbitrale (5).

Néanmoins la Conférence de la Haye a fait faire un grand pas dans la voie d'une entente entre les gouvernements et on peut dire d'ailleurs que le chemin parcouru a été le maximum de ce qu'il pouvait être, dans l'état actuel des relations internationales.

---

(1) Déclaration de Turkhan-Pacha au cours de la 9e séance de la 3e commission.

(2) 3e Commission, 7e séance.

(3) Comité d'examen de la 3e Commission, 6e séance.

(4) Comité d'examen de la 3e Commission, 12e séance.

(5) Comité d'examen de la 3e Commission, 16e séance.

Pour aboutir à un progrès appréciable, il faut donc augmenter ces dernières le plus possible, **amener les peuples à une connaissance plus approfondie de leurs voisins, au moyen d'une interpénétration des nations par les produits et les individus, pour aboutir à une entente des gouvernements.** Voilà selon nous le programme qu'il faut suivre.

Or ce programme ne peut s'exécuter qu'autant que les hommes possèderont non seulement des instruments matériels, mais encore un instrument *moral* de la « mutuelle intelligence », selon l'expression de M. F. Passy.

Cet instrument sera un langage commun qui permettra aux hommes étrangers les uns aux autres de *s'entendre* tous entre eux.

Si la faculté de comprendre ses semblables n'implique pas forcément l'avènement d'une Paix absolue, il n'en est pas moins exact que cette possibilité d'intercompréhension devra singulièrement modifier l'état d'âme des peuples différents.

Les haines aveugles et collectives des masses, qui mettent les nations ou les races en état d'hostilité, ont leur origine surtout dans l'ignorance et les préjugés.

La philosophie antique nous prescrivait comme première règle de conduite de nous connaître nous-mêmes : γνωθι σεαυτον. Le précepte n'a pas cessé d'être bon ; mais il est insuffisant, et ce n'est pas assez de nous connaître nous-mêmes, il faut encore connaître les autres. D'abord, c'est le seul moyen d'avoir une conscience exacte de notre propre valeur. Ce n'est qu'en se mesurant aux autres, qu'on peut apprécier sa taille et en comparant ses habitudes, ses connais-

sances, ses procédés industriels et scientifiques, ses idées et ses sentiments à ceux des autres, qu'on peut les éprouver, s'en rendre bien compte et les rectifier au besoin. Ne voyons nous pas en effet les tendances *égocentristes* des peuples primitifs, qui, faute de moyens de transports, sont amenés tout naturellement à rapporter tout à eux, sans s'occuper de leurs voisins. A Rome, tout ce qui n'était pas *citoyen* était *barbare*. Le peuple Hébreu se considérait comme le *peuple élu*. La Grèce antique se croyait le centre du monde, ainsi que la Chine de nos jours qui s'intitule « l'Empire du Milieu ».

Ces tendances mégalomanes entraînent les peuples qui les possèdent à se complaire dans l'admiration de soi, à ne rien faire vers le progrès et à tenter de maintenir leurs voisins au-dessous d'eux, par l'emploi de la force au besoin. *La connaissance de l'étranger, c'est le commencement de la sagesse.*

Plus fortement se nouent les relations internationales, issues de la multiplicité des besoins et de la facilité des échanges, plus nous avons de raisons d'espérer et de croire qu'un jour viendra où le monde ne connaîtra plus que les rivalités fécondes de la paix et les luttes glorieuses du travail. « Un jour viendra où l'on montrera un canon dans les musées comme on y montre aujourd'hui un instrument de torture, en s'étonnant que cela ait pu être ! » (1).

Or le langage est un phénomène social, *la philologie n'est donc qu'une branche de la sociologie.* Qu'y

---

(1) Victor Hugo : Discours d'ouverture du 1er Congrès de la Paix, Paris, 21 août 1849.

a t-il d'étonnant alors à ce que le langage ait une grande influence sur la sociabilité?

Il existe inévitablement, de par la force même des choses, une sympathie irraisonnée, une communauté irrésistible entre nations parlant la même langue. C'est ce sentiment que traduisait M. Hanotaux, dans cette phrase :

« Le cœur suit les lèvres. »

Faisons donc tous nos efforts pour l'établissement d'une **Langue Auxiliaire Internationale**. Secouons l'inertie et la routine qui étouffent la vieille Europe. Ce ne sera pas là un travail inutile : nous aurons fait œuvre de *solidarité active* et l'avenir dira qui a raison : du scepticisme paresseux et commode, ou de la foi laborieuse et persévérante.

Et nous proclamerons avec M. Léon Bourgeois, le chef de la délégation française à la Conférence de La Haye :

« La paix (1) a, qu'on me permette de le dire, ses rêveurs et ses hommes d'action. Ceux-ci n'ont jamais cru que la paix universelle dût un jour descendre sur la terre d'un seul coup, dans une illumination subite, simultanée, de tous les esprits. Ils croient que la paix est le terme d'une *évolution* à la fois *économique* et *morale*, à laquelle obéissent et travaillent, sans le savoir, même ses pires ennemis. Ils la considèrent comme l'état nécessaire d'une société véritablement humaine. Mais ils savent que cette société n'existera dans les faits que lorsqu'elle aura d'abord été constituée dans les consciences, et ils ne s'éton-

---

(1) Lettre préface de l'*Almanach de la paix 1901*, lue à la 7e séance du IXe Congrès de la Paix, le 5 octobre 1900.

nent ni ne se découragent des retards, des insuccès, des retours momentanés en arrière, qui sont inévitables dans toute entreprise d'éducation.

. . . . . .

On ne peut le nier, depuis les conventions de la Haye, il y a quelque chose de nouveau dans le monde ; une force hier encore inconnue se mêle, sur l'Orange et le Vaal, comme au milieu des ruines des légations de Pékin, aux évènements universels. Une *conscience commune* se forme entre les nations civilisées.

Mais il faut bien entendre ce que cette conscience exige. Elle ne se borne pas à exciter en nous l'horreur de la guerre. Elle veut de nous quelque chose de plus.

Quand on parle de la paix devant un auditoire populaire, on le sent agité par deux sentiments. Oui, il est d'avis que la guerre est horrible, que la guerre de conquête est odieuse. Il songe aux souffrances des blessés, au désespoir des mourants abandonnés, aux désolations des femmes et des mères ; il déteste, il maudit l'abominable fléau. — Et puis il pense cependant que si, tout à coup, dans l'état politique actuel du monde, une volonté supérieure imposait la paix, sans conditions, sans redressements des torts, sans compensations des injustices, sans délivrance des opprimés et des asservis, le mal n'aurait pas disparu avec la guerre. Ce ne serait pas la paix véritable, celle qui est à la fois dans les faits et dans les esprits, celle qui est fondée sur le libre consentement des consciences. Et il remonte naturellement au principe supérieur de tout ordre véritable, le Droit.

Et ce que ressent l'âme simple et profonde du peuple est vraiment la vérité. Ce qu'il faut, c'est lier toujours étroitement en nous ces deux idées inséparables en elles-mêmes : *la paix*, but de la société humaine, *le droit*, unique moyen d'établir cette paix. »

CHAPITRE PREMIER

De l'utilité d'une langue internationale auxiliaire

Dans l'état actuel des moyens de communication matériels existants, on sent tous les jours davantage la nécessité de se comprendre plus facilement, et la multiplicité des langues est un sérieux obstacle au rapprochement des individus de nationalités différentes.

Montesquieu ne disait-il pas déjà, en 1728 : « La communication des peuples est si grande qu'ils ont absolument besoin d'une langue commune. »

Mais alors que sera-ce lorsque, d'après la théorie que nous avons soutenue plus haut et dont nous souhaitons la réalisation, il résultera de cette pénétration réciproque des Etats un développement, à la fois beaucoup plus intensif et extensif, des relations de toutes sortes entre les peuples ?

Déjà, on ne peut se dissimuler que les moyens de communication intellectuels sont en retard : « On n'a

rapproché que les corps, on n'a rien fait pour rapprocher les esprits » (1).

Or nous nous rendons parfaitement compte que ces deux rapprochements sont connexes et que les progrès seront beaucoup plus vite réalisés s'ils s'effectuent simultanément, au lieu de ne se produire que l'un après l'autre.

Les relations sont beaucoup plus étroites et étendues entre populations parlant la même langue, qu'entre Etats d'idiômes différents : entre la France et la Belgique, qu'entre cette même nation et l'Espagne.

Le besoin d'un langage commun se fait déjà sentir dans le sein d'un même Etat, lorsqu'il est formé de populations parlant des langues différentes, ce qui est le cas pour le royaume de Suède et de Norvège (2), la Belgique, la Suisse, la Russie avec ses nombreux dialectes, et surtout l'Autriche-Hongrie, où l'on ne parle pas moins de 20 langues ! Est-ce là une situation faite pour simplifier les relations journalières, l'administration et la politique de ces Etats ?

Ce qui se produit à l'intérieur, pour ces Pays, se produit aussi pour tous les autres dans les relations des individus avec ceux des nations différentes, et à plus forte raison sent-on le grand besoin, dans ce cas, d'un vocable commun à tous les Etats.

Il est bon de nous expliquer immédiatement sur le sens de ces mots : « vocable commun à tous les Etats » Il est bien entendu que nous n'envisageons nul-

---

(1) M. de Beaufront — Préface du *Manuel complet d'Espéranto.*

(2) Outre le Suédois, on parle en Norvège un dialecte norvégien voisin du Norske et de l'Islandais.

lement un langage parlé par tout l'univers, à l'exclusion de tout autre, une *Langue Universelle* en un mot. C'est là une question dont nous reparlerons plus tard, mais que nous ne devons envisager dans ce travail qu'à titre provisoire.

Il ne saurait être ici question que d'une *Langue Internationale AUXILIAIRE*, c'est-à-dire adoptée d'un commun accord pour servir aux relations, chaque jour plus fréquentes et plus nécessaires, entre hommes de pays différents et laissant subsister parallèlement et conjointement les vocables indigènes, les langues nationales, chacune avec l'apanage de son génie particulier (1).

Le savant qui, dans son pays travaille à l'aise parce qu'il possède la clef de tous les cerveaux qui y pensent, se trouve très souvent arrêté lorsqu'il a besoin d'avoir recours aux connaissances acquises ou aux découvertes effectuées dans d'autres nations. Que de peines perdues à chercher, à travailler une question déjà éclaircie sur un autre point du globe !

Un remède s'offre à l'esprit : apprendre les langues étrangères dont on peut avoir besoin. Mais nous arrivons alors à ce fâcheux résultat : si le savant doit posséder assez de langues pour se tenir au courant,

---

(1) Nous aurons l'occasion de revenir sur cette distinction qui, faute d'avoir été faite d'une façon précise, a souvent valu à un grand nombre de ceux qui se sont occupés de cette question la qualification d'utopistes et a infiniment nui à l'idée que nous développons dans ce travail. Mais, pour prévenir toute équivoque, nous avons tenu à placer dès l'abord la question sur son vrai terrain. Il est donc bien entendu que par *Langue Internationale*, nous comprendrons toujours *Langue Internationale Auxiliaire*, ou, comme on l'a dit : *une langue seconde*, la deuxième pour tous et pour chacun.

leur étude lui aura pris tellement de temps, qu'il ne saurait atteindre à la hauteur où l'auraient porté sans cela ses travaux personnels. Il a usé le meilleur de son temps et de ses forces, toute sa jeunesse, pour n'arriver à posséder qu'imparfaitement un nombre d'idiomes forcément insuffisant.

D'autre part, ses facultés sont, par définition même, tournées vers un état d'esprit particulier qui fait que, travaillant spécialement la branche de son choix, il s'y distingue. Tel savant, qui aura un goût spécial pour une science sera, par cela même, plus ou moins inapte à s'assimiler les langues vivantes.

Reste la ressource de la traduction : là, le remède est souvent pire que le mal, surtout pour des ouvrages spéciaux : que de fautes, de contre-sens et de non-sens n'y trouve-t-on pas?

Aussi, ce cercle vicieux dans lequel tournent les savants, a-t il permis à l'un d'eux de proclamer que le grand *désideratum* au monde de la science est un moyen de correspondance générale qui décuplerait les résultats des efforts de chacun en les solidarisant.

Mais, qu'il s'agisse de l'extension ou de la facilité des relations scientifiques ou des relations d'affaires, le besoin d'une langue internationale est aussi pressant. Dans le commerce et dans l'industrie, les échanges internationaux sont si fréquents que, pour peu qu'une maison ait de l'importance, il lui faut des employés capables de correspondre en plusieurs langues. Combien d'affaires manquées faute de pouvoir se renseigner en temps utile sur ce qui se passe par de là les frontières, faute de pouvoir lire de vulgaires annonces de journaux!

Au lieu de l'intérêt, le plaisir seul est-il en jeu : envisageons-nous les simples voyageurs, les vulgaires touristes ? nous retrouvons toujours le même *desideratum* et nous constatons ce fait que, dans les pays dont les nationaux n'ont pas le don de s'assimiler facilement les langues étrangères, — et la France en est un des plus frappants exemples, — on quitte peu ou prou le sol natal.

Outre qu'une langue internationale facilitera les relations de la vie, en donnant le libre choix de parcourir sans difficulté, soit par l'attrait du plaisir, soit par l'appât du gain, soit par la passion de la science, les régions les plus diverses, elle accroîtra la liberté humaine par la faculté apportée à tout homme de se fixer en un pays quelconque du globe, là où son désir, ses affinités, ou son intérêt l'appellent.

Or il ne faut pas envisager seulement que ceux qui y sont portés par leurs goûts ou leurs intérêts, mais aussi le *vulgum pecus*, le peuple, qui ressent le besoin d'entrer en communication matérielle et en communion d'idées avec le prochain, fût-il au pôle ou aux antipodes ; aux millions de gens qui ne sortent pas de leur pays et qui sont cependant épris de tout ce qui se passe au dehors. Qui leur apprendra que les étrangers valent tout autant qu'eux ? qui fera sortir les masses de leur ignorance complète du caractère et des mœurs de leurs voisins ?

On peut affirmer que la langue internationale, idiome commun à tous les hommes, sera l'instrument le plus efficace pour l'édification d'une ère future d'humanité meilleure.

Le progrès universel par la connaissance et l'estime réciproques des nations, voilà ce qu'elle pourrait

réaliser, en leur enseignant que chacune d'elles possède une part propre du génie humain et que, grâce à leur union, leur esprit s'élargira, leur intelligence se développera et que nous vivrons d'une vie plus complète.

En catéchisant *le peuple*, elle apprendrait *aux peuples* que « le meilleur service qu'on puisse leur rendre, c'est de les aider à mieux se comprendre, et à dissiper les malentendus qui proviennent généralement d'une ignorance presque totale de leur histoire, de leurs habitudes et de leurs sentiments réciproques (1). »

Elle apporterait un changement tellement considérable, et dans les relations matérielles entre les peuples, et dans leur état d'âme, que toutes les branches de l'activité humaine s'en ressentiraient immédiatement, et que l'évolution d'universelle solidarité s'effectuerait d'une manière beaucoup plus intensive.

Elle les rapprocherait et, par là, aurait une influence conciliatrice sur les mœurs des individus et des nations qui rendrait de moins en moins chimérique la séduisante perspective de la Paix Universelle.

Voyons, en effet, quelle influence possède la langue sur les groupements politiques actuels : elle est un criterium des plus importants pour la recherche et la délimitation des frontières nationales, et (qu'on nous pardonne cette expression) les peuples qui *s'entendent* dans le sens propre du mot, ne sont pas loin de *s'entendre* dans le sens figuré.

---

(1) Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre. Discours fait à Paris à l'Association Franco-Anglaise le 1er février 1894.

Comment se sont en effet formées nos nations actuelles ?

Autrefois habité par des peuples divers, parlant chacun leur idiome et se faisant la guerre à tout propos, d'abord de seigneur à seigneur, puis de province à province, notre sol voit aujourd'hui vivre coude à coude des Français qui, s'ils ont conservé dans chaque région quelque chose de leurs coutumes, de leurs mœurs et même de leur langage, parlent tous la même langue nationale, et se soumettent aux décisions de leurs tribunaux sans jamais recourir au duel judiciaire. N'est ce pas la diffusion du *français* qui a fait *la France* ?

Pourquoi ce qui s'est passé pour notre pays ne se produirait-il pas pour l'Europe ? Nous objectera-t-on les distances qui ne sont plus les mêmes ? Nous répondrons qu'il aurait fallu bien plus de temps à un Gaulois pour aller de Marseille à Dunkerque, qu'à un Européen de nos jours pour aller de Gibraltar aux monts Ourals.

La langue internationale aurait donc non seulement une incontestable utilité, mais encore une indéniable influence sur le Droit International.

Tout d'abord elle favoriserait la réunion des Congrès qui, s'ils ne sont pas plus fréquents, le doivent à la difficulté croissante avec laquelle on s'y comprend.

Ces dernières années, en effet, se sont produits des évènements qui devaient démontrer, mieux que tout autre chose, aux hommes avisés, qu'aucune conférence entre nations ne peut devenir fructueuse sans une convention préalable au sujet de la langue : il y a un an, à Philadelphie, des particuliers, de leur

propre autorité, rassemblèrent des fonds et ouvrirent une exposition internationale de l'exportation, non sans résultat : car en fait, les représentants des gouvernements arrivèrent du monde entier ; mais nul des exposants ne pouvait s'entretenir qu'avec un nombre très restreint de ses concurrents et l'on eut peine à trouver des interprètes suffisamment polyglottes.

Mieux encore : un des membres du Xe Congrès de la Paix (1), tenu l'an dernier à Glascow, ne disait-il pas : « Faut-il avouer que de fâcheux malentendus se sont produits au moment des votes, que, faute de traduction, certains congressistes ont, une fois au moins, voté le contraire de ce qu'ils voulaient ; et qu'une autre fois, une proposition — peu importante, il est vrai — a été déclarée adoptée contre toute vraisemblance, faute d'une contre-épreuve ? »

De quel secours ne serait pas une langue internationale claire, sans double sens possible, comme organe diplomatique, employée dans les ambassades, dans les consulats, par les tribunaux d'arbitrages et pour toutes les relations d'Etats à Etats !

La rédaction de plusieurs textes originaux en idiomes différents, lorsque chaque puissance intéressée persiste à employer sa langue propre pour les relations habituelles avec ses voisines, ralentit nécessairement les négociations, les rend plus difficiles et enlève à la lettre des conventions la clarté et la précision qui sont si désirables dans les contrats internationaux. Pour obvier à cet inconvénient on a prôné

---

(1) Théodore Ruyssen : Le Xe Congrès de la Paix, *Paix par le Droit*, décembre 1901.

le choix d'une langue tierce : une langue neutre unique serait à plus forte raison bien préférable.

Les hommes éminents qui s'occupent en Europe de la grande question de la Paix ont tous, ou presque tous vu quelle importance pourrait avoir, pour ce problème international dont la solution leur est si chère, l'établissement d'une langue auxiliaire. Aussi, dès le premier Congrès Universel de la Paix qui eut lieu à Paris en 1889, se préoccupèrent-ils de la question.

Toutefois, comme ils avaient compris que c'était là un sujet de toute première importance, (c'est l'un d'eux qui nous l'écrit) et qu'une réunion de gens incompétents ne pouvait pas la traiter, ils prirent la résolution suivante :

« Le Congrès reconnaît, avec la sixième commission, que l'adoption d'un langage conventionnel ou d'un moyen de correspondance entre les hommes qui ne parlent pas la même langue, pourrait être utile à la diffusion des idées de la paix. Il ne se croit pas en droit de nommer officiellement une commission permanente, mais il agrée les personnes dont les noms lui sont présentés par la sixième commission pour former la commission internationale d'organisation du Congrès du Langage ; il les invite à se mettre à l'œuvre et il espère qu'elles viendront présenter au Congrès de la Paix qui se réunira en 1890, un rapport concernant l'état d'avancement de leurs travaux. »

Malheureusement, cette résolution resta platonique pendant plusieurs années, car de multiples langues s'étant disputé la préférence, sur la demande des personnes compétentes en la matière on ajourna

toute discussion jusqu'au jour où la concurrence vitale entre les diverses langues auxiliaires aurait montré la supériorité incontestable et incontestée de l'une d'elles, sur les autres.

Aussi le VIIIe Congrès tenu à Hambourg en 1897 déclara-t-il :

« Après avoir pris connaissance des travaux intéressants préparatoires, au nom de la commission d'étude du choix d'une langue internationale, le Congrès ajourne toute discussion sur cette question.»

Celle-ci n'étant pas encore au point, le Xe Congrès de Glascow en 1901 décida :

« Le Congrès déclare qu'il adhère aux principes généraux énoncés dans la déclaration de la délégation pour l'adoption d'une langue auxiliaire internationale. Le Congrès invite les délégués présents à se réunir sans retard, par langues, et à désigner deux délégués de chaque langue, dont les noms seront soumis à l'approbation du Congrès.»

Malheureusement il faut toujours compter avec l'inertie humaine,ce qui fait qu'au XIe Congrès de la Paix, qui vient de se tenir tout récemment à Monaco, sur vingt-deux nations représentées, parlant quatorze langues, sept seulement s'étaient occupées de la question depuis le dernier congrès et l'on ne put que ratifier le choix des noms des personnes proposées.

En résumé « on peut dire que les Congrès Universels de la Paix se sont montrés, dès leur première session, très favorables à l'idée de l'adoption d'une langue auxiliaire et n'ont cessé de s'en préoccuper, qu'ils ont reconnu que le choix d'une telle langue n'était pas de leur compétence ; enfin qu'ils ont adhéré

à la déclaration de principes de la « Délégation » et nommé des représentants à cette délégation. » (1).

Il nous reste donc à souhaiter ardemment que ces efforts réitérés aboutissent enfin, et que des personnalités vraiment compétentes en la matière prennent une détermination impatiemment attendue.

Craindrait-on, par l'adoption d'une langue internationale, de voir l'autonomie de chaque nation compromise : le caractère, l'esprit national et, avec eux, le sentiment patriotique s'atténuer et disparaître par suite de l'emploi d'un idiome européen ou même « mondial » ? Nous répondrons que cela n'est pas à redouter, d'abord parce que cette langue ne serait qu'*auxiliaire* et que, comme nous l'avons dit, elle laisserait survivre, sans leur nuire en rien, tous les dialectes nationaux. Ensuite parce que, quoiqu'on en ait pu dire, l'internationalisme ou amour de l'humanité n'est pas du tout incompatible avec le patriotisme ou amour de son propre pays : il n'est que l'élargissement de la même idée, la conséquence plus extrême du même principe initial (2).

Lorsque nos nationaux pourront comprendre les œuvres étrangères, ils sentiront ce que vaut le génie français au regard des autres.

---

(1) Lettre écrite à l'auteur par M. Gaston Moch, président du XIe Congrès universel de la Paix.

(2) M. Frédéric Passy ne disait-il pas dans son discours de clôture du IXe Congrès de la Paix : « Nous voulons diminuer la somme des souffrances humaines. Nous ne faisons la guerre qu'à la destruction. C'est dire que nous ne sommes, au sens agressif ou destructeur de ces mots, ni nationalistes ni internationalistes. Nous ne voulons pas de patrie s'efforçant à se supprimer les unes les autres, nous ne voulons pas à notre

« Plus je vis d'étrangers, plus j'aimai mon pays », a dit le héros d'une vieille tragédie française. Et ce sera nous apprendre à mieux aimer la France que de nous engager à faire, de temps en temps, quelques excursions dans les œuvres et dans les pays étrangers ; aussi faut-il nous en faciliter les moyens.

D'ailleurs, cette conception d'une langue internationale n'est pas neuve, et nombreux sont les hommes éminents qui en ont eu l'idée et ressenti le besoin.

Si de tout temps les humains ont vu s'ajouter la diversité des langues à la multiplicité des circonstances de mille natures qui les empêchent de vivre unis, de tout temps aussi cette situation leur a semblé à ce point déplorable, qu'elle leur est apparue comme le résultat d'une malédiction divine ! La langue internationale répond à un besoin qui, s'il se fait de plus en plus impérieux et urgent à l'heure actuelle, au fur et à mesure que les intérêts se compliquent et s'enchevêtrent davantage, n'en a pas moins toujours existé : le besoin qu'a l'homme de se dégager de la confusion de la Tour de Babel et de s'expliquer librement avec ses semblables.

Sans remonter jusqu'à l'opinion de Saint-Paul qui a donné de l'Evangile la plus haute exégèse, et qui

---

tour supprimer les patries. La fraternité a sa patrie. Il faut aimer son pays pour bien servir l'humanité Développer dans sa patrie la justice, c'est créer à la justice un point d'appui d'où elle vole à travers le monde. Les patries seront les organes de la Paix. Et nous, nous serons en même temps les patriotes de nos pays et les patriotes de l'humanité, et *nous agrandirons notre patriotisme jusqu'à la fraternité universelle.* »

montre l'absolue nécessité d'une langue universelle (1), sans remonter non plus aussi loin que M. de Gérando, qui attribue au médecin grec Galien, lequel vivait à Rome au commencement du IIIe siècle, l'honneur d'avoir le premier touché le problème, on peut considérer le père Herman Hugo, né à Bruxelles en 1588, comme le premier savant qui se soit occupé sérieusement de la question dans son livre « *De prima scribendi origine et universa rei litterariæ antiquitatæ* » (*Antverpiæ* 1617).

On cite bien aussi le bénédictin Trithemius comme ayant eu le premier l'idée d'une langue universelle ; mais la « *Steganographia* » de ce moine inconnu n'est, en réalité, qu'une simple cryptographie.

Depuis Herman Hugo, les imaginations se sont donné carrière : certains auteurs n'ont fait qu'effleurer la question dans leurs écrits ou leurs correspondances, d'autres ont été plus loin et ont imaginé des systèmes plus ou moins complets. Lorsque nous aurons cité les noms de Bacon, Pascal, Descartes, Leibnitz, Locke, de Brosses, Condillac, Montesquieu, Voltaire, Diderot,

---

(1) Si les paroles que vous prononcez dans votre langue ne sont pas comprises, comment saura t-on ce que vous dites ? car vous parlez en l'air.

(I. Cor. IV-9)

Si je ne sais ce que ces mots signifient, je serai barbare pour celui qui parle, et celui qui parle sera barbare pour moi.

(I. Cor. XIV-II)

Comment celui qui est du simple peuple répondra-t-il *amen* à ton action de grâce, puisqu'il ne comprend pas ce que tu dis ?

(I Cor. XIV-16)

J'aimerais mieux prononcer dans l'Eglise cinq paroles, en me faisant entendre, que dix mille paroles dans une langue inconnue.

(I. Cor. XIV-19)

les Encyclopédistes, Volney, Ampère, Burnouf, Grimm, Littré, Renan, Léon Tolstoï et Max Müller (1) qui se sont tous plus ou moins occupés de la question, on ne pourra nous dire que l'idée d'une langue internationale n'est qu'une chimère, alors surtout que les plus éminents et les plus compétents d'entre eux en la matière : les philologues, sont unanimes à reconnaître la possibilité de cette chimère et à en souhaiter la réalisation.

Mais si le problème existe comme nous croyons l'avoir prouvé, la solution en a été envisagée de différentes manières.

Voici quelles ont été les multiples idées émises sur la question :

---

(1) Voici la liste à peu près complète des auteurs qui se sont occupés de la question après le père Herman Hugo (1588) et outre ceux cités plus haut :

Au XVIIe siècle, Anastasius Kirchner (1655), Cave Beck (1657), Becker, Dalgarno (1661), Peter Porele, Johann Uppersdorf (1667), *Wilkins* (1668), Andreas Muller (1681), le jésuite Besnier (1684), Johann Caramuel, von Lobkowitz, de Bermonville (1687).

Au XVIIIe, David Solbrig (1725), Michaelis (1762), Faiguet (1765), Jones (1769), Kalmar (1772), Berger (1779), *Condorcet* (1794), Delormel, Water (1795), de Maimieux, Sicard, Wolke, (1797), Budet, Chambry (1798), Vater, Busch, Grotenfeld (1799).

Au XIXe, Hourvitz (1801), Näther (1805), Burja (1818), Stethy (1825), Grosselin (1836), Renzi, Simderwall (1840), Bazin (1844), Vidal (1845), Letellier (1852), Rambosson (1853), Edmonds (1856), La Rudelle (1858), von Gablentz (1859), Sotos Orchando, Moses Paie (1860), Sinibaldo de Mas (1863), Aldrick, Caumont, Le Hir, Sudre (1867), Bachmayer (1870), Stewart (1874), Dannu (1876), de Baranowski (1884), Cortonne, *Schleyer* (1885), Agnus, Maldant (1886), *Zamenhof* (1887), Henderson, Juraj Bauer (1888), Steiner, Rosa, *Dr Liptay*, Heintzeler, Lott, Rosenberger, Gasté, Raoul de Grasserie, *Bollack*, etc., etc.

A. — Solution par les langues nationales vivantes. — Certains auteurs confondent à dessein les deux idées que nous avons séparées plus haut et disent que :

1° Une langue internationale se formera toute seule en tant que « langue universelle » par la fusion des idiomes existant :

D'autres proposent :

2° D'adopter cinq ou six langues vivantes principales qu'on étudierait à l'exclusion des autres et qui serviraient de seuls truchements :

D'autres encore :

3° De choisir une langue nationale existante et de l'imposer comme langue auxiliaire.

B. — Solution par les langues mortes, soit :

1° Le sanscrit :

2° L'hébreu :

3° Le grec ;

4° Le latin.

C. — Solution par la création de toutes pièces d'une langue :

1° Langues philosophiques :

2° Langues artificielles rationnelles.

Sur ces neuf solutions, les deux premières n'en sont pas à proprement parler. La première — langue universelle — est idéale ; la seconde — étude des langues étrangères — n'est que provisoire. Avec la troisième, nous entrons dans le vif de la question, telle que nous l'avons posée.

Nous allons reprendre ces différentes solutions et en faire une critique sérieuse au point de vue du Droit International Public.

CHAPITRE II

A

Langues vivantes

I

Certains auteurs, d'ailleurs favorables au principe d'une langue internationale, croient qu'il est inutile de la chercher et qu'elle se formera d'elle-même, peu à peu, par les rapprochements qui, aux points de rencontre, amènent insensiblement les hommes à se servir des mêmes termes et à modifier, pour se les rendre compréhensibles, ceux dont ils avaient l'usage. On tire argument de la manière dont se sont formés les grands Etats actuels et les langues nationales : la fusion des provinces et de leurs idiomes respectifs.

Mais nous objecterons d'abord que les langues européennes ne sont pas nées de la *fusion* des patois de la nation, mais bien de la prépondérance qu'a pu prendre l'un d'eux sur les autres.

Les partisans de cette théorie ajoutent que la langue française, par exemple, ne s'est pas formée par voie d'autorité, ce en quoi ils ont raison, mais ce qu'ils oublient c'est que si elle s'est vulgarisée et

répandue, c'est bien à un acte législatif qu'on le doit, et qu'avant l'instruction obligatoire, on pouvait parcourir la Bretagne, l'Alsace, la Picardie, le Béarn, le Languedoc et bien d'autres provinces, sans entendre un seul mot de français, qui était *pour la France*, à cette époque, non la langue universelle, mais la langue *inter...provinciale*.

Nous voyons la même chose en Italie, où un dialecte toscan a été imposé comme langue nationale, au détriment de nombreux patois existant dans la péninsule.

On ajoute que si nos descendants doivent voir un jour se réaliser, pour toute la surface du globe, une communauté de sentiments, d'idées et de langue, fondant dans son harmonie, sans les annuler, toutes les diversités locales, ce ne sera que par une élaboration, aperçue et voulue chez une élite, mais inconsciente chez la masse, et que la langue universelle qui sortira de ce travail en sera beaucoup plus l'effet et le complément que la cause.

En admettant que cette théorie soit exacte, ce que nous examinerons tout à l'heure, nous disons que lorsque l'on parle de descendants, on oublie de dire à quelle génération éloignée ces descendants appartiendront, car si ce phénomène a mis le nombre de siècles que nous savons à s'accomplir en France, que sera-ce en Europe pour ne parler que de cette contrée !

Or, on ne saurait dire ici que le temps ne fait rien à l'affaire ; l'heure presse, on l'a vu plus haut, pour les motifs les plus divers et de la plus haute portée physique et morale.

Ensuite on nous fournit un argument en nous di-

sant que la langue universelle sera bien plus un effet du rapprochement des peuples, qu'une de ses causes.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé précédemment, le rôle qu'un idiome commun jouerait dans cette question. C'est donc montrer qu'une langue universelle, si elle était le résultat d'une lente évolution naturelle, ne remplirait pas le double but proposé d'utilisation pratique, immédiate, et d'accélération de l'évolution morale des peuples, dont elle doit être non un résultat, mais une des causes déterminantes. Qu'en conclure? sinon que, sans attendre l'avènement spontané plus ou moins chimérique d'un tel langage, il est nécessaire de recourir à une langue internationale auxiliaire?

Nous venons de dire *avènement plus ou moins chimérique*: en effet, si nous consultons les philologues modernes les plus autorisés, nous voyons que leur opinion unanime est que, selon toute vraisemblance, même nos arrière-petits-neveux ne pourront encore profiter d'une langue universelle et rationnelle qui se serait achevée pour ainsi dire d'elle-même.

Les changements nécessités dans la syntaxe et principalement dans les vocabulaires des langues européennes, pour les remplacer par des substituts rationnels, exigent une souplesse, un ressort propre dont les vocables modernes, enserrés dans des règles étroites, ne sont plus détenteurs.

En effet, bien que cela semble paradoxal, les seules langues vraiment vivantes à ce point de vue, sont les langues barbares, alors que la tradition ne les a, pour ainsi dire, pas encore figées.

Les changements que l'on peut apporter dans une langue écrite, littéraire, enseignée dans tout un ter-

ritoire d'une façon uniforme et enserrée dans les règles illogiques, irrationnelles d'une grammaire aveugle, sont tellement minimes et exigent tant de temps avant de passer dans les mœurs, que le progrès, sur ce point, est à peu près insensible.

La civilisation exerce un pouvoir conservateur énorme, par le fait de l'inertie des traditions, et de même qu'elle amène les individus à être régis par les lois de la société, de même elle met le langage sous le code de la grammaire, législation beaucoup plus rigide et opposant une bien autre résistance aux caprices de l'évolution et à la marche du progrès.

Nous le voyons pour le latin : ce n'est qu'au moment de l'invasion des barbares, que la langue officielle de l'empire, brisant enfin ses entraves, conquiert la liberté et retrouve la souplesse nécessaire pour se transformer et devenir les différents idiomes romans. Or, avec le temps, ces derniers, classiques à leur tour, ont repris chacun la rigidité du cadavre auquel ils succédaient.

En vain nous objectera-t-on les mots tirés de radicaux grecs ou latins — souvent même des deux à la fois dans le même terme, comme dans : centimètre et autres sous-multiples du système décimal — et qui sont tous à peu près identiques dans toutes les langues. Nous répondrons que cet internationalisme des vocables, d'ailleurs créé par des savants ou des spécialistes, en vue de besoins nouveaux, ne saurait s'étendre aux mots anciens consacrés dans chaque pays par une tradition plusieurs fois séculaire.

Les difficultés que rencontrent dans le français actuel les améliorations orthographiques, tout à la

fois les plus légères et les mieux justifiées, ne montrent que trop la puissante mais stérile autorité des lois grammaticales.

Au surplus, les langues nationales sont trop hétérogènes pour se rapprocher et se fondre ; leur contact, leur frottement, leurs rivalités mêmes ne font qu'accentuer leur diversité foncière et leur originalité irréductible. Et puis, lors même que cette fusion s'opèrerait (au bout de combien de siècles ?), elle donnerait naissance à un idiome peut-être plus simple et plus commode, mais aussi irrégulier, aussi illogique, aussi irrationnel que nos langues, puisqu'il serait comme elles le fruit d'une évolution spontanée.

De plus, il est très probable que cette langue se déformerait suivant les pays, suivant les idées différentes des peuples qui la parleraient. Ce serait, en effet, une grave erreur de croire que les langues parlées, les langues populaires puissent rester identiques à elles-mêmes, ne serait-ce que dans la faible étendue des États modernes.

Les langues écrites, c'est-à-dire celles employées par les lettrés et les savants, arrivent naturellement à couvrir des aires plus étendues : mais encore voient-elles se produire en elles-mêmes des divergences notables, comme le montre bien l'exemple de la plus unifiée de toutes, le français ! « On sait quel parfum d'archaïsme présentent les publications canadiennes. Mais ce qui est généralement moins connu, c'est que nous assistons à la naissance d'une véritable langue belge, caractérisée par quantité de mots qui lui sont propres, ou qui sont officiellement détournés de leur sens officiel français.

« Enfin, en Suisse, on ne tarit pas de sarcasmes

sur le « français fédéral ». dans lequel le gouvernement central publie ses documents et qui est vraiment un langage bien extraordinaire. Ce dernier n'a guère de chances de survie ; mais il est permis de croire que dans peu de siècles, les langues belge et canadienne seront notablement différenciées du français. » (1)

C'est certainement là un phénomène qui se produirait à plus forte raison pour une langue universelle d'origine populaire.

Que l'on n'aille pas retourner cet argument contre nous, et nous dire : mais alors, cela se produira également pour une langue internationale auxiliaire, et cette idée aussi n'est qu'une pure chimère, puisqu'aussitôt adoptée, cette langue se différenciera suivant les latitudes !

Non ! il n'en est point ainsi justement et toujours parce que cet idiome ne sera qu'auxiliaire, c'est-à-dire ne sera usité qu'entre individus ne parlant pas la même langue, et seulement dans leurs rapports internationaux Deux Parisiens ne l'emploieront pas entre eux et ne seront pas tentés d'y introduire des expressions peut-être très imagées, parfois assez originales, presque toujours d'un goût douteux, d'un cachet de terroir très spécial et, par là même, d'une compréhension anti-internationale au premier chef.

Mais l'un de ces Parisiens aura recours à cet idiome pour correspondre avec un Moscovite ou un Suédois et ne pourra songer à employer, encore moins à créer un mot nouveau faisant double emploi et qui ne sau-

---

(1) M. Gaston Moch, « *La Question de la Langue Internationale* », page 10.

rait avoir aucun sens pour ses correspondants étrangers.

Ainsi donc, si les obstacles apportés à la formation d'une langue universelle, par la rigidité de la grammaire dans sa création, et par les modifications locales dans son maintien intégral, nous apparaissent comme presque insurmontables ; l'impossibilité, ou tout au moins l'éloignement infini de la réalisation de cette chimère, nous fournit la preuve qu'il faut passer outre si l'on veut aboutir.

Que si, dans l'avenir, cette chimère se réalise et se maintient, tant mieux : ce sera le lien le plus étroit des peuples entre eux ; mais, en attendant, rien n'empêche de s'en passer et peut-être de lui préparer la voie par l'emploi d'une langue internationale auxiliaire.

II

Une autre solution de la question qui, nous l'avons dit plus haut, n'en est pas une à proprement parler, et n'est plutôt qu'une mesure transitoire, consiste dans le moyen employé par les gouvernements actuels.

En présence de ce besoin d'inter-compréhension dès longtemps constaté et tous les jours grandissant, ils ont découvert un remède qui du reste était aisé à trouver : pousser énergiquement à l'étude des langues vivantes.

Lorsque nous disons que l'on *découvrit* ce remède, nous devons reconnaître que l'on ne s'en servit pas partout immédiatement. Dans tous les pays d'Europe, depuis longtemps, il n'y avait pas un gymnase, pas

un institut, pas une école où l'on ne se fît honneur et profit en même temps, d'étudier la langue et même la littérature française et tandis que les autres peuples s'élançaient sur nos traces dans la voie du progrès, nous nous contentions de notre propre état d'âme, nous en tenant aux découvertes de nos savants, et il fallut arriver jusqu'à Louis-Philippe pour que l'on commençât, bien timidement et comme à regret, à mettre la population des écoles à même d'étudier les découvertes étrangères dans les ouvrages originaux.

Au point de vue des relations internationales, et par conséquent du Droit International, — car ces deux choses sont aussi étroitement liées que le droit national est connexe aux rapports des nationaux d'un même pays — on n'avait assurément pas raison; mais, à d'autres points de vue, on n'avait peut-être pas tout à fait tort, comme nous le verrons tout à l'heure.

Déjà, pour l'établissement des relations internationales, l'étude des langues étrangères est notoirement inefficace, ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, de l'opinion même de savants, polyglottes.

En France, nos lycées n'enseignent pas moins de six langues vivantes : l'allemand, l'anglais, l'italien, l'espagnol, le russe et l'arabe; leur étude est inscrite au programme des écoles normales et des écoles primaires supérieures. Certaines Chambres de commerce ont créé des classes de langues vivantes ; il s'en trouve aussi dans quelques cours d'adultes.....

Et tout cela pour arriver à quel résultat? Nul ou presque nul, nous ne le voyons que trop dans la population scolaire qui nous entoure.

Pour que ce moyen soit efficace, il ne suffit pas d'avoir une vague teinture d'une ou même de deux langues étrangères, de s'être assimilé un nombre de radicaux plus ou moins considérable — plutôt moins que plus, — d'avoir seulement des notions imprécises de grammaires étrangères ; il faut être à même de parler couramment et d'écrire correctement cinq ou six langues. Lorsque l'on en sera arrivé à ce point, on découvrira avec confusion un traité entre nations, écrit dans une septième, un traité de commerce dans une huitième, une sentence arbitrale dans une autre etc... etc..... Et l'on aura passé — en comptant deux ans pour chaque langue — douze ans de son existence à se mettre à même... de ne pas être sûr de pouvoir entendre ses semblables, ni de se faire comprendre d'eux.

En vain, comme on nous le promet, simplifierait-on les méthodes d'enseignement des langues vivantes, on pourra se torturer l'esprit pour les rendre plus facilement assimilables, on n'arrivera qu'à des résultats minimes, qui ne répondront pas aux besoins et aux buts multiples que nous avons envisagés.

Le moyen est donc inefficace. Bien plus, il est impraticable.

Il est impraticable parce que, outre le temps, il suppose un autre facteur qui est l'argent. Quels autres que les gens riches pourront à la fois dépenser un temps précieux, pendant lequel ils ne produiront rien, et faire les sacrifices pécuniaires nécessaires à l'acquisition d'un certain nombre de langues qui, quoiqu'ils fassent, sera toujours insuffisant? Il naîtra donc de ce procédé une inégalité sociale de plus et, qui pis est, basée sur la richesse : il ne sera pas

possible à toutes les intelligences de pouvoir concourir dans la lutte pour la vie sans être « handicapées » par les plus fortunés, par suite de l'impossibilité matérielle où les autres se trouveront, d'acquérir les instruments de communication internationale indispensables.

Inefficace, impraticable, ce moyen est par surcroît nuisible. Que de pays, et le nôtre en est un exemple, où le trop grand développement de l'étude des langues étrangères entraîne l'imitation : Notre connaissance de l'anglais ne nous a-t-elle pas amené à emprunter à cet idiôme une foule de mots dont on ignore la signification exacte d'ailleurs, et qui enlaidissent le français en l'émaillant de termes ineuphoniques et barbares pour nos oreilles !

De plus, tout le temps sacrifié à apprendre les langues étrangères n'est-il pas perdu sans retour pour l'étude de la branche à laquelle nous nous adonnons et aussi pour la connaissance approfondie de notre langue maternelle? Nous arriverons peut-être à « écorcher » plusieurs idiomes, à commencer par le nôtre, mais nous n'en connaîtrons à fond aucun. Ne nous faut-il pas, en effet, une dizaine d'années d'études et de perfectionnements pour posséder à peu près notre langue, comme on la possède dans les classes d'humanité ? Et que de progrès encore à faire ! Cette solution est donc fausse, nuisible à nos langues maternelles, nuisible à nos autres études ; n'atteignant qu'une petite élite, elle ne nous donne qu'une partie de ce qu'elle promet. Mise à l'épreuve, nous en avons vu et nous en voyons tous les jours les résultats.

Règlementée internationalement, cette mesure ajouterait à tous ses inconvénients, le défaut d'être

d'une injustice criante au point de vue des droits réciproques des nations. Nous faisons allusion à une solution connexe à la précédente et qui a fait l'objet d'un vœu au congrès des mathématiciens. Elle consisterait à réduire à cinq ou six le nombre des langues nationales employées dans la science, ainsi que dans le commerce, les relations internationales, etc., etc..

Le projet, qui n'est que la règlementation du précédent, en a tous les désavantages. De plus, il aurait le grand tort de chercher l'apaisement par la méconnaissance des droits des petits États, et, visant à la suppression des conflits armés, il en aurait tous les inconvénients quant aux résultats.

Ce serait un singulier moyen de Droit International que celui qui serait basé sur un autre principe que celui de l'intégralité absolue des nations et nous aurions d'un côté l'étouffement des petits, de l'autre la tyrannie éhontée des forts tâchant d'écraser les faibles et les moins fortunés et de leur imposer des langues abhorrées. C'est la paix que l'on vise, mais à seule fin que les petits soient opprimés, exterminés et qu'on leur inculque les langues odieuses des oppresseurs.

La paix ne sera jamais et ne doit jamais être au prix d'une injustice et d'une insulte aux petites nations.

Il nous est inutile d'insister aussi sur la possibilité pratique d'imposer une telle mesure. Quelle est l'autorité qui aurait qualité pour choisir les cinq ou six langues en question et surtout pour exclure les autres? Choisirait-on celles des grandes nations; les petites se verraient lésées dans leurs plus chers intérêts. Pour ne pas tomber dans cet écueil, pren-

drait-on au contraire les idiomes de petits pays : le hollandais, le roumain, etc..., on ne serait compris de personne.

A supposer la décision prise, qui aurait le pouvoir de la faire exécuter ? Nous ne savons que trop, malheureusement, que si le Droit International Public est une des plus belles branches du Droit, quant au but qu'il poursuit, il n'a malheureusement pas de sanction juridique.

Les peuples dont on voudrait bannir la langue refuseraient à bon droit de sacrifier ce symbole de leur unité nationale, et ils auraient d'autant plus raison, à leur point de vue, que leur patriotisme aurait plus à craindre d'une vassalité morale à l'égard d'une nation voisine et prépondérante.

En réalité, ce vœu tend à maintenir le déplorable état de choses actuel, avec cette aggravation qu'il serait règlementé et partant, plus difficile à changer.

Nous ne nous arrêterons que pour mémoire à un projet qui a été proposé avec l'éminent appui de M. Bréal, mais qui n'est pas réalisable : choisir une langue vivante : l'anglais, doublé d'une autre, le français, de telle sorte que les peuples de langue française apprendraient l'anglais, tandis que les Anglo-Saxons s'engageraient à étudier le français.

Or si l'on peut croire que les gouvernements français, suisse, belge prescriront l'étude de l'anglais et que les Italiens, Allemands, Russes, Espagnols, Portugais, Suédois et autres imposeront, au choix, l'anglais ou le français, il n'est personne, connaissant l'Angleterre et les États-Unis, qui ne pense que l'on puisse jamais obtenir d'eux la règlementation de

l'étude obligatoire et exclusive du français dans leurs écoles, libres pour la plupart.

D'ailleurs, pourquoi le feraient-ils? La convention deviendrait bientôt fatalement unilatérale, selon la loi du plus grand nombre, et l'on arriverait à une langue unique. Or cette solution est, comme nous allons le voir, impossible.

III

C'est précisément parce que les remèdes appliqués au mal sont insuffisants et inefficaces que l'on a cherché et trouvé une médication plus énergique, que l'on a songé à une langue internationale auxiliaire qui, nous l'avons dit, ne doit pas être confondue avec une langue universelle. On est conduit tout naturellement à cette idée : lorsque deux personnes de nations différentes ont à communiquer entre elles, il faut que l'une parle la langue de l'autre, il faut donc qu'elle ait en sa possession deux idiomes, le sien propre et celui de son interlocuteur. On a pensé tout de suite qu'il serait beaucoup plus simple pour tout le monde que cette seconde langue soit la même pour tous, la *langue-bis* (1).

Ainsi le besoin et la possibilité d'une langue internationale, juxtaposée et non substituée aux autres, ne sauraient faire aucun doute ; et nous croyons qu'il n'est personne, parmi les gens sérieux ayant un peu réfléchi à la question, qui ne soit disposé à recon-

(1) Expression proposée par M. Bollack, auteur de la *Langue Bleue.*

naître la possession d'un tel truchement comme fort désirable.

L'immense majorité des personnes que le problème intéresse, tombent aisément d'accord sur le principe et n'émettent aucune objection. Mais lorsqu'il s'agit de passer de la théorie à la pratique, de prendre une décision pour le choix de cette langue, elles sont loin de s'entendre et l'on se heurte à des idées toutes faites et fortement arrêtées dans trois ordres distincts.

C'est ainsi que nous trouvons trois partis : celui des langues vivantes, celui des langues mortes et celui des langues artificielles. Prenons donc la première théorie et, avec cette étude, entrons dans le vif de la question que nous nous sommes posée.

La solution du problème par l'emploi d'une langue vivante se présente facilement à l'esprit, d'autant que le système est déjà employé partiellement et dans une certaine mesure. Nous voyons, en effet, le français servir souvent de langue diplomatique et l'anglais de langue commerciale.

Ce qui prouve que cette idée est venue à l'esprit de beaucoup de gens, c'est qu'on s'en est occupé dans différents congrès. Dernièrement encore, de très éminents sociologues, originaires de pays variés, auraient, à ce qu'il paraît, résolu de convoquer prochainement à Paris, à Londres ou à Bruxelles, un grand congrès international, dans l'unique but de faire contradictoirement choix, parmi les innombrables langues du monde, d'une langue internationale acceptée par tous et destinée à faciliter les relations intellectuelles et économiques des peuples entre eux. Le rapporteur devrait même conclure, paraît-il, au choix du japonais, dont le laconisme

et la décence (*sic*) auraient mérité par avance la faveur de la majorité.

Les principales raisons que font valoir les partisans d'une langue vivante sont les suivantes : pour qu'une langue puisse être un truchement international, pour qu'elle puisse servir effectivement de « commun dénominateur » aux diverses fractions de l'humanité, il faut qu'elle soit vivante et usuelle et qu'elle ait une histoire. Ils s'appuient sur l'exemple du latin pour lequel, d'après eux, ce fut le cas, et qui vit finir son rôle le jour où il devint une langue morte. Nous ne nous arrêterons pas à montrer le vice de ce raisonnement : le latin cessa-t-il d'être employé parce qu'il devint une langue morte, ou devint-il une langue morte parce qu'il ne fut plus parlé ? Cela ressemble beaucoup à certaine explication des vertus de l'opium.

Suivant les adeptes de cette théorie, la langue unique appelée à servir de trait d'union entre tous les idiomes irréductibles et rivaux qui se partagent le verbe humain, sera nécessairement l'une des langues vivantes actuellement en usage : seules, celles-ci permettent de traiter toutes les idées nouvelles, et seules elles sont assez souples pour s'adapter à toutes les nuances de la pensée.

Dès qu'il s'agit de donner un corps à cette conception en la précisant, pour la rendre exécutable, c'est-à-dire de choisir une des langues nationales, de grandes divisions surgissent aussitôt dans le parti : le français, l'anglais, l'allemand, le russe, l'italien, l'espagnol trouvent des défenseurs zélés, dont chacun apporte des arguments qui ne sont pas sans valeur.

Les deux idiomes qui semblent avoir réuni le plus de suffrages sont le français et l'anglais. On

nous dit que les principales raisons qui militent en faveur de notre langue nationale sont d'abord qu'elle a déjà une certaine internationalité acquise. En effet lorsque le latin commença à être moins prisé, le français qui était alors une des premières langues complètement formées sur le continent, et qui avait de grandes supériorités sur son aînée, commença à la battre en brèche. Elle la supplanta bientôt comme langue internationale des savants, des lettrés, et trôna quelque temps sans conteste comme langue diplomatique, et aussi comme langue universelle des salons et de la haute société dans toute l'Europe.

Ce qu'on vante surtout dans le français, c'est une élégance reconnue de tous, une clarté sinon parfaite du moins de beaucoup supérieure à celle des autres langues, une littérature des plus riches, des plus variées, des plus brillantes.

Nous nous faisons d'ailleurs un devoir et un plaisir même de reconnaître que nos nationaux ne sont pas les seuls à plaider en faveur de leur idole, et, à ce propos, nous sommes heureux de mentionner l'opinion d'un savant sociologue russe : « La langue internationale, il est inutile de la chercher ; elle existe. C'est et cela restera le français, à la condition que vous vous décidiez toutefois à réformer votre absurde orthographe (1). » Voilà, en effet, une des grandes pierres d'achoppement, si grande que les partisans eux-mêmes du français l'ont vue pour la plupart et ont d'eux-mêmes fait des avances sur ce point : et c'est là pour ainsi dire, encore une autre théorie.

On a eu le bon sens de reconnaître que la langue

(1) V. Gaston Moch, *loc. cit.*

telle qu'elle était, présentait des difficultés si grandes pour les étrangers, qu'elle n'aurait jamais de chances de se répandre. Un professeur de la Faculté des Lettres de notre Université (1) ne disait-il pas récemment que notre orthographe avait de grandes *qualités : illogique, absurde, faussement historique et trompeuse*, les grammairiens y ayant introduit de soi-disant réformes, basées sur des erreurs d'étymologie et d'interprétation.

C'est là en effet, un des plus sérieux obstacles à la diffusion de la langue, il faut bien le reconnaître : mais le pis pour les partisans de la théorie d'une langue vivante, c'est que les efforts tentés vers la réforme de l'orthographe seraient vains. Quelle peine n'eut pas Voltaire à en faire accepter quelques-unes de son temps ! Aujourd'hui, l'on se heurterait à des résistances autrement grandes, car le nombre de ceux qui savent réellement la langue, qui ont été bercés avec cette idée d'une orthographe compliquée, critérium des gens ayant une bonne instruction, est bien plus considérable.

Quand bien même on parviendrait à simplifier l'orthographe, encore n'aurait-on atteint qu'un résultat bien insuffisant. Les réformes en ce sens ne peuvent *matériellement* être que très minimes et bornées à des suppressions ou à des changements de lettres à l'intérieur des mots. Pour que l'œuvre soit complète, il faudrait pouvoir supprimer toutes les lettres ne se prononçant pas et cela, aussi bien pour les finales que pour les intermédiaires. Or une lettre qui ne s'articule pas dans un mot placé à un cer-

(1) M. Ch. Lambert « Les Langues Internationales. »

tain endroit de la phrase, se prononce dans le même mot entrant en liaison avec le suivant, lorsque celui-ci commence par une voyelle. Dans l'un ou l'autre cas, l'orthographe n'est donc plus rationnelle.

Si donc on ne voulait pas se contenter de demi-mesures (qui seraient inutiles au point de vue qui nous occupe) on en arriverait à dénaturer complètement la langue, au point de la rendre méconnaissable pour les yeux et les oreilles des Français eux-mêmes. Il faudrait bouleverser la grammaire pour rendre notre chère langue maternelle facilement compréhensible à d'autres qu'à ceux qui s'en sont nourris dès leur enfance.

On se demande vraiment comment les étrangers peuvent parvenir à s'assimiler notre idiome national, malgré les chinoiseries (qu'on nous pardonne l'expression) de sa grammaire, la complexité de ses verbes avec leurs 2.265 terminaisons, la diversité de prononciation de syllabes identiquement écrites, l'identité de prononciation de syllabes diversement orthographiées, les multiples pluriels, les nombreux gallicismes de son vocabulaire, où abondent les expressions toutes faites, intraduisibles pour un étranger...

Or, notons bien que ce que nous venons de dire pour le français, s'applique plus ou moins pour chacune des langues vivantes et que les réformes que l'on tenterait d'y apporter, pour les rendre rationnelles, auraient pour toutes le même résultat. Une langue ainsi modifiée serait incompréhensible pour le peuple même à qui on l'emprunterait, de sorte que la nation favorisée serait la dernière à adopter sa propre langue ainsi défigurée.

Pour en revenir au français, par tous ces motifs,

sa diffusion actuelle au point de vue privé, est beaucoup moins grande qu'on ne le croit généralement. Ce qui l'a provoquée jadis en Europe, c'est sa précocité, qui l'a fait succéder au latin. C'est aussi la place prépondérante qu'occupait naguère notre pays, comme influence politique, militaire, artistique, scientifique, agricole, économique, industrielle et commerciale, suprématie qu'il est loin malheureusement d'avoir conservée. C'est encore le monopole que possédait notre littérature qui depuis, a vu naître et grandir autour d'elle toutes les littératures étrangères devenues même des rivales redoutables. Quant à la haute société, il n'y a plus guère qu'en Russie et un peu à Vienne qu'elle parle français, et c'est, en partie, ce qui explique l'attitude de notre *ami russe* de tout à l'heure...

Pour sa diffusion au point de vue du Droit International Public, elle diminue de jour en jour. Il fut un temps où la majorité des traités était rédigée en français (1). Aujourd'hui, les exceptions à cette règle sont légion.

« La situation conquise par la langue française dans le domaine diplomatique, paraît gravement

(1) Depuis Louis XIV, la langue française devenue langue officielle des cours et cabinets, avait remplacé le latin dans les négociations diplomatiques et dans la rédaction des traités : ainsi le traité de Vienne de 1738, les traités allemands de Breslau et de Berlin en 1742, de Dresde en 1745, de Hubersbourg en 1763, de Teschen en 1779, ont été rédigés en français. Enfin c'est la langue qui a prévalu même pour les relations des Etats d'Allemagne entre eux, bien que la Confédération Germanique ait décidé à Francfort, le 12 juillet 1817, qu'elle ne se servirait, dans ses rapports avec les autres puissances, que de la langue allemande en y ajoutant une traduction latine ou française et à charge de réciprocité.

menacée. L'Allemagne d'un côté, l'Angleterre et les États-Unis de l'autre, ne cachent point leurs tendances à supplanter dans les relations internationales, le français par l'anglais ou l'allemand (1). »

Le plus pacifique des Congrès notamment, celui de La Haye, a failli devenir le théâtre de ces contestations belliqueuses de demain. Un des délégués américains, M. Holls, ne voulut ostensiblement s'y servir que de la langue anglaise, tandis que son collègue, le capitaine Mahan, s'opposa à son tour à ce que son discours parût sous forme de traduction française dans la « Chronique de la Conférence de la Paix » et sa prose y a été publiée en anglais.

L'attitude hostile de certains délégués, à l'égard de la langue française, a amené M. le comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, à déclarer qu'il aurait recours à l'italien, si l'on ne rétablissait pas l'usage du français. La paix fut ainsi conclue, mais une paix précaire et peu rassurante pour l'avenir diplomatique de notre langue.

D'ailleurs, jamais celle-ci n'a été adoptée comme langue officielle entre les États, ni en vertu d'une convention internationale, ni même par un usage absolu. Tout au contraire, dans plusieurs traités rédigés en francais, les États contractants ont fait des réserves formelles et inséré un article séparé, pour déclarer que l'emploi de cet idiome ne saurait tirer à conséquence (2).

---

(1) M. Jean Finot, *Revue des Revues*, reproduit par M. Ch. Lambert, *loc. cit.*

(2) C'est ce qui a eu lieu dans le traité de Rastadt de 1714, dans celui d'Aix-la-Chapelle de 1748, dans le traité d'alliance

En vertu du principe de l'égalité des États, chaque souverain, chaque gouvernement est en droit de se servir exclusivement et de demander qu'on se serve d'une langue déterminée quelconque, celle de son pays ou celle d'un État étranger, dans ses relations soit écrites, soit orales, avec les autres nations.

Rappelons à cette occasion ce fait peu connu : le Foreign Office de Londres a abandonné l'usage du français et ne se sert plus, dans ses rapports avec plusieurs puissances, que de l'anglais. Ces dernières, en présence du sans-gêne britannique, lui répondent dans leur langue natale. C'est ainsi, par exemple, que l'ambassade italienne à Londres, depuis 1882, se sert exclusivement dans ses relations avec le Foreign Office, de l'italien.

La Porte Ottomane correspond avec les cours européennes en langue turque ; elle ne regardait même autrefois, comme obligatoires pour elle, que les traités rédigés en langue turque-arabe.

Grâce au concours que lui prêtent les États-Unis, l'anglais est en train de remplacer le français dans les relations diplomatiques de l'Extrême-Orient. Le dernier traité de commerce conclu entre le Mexique

---

entre la France et l'Autriche de 1756, dans l'acte final du Congrès de Vienne de 1815. L'art. 120 de cet acte est ainsi conçu : « La langue française ayant été employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte que l'emploi de cette langue ne tirera point à conséquence pour l'avenir ; de sorte que chaque puissance se réserve d'adopter dans les négociations et conventions futures la langue dont elle s'est servie jusqu'ici dans ses relations diplomatiques, sans que le traité actuel puisse être cité comme exemple contraire aux usages établis. »

et la Chine, est rédigé en anglais, et cependant le Mexique compte parmi les pays les plus fidèles au culte de notre patrie.

C'est là un des motifs sur lequel s'appuient les partisans de l'anglais. Ils ajoutent que cet idiome se parle sur toutes les mers, dans tous les ports et que c'est une langue commerciale déjà toute faite. Ils en vantent aussi la simplicité grammaticale, étonnante *au premier abord.* Un sociologue belge trouve d'autres raisons encore : « la seule solution, est l'adoption d'une langue parlée déjà, la plus facile, suivant moi. Je propose formellement l'anglais, qui est précisément une langue humaine plutôt que nationale, à raison de ses origines à la fois saxonne, germanique et latine. Il suffit de lui imposer une orthographe rationnelle »...

Voici des arguments qui ont leur poids, mais qui sont bien battus en brèche par la petite restriction finale. En effet, ce que nous avons dit du français, on peut le dire également de la langue de nos voisins d'Outre-Manche, mais avec beaucoup plus de raisons encore.

Outre la difficulté de l'orthographe, sur laquelle nous croyons inutile d'insister, nous voyons que la soi-disant simplicité grammaticale de cette langue n'est qu'un mythe : que d'irrégularités dans ses conjugaisons, que de difficultés dans sa prononciation, surtout à cause de l'emploi de consonnances qui lui sont propres ! L'anglais est atteint, sous ce rapport, d'un mal inguérissable : aucune langue ne contient autant de syllabes homophones, ne se distinguant que par l'orthographe. Rendez celle-ci

phonétique, en réalisant le vœu du sociologue belge, et vous tombez dans la confusion.

Enfin au point de vue international, malgré la propagande que font ceux qui parlent cette langue pour son emploi — et peut-être même à cause de cette propagande — il se produit un mouvement en sens inverse, il s'élève contre elle une réaction qui, dans chaque pays s'accuse plus ou moins, de l'aveu même d'un journal des Etats-Unis.

D'autres langues ont-elles plus de chances? Que peut-on choisir : est-ce l'allemand avec sa flexibilité, sa malléabité, sa richesse? Mais précisément sa richesse exagérée, l'empâtement de sa prononciation, sa rudesse, sa lexicologie indisgete, sa construction et sa déclinaison sont d'un autre âge. Est-ce le russe, trop riche aussi, trop difficile et qui ajoute à ces inconvénients celui d'un alphabet spécial!

Nous estimerions plutôt que les partisans de l'italien et de l'espagnol ont moins tort que les autres; là du moins on trouve une langue assez harmonieuse, une orthographe *à très peu de chose près* rigoureusement phonétique, une phrase régulière et claire, mais cependant des sons difficiles à bien rendre — surtout dans le second — et aussi, comme dans toutes les langues vivantes, des règles absurdes comportant des *exceptions* encore moins compréhensibles, et qui font, qu'à moins de rendre un de ces idiomes méconnaissable par les simplifications qu'il faudrait y apporter, il serait parfaitement inapte à jouer le rôle que nous voulons lui faire remplir, parce que trop difficile à apprendre pour les masses.

Et cependant, sans ces simplifications, la connaissance de cette langue soi-disant internationale ne

pourra être que l'apanage d'une élite de gens riches et de personnes ayant assez de loisirs pour pouvoir consacrer le temps voulu à l'acquérir.

De plus, lorsqu'on se sera donné beaucoup de peine pour apprendre l'idiome choisi, il faudra continuer à se tenir au courant de ses modifications. Les vocables, dans une langue, se font concurrence, tout comme les plantes, les animaux et les hommes: combien de mots, autrefois florissants, ont aujourd'hui disparu à jamais dans les limbes de l'oubli! Combien d'autres qui vivent encore, mais dont le champ d'action se rétrécit d'heure en heure, sont condamnés à disparaître à leur tour! Chose beaucoup plus grave : presque tous les mots voient leur sens changer, d'abord du propre au figuré, puis d'une façon beaucoup plus complète soit en élargissant leur domaine, soit en le restreignant, soit en le modifiant tout à fait!

Mais ce ne sont là que des objections bien pâles à côté de celles qui découlent directement du Droit International. Il est impossible, en effet, que les peuples se mettent d'accord pour adopter la langue de l'un quelconque d'entre eux.

Deux hypothèses se présentent ici:

On est généralement partisan dans cette théorie, comme nous l'avons vu, du choix de la langue d'une des grandes nations européennes; le motif en est que ces idiomes, parlés par de nombreux nationaux, sont naturellement aussi très répandus au delà des frontières.

Or il est très aisé de voir que cette solution est absolument impraticable.

A notre époque, nous sommes à une période de

l'histoire, où si des quantités innombrables d'hommes aspirent à un rapprochement entre les diverses nations sœurs — toujours prêtes à se dévorer alors qu'elles devraient être *solidaires* pour le bien même de leurs nationaux — une quantité non moins considérable de personnes sont des plus jalouses de l'hégémonie de leur pays. Et cette idée n'est pas incompatible avec la précédente, loin de là. Nous n'en voulons pour preuve que ce fait, que les deux théories recrutent les mêmes individus comme partisans. On veut bien se solidariser, mais non s'abaisser. L'idée est toute naturelle, le sentiment fort légitime et l'on ne peut émettre la prétention d'aller à l'encontre d'un de ces deux états d'âme, aussi nobles l'un que l'autre.

C'est ce que fait cependant la théorie qui prône l'adoption d'une des langues nationales à l'encontre de ses rivales : elle heurte le sentiment de la nationalité, porté à un état suraigu. Elle blesse l'amour propre légitime des nationaux qui professent un amour indéracinable, une sorte de piété filiale, un culte même pour la langue natale, symbole de l'unité de la nation, de son indépendance, de sa suprématie, et aussi incarnation de son esprit ; car l'idiôme d'un peuple est à la fois le moule et le véhicule de ses idées, et l'agent de son influence.

Chaque nation, en effet, s'est fait elle-même sa langue, suivant son génie particulier : le langage d'un peuple, c'est le miroir qui reflète son âme. C'est aussi la plus belle défense qu'il puisse opposer à l'envahisseur, témoins les Chinois qui, par le nombre c'est vrai, mais aussi par le langage, ont absorbé successivement leurs conquérants mongols et mandchoux.

C'est précisément en ceci que l'adoption d'une langue nationale léserait les intérêts politiques, car les Etats sont rivaux et leur susceptibilité s'élèvera à bon droit contre un choix qui ne ferait que raviver l'antipathie réciproque des peuples, qu'augmenter la jalousie innée des nations, par la crainte de la suprématie acquise par le rival préféré. (1) Ce que nous avons dit contre la réglementation du choix de plusieurs langues s'applique aussi dans ce cas, à l'encontre des petits Etats. C'est la paix par l'étouffement.

Elle est même contraire aux intérêts économiques et lèse la justice : elle favorise le commerce et l'industrie d'exportations et d'importations de la nation ainsi privilégiée et aussi permet à ses citoyens d'acquérir un capital de connaissances supérieur à celui des étrangers, en leur donnant pour d'autres études, le temps que ceux-ci passeront à s'assimiler l'idiome international.

Frappés de ces arguments, plusieurs partisans d'une langue nationale ont porté leur dévolu sur celle d'un petit pays ou d'un pays éloigné qui ne présente pas l'inconvénient de porter ombrage aux autres. C'est l'idée qui a guidé le sociologue dont nous parlions tout à l'heure, dans le choix du japonais et c'est ce qui explique cette préférence tout d'abord incompréhensible.

Or pas plus qu'une autre, on ne choisira le japonais ni aucune langue d'un petit pays, parce que le

---

(1) Nous en avons la preuve matérielle dans l'acte final du Congrès de Vienne, que nous avons eu l'occasion de citer à propos du français.

japonais, parlé tout au plus par une trentaine de millions d'hommes, venus d'hier à peine à la civilisation, n'a pas une clientèle assez nombreuse pour que les autres peuples consentent à l'adopter et à l'apprendre. Mais encore et surtout, parce que le japonais est un idiome inférieur, dont les formes enfantines et barbares se prêteraient mal aux exigences délicates et subtiles de la pensée moderne. Cette langue peut défrayer une littérature et une prose plutôt touffues elle ne s'en classe pas moins au plus bas degré de la hiérarchie des idiomes. La meilleure preuve, c'est que presque tous les ouvrages scientifiques en usage au Japon sont, non pas japonais, mais anglais, allemands, hollandais ou français.

Puisque donc toute entente internationale sur le choix d'une langue vivante est impossible, puisque nous avons vu que, même au cas où l'un de ces idiômes serait choisi, il y aurait les plus grandes chances pour qu'il ne fût pas accepté des peuples, et si par hasard il l'était, pour qu'il ne pût être appris pratiquement : il faut chercher autre chose et c'est ce que se sont dit la plupart des sociologues traitant de la question qui nous occupe. Mais arrivés à cet endroit du chemin, ils se divisèrent encore en deux groupes : les uns bifurquèrent sur les langues mortes, les autres sur les langues artificielles.

Les partisans des langues mortes étant les premiers en date, commençons donc par eux.

CHAPITRE III

B

Langues mortes

I

On a beaucoup prôné la mère de toutes nos langues indo-européennes : le sanscrit. Bien des points brillants ont attiré les regards sur la « langue parfaite » (tel est le sens du mot sanscrit) D'abord son ancienneté.

C'est la langue sacrée, parlée jadis par les brahmanes, et que l'on pourrait appeler l'*indien* par excellence. Les premiers monuments de cet idiome remontent à plus de trente-trois siècles : ce sont les Védas ou hymnes sacrés des prêtres de Brahma et dont l'antiquité et l'authenticité ne sont plus contestées aujourd'hui.

Elle représente et résume les idiomes de l'Europe à travers le temps et l'espace, et son adoption aurait l'avantage de nous ramener au tronc vigoureux d'où sont issus tous les vocables des peuples civilisés.

Militent encore en sa faveur : sa sonorité, sa richesse de formes, sa souplesse euphonique, le

synthétisme de sa construction, qui l'ont fait désigner, par ceux qui l'écrivent, du nom de « langage des dieux ». Enfin ce fait, que dès qu'il fut connu, il fut étudié sérieusement, d'abord par les Arabes, après la conquête mahométane de l'Inde afin de ne pas laisser perdre les connaissances astronomiques des Indous ; ensuite, vers la fin du VIIIe siècle après J.-C., par les Persans.

Le jésuite Roberto de Nobili, en 1606, en fit une étude approfondie, pour pouvoir réfuter les doctrines de Brahma. Le père Pons, missionnaire français qui possédait parfaitement cette langue, en dit en 1740 : « La grammaire des Brahmanes peut être mise au rang des plus belles sciences ; jamais l'analyse et la synthèse ne furent plus heureusement employées que dans leurs ouvrages grammaticaux. »

Mais il fallait que les Anglais se rendissent maîtres de l'Inde, pour que la philologie sanscrite fût cultivée avec fruit en Europe.

En résumé, ses partisans disent que c'est une langue admirable, dont le grammairien Beauzé était si émerveillé qu'il ne craignait pas de la proposer aux écrivains de la fin du siècle dernier, pour « *servir de communication aux savants de tout l'univers.* »

Malgré tous ces avantages, nous croyons superflu de développer les raisons qui nous font rejeter l'emploi d'un pareil truchement. Cette grammaire, si merveilleuse, a le grand inconvénient d'être certainement l'une des plus complexes qui se puisse rencontrer. De plus, si le sanscrit possède un vocabulaire comprenant l'étymologie de toutes nos racines, elles se sont tant dénaturées depuis, qu'on ne les y retrouve plus. Enfin, cette langue, dotée d'un

alphabet spécial, n'est plus connue aujourd'hui que de quelques rares philologues et ne saurait se répandre, de par sa difficulté.

II

Choisira-t-on l'hébreu, comme cela a été proposé par quelques enthousiastes de cette langue, presqu'aussi ancienne que la précédente et longtemps considérée comme la langue primitive ? Nous répondrons qu'elle possède aussi un alphabet propre et qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle soit assez simple pour pouvoir être facilement utilisée. De plus, elle créerait un avantage indiscutable à une race particulière. Ce n'est pas une raison parce que les Hébreux furent les premiers à se plaindre de la confusion des langues (Babel signifie confusion), pour que l'on adopte leur idiome.

III

Enfin nous arrivons aux langues classiques, qui ont sur les précédentes l'avantage qu'on est censé les apprendre aux jeunes gens.

Le grec ne réunit pas beaucoup de suffrages. Il a toutefois ses partisans : après Voltaire, il faut citer G. d'Eichthal (1), l'abbé Hetsch et M. Beulé.

---

(1) « De l'usage pratique de la langue grecque », Paris, 1861.

Leurs principaux arguments sont la beauté de la langue et le rôle international qu'elle a déjà joué et que certaines de ses racines jouent encore. Ils disent, non sans raison, que nos idiomes modernes sont dans l'impuissance de suivre le grec sur le terrain de l'esthétique et de la richesse. Notre réflexion a même peine à retrouver toutes les relations entre les diverses pensées de l'âme que le génie grec a saisies et exprimées.

Outre la richesse de cette langue en particules, l'abondance et l'emploi aisé des participes, permettent de grouper autour du verbe principal beaucoup d'actions secondaires ou de traits accessoires.

Dans la syntaxe, le grec n'est pas moins remarquable qu'au point de vue grammatical. Les mouvements les plus délicats, les liaisons les plus intimes des pensées se plient aux exigences de la grammaire et de la logique. Cependant, la langue grecque n'a ni l'obscurité de l'allemand ni la clarté commune des idiomes nés du latin : l'écrivain y trouve en même temps la discipline qui prévient les écarts et la liberté d'allures que le génie doit avoir pour traduire toutes les nuances de la pensée. Une des preuves de la perfection du grec, c'est la longueur de son existence et sa remarquable stabilité : car durant un très long espace de temps, il n'a pour ainsi dire pas subi de modifications. Les poésies homériques sont le premier monument de cette langue : elles nous la montrent toute formée déjà et admirable de ressources.

Le grec a joué autrefois déjà un rôle international assez considérable. L'hellénique, répandu sur la surface entière de l'empire d'Alexandre, fut parlé à

toutes les cours des princes Macédoniens ses successeurs, et devint la langue vulgaire, non seulement en Macédoine, mais en Egypte, en Judée et en Syrie, ou il disputa le terrain aux idiomes nationaux, que toutefois il ne put jamais faire disparaître complètement. Plusieurs siècles auparavant, des colonies grecques avaient propagé la langue nationale à l'extrémité occidentale de la Méditerranée, sur la côte d'Espagne et dans la Gaule Narbonnaise.

Depuis les premiers temps historiques de l'Italie, on y trouve le grec usité, presqu'au même titre que le latin. Bien avant la première guerre Punique, beaucoup d'hommes d'Etat romains le comprenaient et le parlaient. Pour la génération nouvelle que Caton voyait se former autour de lui, la connaissance de cette langue était le complément de l'éducation d'un homme de bonne société. Le vieux Caton lui-même l'apprit à quatre vingts ans.

Les jeunes gens lisaient des livres grecs, ils conversaient, ils écrivaient même en grec. Ce qui fait qu'un Hellène n'avait que sa langue maternelle à apprendre. De littérature, il ne connaissait que celle de son pays. Cela simplifiait beaucoup pour lui les voyages, le commerce et c'est certainement une des causes principales qui rendirent la Grèce si prospère à tous les points de vue.

Enfin, le grec arriva à son apogée, lorsqu'il fut adopté comme langue officielle de l'Empire Romain d'Orient.

Si cet idiôme joua autrefois un grand rôle international, aujourd'hui beaucoup de ses mots ont encore une certaine importance dans la formation des termes scientifiques nouveaux. Lorsqu'on veut don-

ner des noms aux inventions nouvelles, aux instruments, aux machines, on a encore souvent recours au grec pour trouver dans cette langue des mots faciles à composer et qui expriment l'usage et la nature des diverses découvertes.

Ses partisans ajoutent que, bien que d'un aspect plus rébarbatif que le latin, les collégiens allemands et même quelques-uns des nôtres, jugent l'étude du latin plus malaisée et que l'on peut bien supposer qu'il en est de même dans l'Europe orientale, où les signes alphabétiques sont presque identiques à ceux du grec et où les vocabulaires sont plus nourris de racines helléniques que les nôtres. (1).

Faudra-t-il donc adopter cette langue? Nous ne nous arrêterons pas ici à développer les raisons qui empêchent qu'elle soit choisie comme langue internationale. A tous les arguments que nous ferons valoir contre le latin et qui s'appliquent également au grec — sauf celui basé sur le manque de clarté des mots — s'ajoute la difficulté préalable de l'étude de l'alphabet.

IV

Le latin, bien plus que l'autre langue classique concurrente, réunit de nombreux partisans. C'est qu'en effet ceux-ci se recrutent facilement pour toutes les raisons qu'on fait valoir en sa faveur.

D'abord le latin se présente le premier à la pensée

---

(1) Les étudiants de Washington publient maintenant un journal, « *le Miroir* », qui est rédigé en grec ancien.

des esprits cultivés. Il a été longtemps la langue inter-européenne par excellence et, quoique répudié, il n'est pas encore mort comme langue écrite. Son passé a toujours une importance immense auprès de tous les peuples. N'est-il pas le fond commun de toutes les langues romanes vivantes? N'est-il pas aussi la base des civilisations, des institutions, des législations de l'Europe? Toutes ces considérations apparaissent pour beaucoup comme suffisant à rendre l'idée excellente au premier abord.

Elle est vieille du reste. Le premier qui l'ait présentée chez nous, vers 1650, le jésuite Labbé, rêvait de faire du latin, l'organe international. D'ailleurs sa proposition n'eut pas grand succès; cependant, pour les hommes de cette époque, le latin jouissait d'un crédit qu'il est loin d'avoir de nos jours! Nous sommes donc, dès l'abord, bien obligés de croire qu'on avait des raisons sérieuses pour ne pas l'adopter.

Néanmoins les premiers pas en faveur du latin ne sont-ils pas accomplis par tous ceux qui ont fait des études classiques? On enseigne cette langue dans tous les collèges et lycées d'Europe. On l'étudie même au village. Les écoliers les plus pauvres l'apprennent comme les empereurs, nous dit-on avec emphase! Partant il est tout naturel que vienne cette idée toute simple : adopter comme truchement international cet idiome que chacun de nous est censé posséder d'une façon suffisante.

Les partisans du latin ont poussé très loin leur théorie et sont même passés à la pratique.

A Philadelphie, aux États-Unis, se publie un journal mensuel intitulé « Le Herald latin » *(Præco Latinus)*, où tout est rédigé en latin, même les annonces

de tubes métalliques et de fil de fer galvanisé, nous dit-on. Le « *Vox Urbis* » à Rome. est également un organe latin qui paraît depuis 1898.

Le latin est encore usité comme langue vulgaire chez quelques populations de l'Europe centrale, dans diverses localités de la Pologne et de la Hongrie

Au dire de ses partisans il conquiert l'univers. Il envahit même l'Extrême-Orient. Au séminaire de Poulo-Pénang, à l'Orphanostrophium de Zi-ka-ouei (Changhaï), les orphelins de la Chine et de la Malaisie le parlent (1). Lorsque le Prince Henri d'Orléans et l'enseigne de vaisseau M. E. Roux entreprirent, en 1895, leur voyage par terre d'Hanoï à Calcutta, le latin leur fut d'un grand secours. En effet, à Ta-li-fou, un missionnaire, le Père le Guilcher, leur procura comme interprète un Chinois chrétien nommé Joseph, parlant et écrivant le latin Et ce Chinois n'était nullement séminariste, mais marié, père de famille et commerçant très honorable. « Au commencement, écrit M. Roux (2), nous nous comprenons avec difficulté, car nos souvenirs de collège sont déjà loin, et Cicéron a dû frémir dans sa tombe, des barbarismes et des solécismes qui pleuvaient dru comme grêle. Mais peu à peu notre latin sort des oubliettes où il était enfoui, et, au bout de quelques jours, nous nous exprimons passablement dans cette langue. »

Un certain nombre de ceux qui préconisent le latin demandent même avec une grande insistance que les gouvernements agissent pour obliger les peuples à l'étudier. « Un simple décret suffirait : rendre obli-

---

(1) D'après M. Tasset dans « *Concordia* » nov. 99, page 396.
(2) Dans le « *Tour du Monde* » 1897, p. 216.

gatoire l'enseignement de la langue latine, en l'imposant à tous les programmes scolaires, depuis les écoles enfantines (*sic*) jusqu'au sommet de l'édifice. Du même coup on supprimerait l'étude des langues vivantes (!) et l'on réaliserait une grande, une triple économie, de temps, de travail, de finances » (1).

D'autres théoriciens, aussi pleins de leur sujet que les précédents, proposent d'ouvrir « une voie nouvelle à l'activité féminine, en faisant enseigner le latin dès le premier âge à tous les petits enfants, en même temps que leur langue maternelle » (2). Empressons-nous de dire que tous les partisans du latin ne sont pas aussi exagérés dans leurs conclusions, et qu'ils ne veulent pas tous imposer l'étude du latin, concurremment avec celle de nos langues nationales, à tous les enfants d'Europe. Ces mesures règlementaires n'atteindraient d'ailleurs point du tout le but qu'elles se proposeraient ; à quoi bon obliger le paysan qui ne voit pas plus loin que le marché de la ville voisine, à l'étude d'une langue extrêmement difficile, mais qui aurait ce grand avantage de lui permettre de se faire comprendre à l'autre bout de l'Europe !

Sans pousser la théorie des partisans du latin à ses dernières conséquences et aux conclusions *pratiques* qu'ils en tirent, reconnaissons toutefois que leurs arguments, s'ils ne sont pas concluants, paraissent fort probants au premier abord. On comprend donc parfaitement que, pour ceux qui n'ont pas étudié la question d'un peu près, cette solution semble la meilleure.

---

(1) (2) Passages d'ouvrages cités par Mr G. Moch. *Loc. cit.*

L'histoire, en effet, nous apprend que, par deux fois, dans des circonstances bien différentes l'une de l'autre, on a pu croire que le latin, ayant pris un avantage marqué sur la plupart des langues, allait de proche en proche les supplanter toutes. Et cependant, si l'on étudie de près ces deux stades, on peut voir combien le latin était loin de la victoire, alors qu'il en paraissait le plus près.

Les conquêtes de Rome ayant embrassé la plus grande partie de l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie occidentale, partout le latin fut cultivé à côté des idiomes indigènes et il devint, sinon comme *langue parlée*, du moins comme langue écrite, commun aux hautes classes de tout l'empire.

Mais si la langue des lettrés était la même, il n'en était pas ainsi de la langue que parlait le peuple des provinces. C'était un patois, sorte de mélange hétérogène du latin des légionnaires d'une part, et des patois provinciaux d'autre part. C'est de ces idiomes que sont nées, suivant un processus différent d'après les régions, les langues dites romanes, c'est-à-dire, le français, l'espagnol, l'italien, le roumain, l'anglais même, etc., etc.

Mais, quand celles-ci cessèrent-elles d'être le latin pour devenir les langues romanes? On serait fort embarrassé de le dire, car toutes ne sont autre chose que le latin parlé et dénaturé de jour en jour davantage par l'appoint que lui ont apporté et les idiomes indigènes, et les langues étrangères les plus répandues.

Mais nous avons vu que le grec avait, dans la partie orientale de l'Empire, disputé la première place au latin et on a pu remarquer que ce dernier, langue

des conquérants cependant, avait fait beaucoup d'emprunts au grec, idiome des vaincus, — alors que l'inverse ne se produisit pas.

Ainsi donc, si au moment de l'expansion romaine, le latin tendit à devenir la langue universelle, ce ne fut à proprement parler que dans la partie occidentale de l'Empire et encore ne put-il le faire sans se transformer de façons tellement divergentes qu'il ne tarda pas à devenir méconnaissable.

Après le démembrement de l'Empire romain, le christianisme en ayant adopté la langue, celle-ci lui est redevable de n'avoir pas péri et aussi d'avoir été régénérée, car le clergé remit en vigueur un latin, qui s'il n'était pas pur, était moins défiguré que le bas-latin parlé à cette époque. La conversion religieuse des barbares fut pour beaucoup sans doute dans le respect qu'ils montrèrent pour une langue placée sous l'égide de la religion.

Le rôle politique et officiel du latin a duré fort longtemps en Europe. Parvenu à l'Empire, Charlemagne ordonna que les procédures judiciaires, ainsi que tous les arrêts des tribunaux fussent rédigés dans cette langue, et il défendit aux officiers publics d'en employer une autre dans leurs actes.

Mais si le latin devint, par un acte de pouvoir, la langue officielle, il ne fut vraiment parlé que dans les cloîtres, et bien qu'on l'écrivît encore dans le monde, il n'en était pas moins déjà une langue morte, car on ne peut apporter comme preuve de son existence les harangues des parlements et les discussions des écoles, faites dans un langage qui n'avait de la langue de Cicéron que les désinences.

Les actes judiciaires furent rédigés dans un latin

tellement barbare que, bientôt incompréhensible, il devint souvent une source fréquente de procès Aussi, en 1490, Charles VIII prescrivit-il d'écrire en français les dépositions faites devant les tribunaux et, en 1510, Louis XII fut-il obligé de renouveler cet édit.

Ce que ces deux rois avaient exigé pour les dépositions, François Ier l'étendit, en 1532, par l'Ordonnance de Villers-Cotterets, à toutes les sortes d'actes judiciaires.

Voici en quelle circonstance il prit cette détermination : ayant demandé à un courtisan quel arrêt on avait rendu dans un procès où il était demandeur et qui venait d'être jugé au Parlement, le seigneur lui répondit : « Sire, étant venu en poste sur l'avis de mon procureur, pour me trouver au jugement de mon procès ; à peine ai-je été arrivé que votre Cour du Parlement m'a débotté. — Vous a débotté, lui dit le roi, qu'entendez-vous par là ? — Oui, sire, au moins la Cour en prononçant, s'est servie de ces termes : « *Dicta curia debotavit et debotat dictum actorem* ». Ce langage parut, dit-on, si ridicule au roi et à ceux qui l'accompagnaient, qu'il résolut de défendre à son Parlement de l'employer dans la suite.

Cependant, vingt-six années après l'ordonnance qu'il rendit à ce sujet, les Cours supérieures persistaient encore dans l'emploi de la langue latine « pour les réponses sur requêtes et pour les enregistrements des lois royales », quoique les requêtes et les lois elles-mêmes, au bas desquelles on les inscrivait, fussent en langue française, et l'on fut forcé de le leur interdire, en 1563, par l'Ordonnance de Roussillon.

En 1629, c'est-à-dire quatre vingt dix-sept ans

après l'ordonnance de Villers-Cotterets, et soixante six ans après celle de Roussillon, on eut encore à faire la même défense, pour les procédures et jugements, aux tribunaux ecclésiastiques.

Toutefois, le latin resta la langue du clergé, c'est-à-dire du seul élément relativement instruit qui subsistât au sein de l'ignorance générale. Aussi, à l'époque de la Renaissance, se trouva-t-il tout indiqué pour servir d'idiome commun aux savants de l'Europe, et fut-il écrit par plusieurs d'entre eux avec autant d'élégance que de facilité.

L'on vit notamment les cicéroniens de la cour de Léon X rappeler un instant, dans leurs écrits, les beaux jours de la langue. Cet emploi du latin tenait à ce que les savants de tous pays avaient beaucoup plus besoin de communiquer entre eux qu'avec leurs compatriotes respectifs au milieu desquels ils étaient isolés par toutes leurs aspirations.

Mais à cette époque-là même, la réforme prêchée par Luther et Calvin enleva au latin le privilège exclusif dont il avait joui jusqu'alors, d'être l'interprète officiel des textes sacrés et la langue commune de l'orthodoxie dans toutes les parties du monde chrétien. Il ne demeura langue religieuse que pour les catholiques.

Cependant l'ostracisme dont le latin fut frappé dans les pays protestants n'y influa pas sur ses destinées comme interprète des sciences profanes. L'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre continuèrent, surtout pour le droit et la médecine, à produire des ouvrages écrits en latin. Dans les pays catholiques, c'est en latin qu'on enseignait dans les universités ; c'est le latin qui accaparait les ouvrages sérieux de

théologie, de philosophie, de science et « il ne laissait aux langues vulgaires que les œuvres vulgaires d'imagination ». Il n'y a pas encore un siècle, des mémoires scientifiques de premier ordre ont été écrits dans cet idiome.

Au point de vue diplomatique, le latin, employé souvent autrefois comme tierce-langue dans les traités — notamment ceux de Nimègue, de Ryswik, d'Utrecht, de Bade, de Vienne (1738), de Belgrade (1739), et de la quadruple alliance de Londres (1718) — est aujourd'hui abandonné sauf par le Vatican qui en fait constamment usage dans ses bulles et autres actes publics.

Ce rôle international, le latin ne le remplit que tant qu'il fut indispensable, c'est-à-dire tant que les langues européennes furent inaptes à servir d'instrument aux hautes spéculations de la pensée humaine.

Mais, d'une part, il ne tarda pas à devenir insuffisant et, d'autre part, la formation de nations conscientes d'elles-mêmes, le développement et la concurrence des langues nationales nouvellement épanouies et la diffusion — restreinte pourtant — de l'instruction, hâtèrent sa chute.

C'est en France que celle-ci commença. Et c'est un honneur pour la langue française d'avoir été la première capable de prendre la place du latin, à l'encontre duquel d'ailleurs, elle présentait de grandes supériorités. Pascal et Descartes commencèrent par employer indifféremment l'une ou l'autre langue, sans qu'on puisse distinguer dans leurs écrits des degrés d'importance correspondant aux changements d'idiomes.

Ce qui s'était passé pour le français ne tarda pas à avoir lieu pour toutes les autres langues. Et l'on vit bientôt tous les savants de l'Europe écrire leurs ouvrages dans leur langage maternel, perdant ainsi l'avantage de s'entendre entre eux, mais gagnant d'être compris par tous leurs compatriotes devenus plus aptes à suivre leurs études, et de pouvoir rendre leur pensée plus clairement, sans avoir recours à des périphrases interminables ou à des barbarismes criants.

Ainsi donc, à cette seconde époque de son apogée, le latin a encore sombré, au moment où il croyait toucher au port : comme lors de la décadence de l'empire romain, il est tombé en désuétude.

Aujourd'hui les savants ont pensé à concilier ces deux propositions : *se comprendre* tous entre eux et *être compris* de tous leurs compatriotes.

Cela nécessite une langue internationale auxiliaire. Or, ce rôle — que l'on a essayé de faire jouer au latin et qu'il n'a rempli qu'à moitié en un temps où il était beaucoup plus répandu qu'aujourd'hui — nous croyons qu'il n'est pas opportun d'essayer de le lui faire jouer de nouveau. On l'a abandonné, on devait donc avoir des raisons d'autant plus sérieuses que les avantages internationaux qu'il présentait étaient plus considérables

Ses partisans croient cependant qu'on pourrait le faire revivre. Ils s'appuient entre autres sur ce fait que Rome est la source de nos langues, de nos institutions, de notre civilisation et de notre droit.

Le latin, une langue morte, disent-ils, pas autant qu'on pourrait le croire ! N'est-elle pas restée vivante dans la grande moitié du vocabulaire des langues néo-latines et dans le langage technique des théo-

logiens, jurisconsultes, professeurs, savants de tout ordre, (justement parce que toutes les matières dont on s'occupe trouvent leur point de départ dans les institutions romaines) ; et dans un nombre incalculable de phrases usuelles et de très bon aloi, qui ne sont que la traduction littérale de telles phases latines?

Morte, une langue qui a glorieusement survécu à la puissance de ceux qui la parlaient, « en subjuguant le vainqueur » et qui est restée la base des humanités dans notre enseignement, jusqu'à nos jours!...

Malgré ces raisonnements nous n'hésiterons pas à dire que le latin ne répond plus aujourd'hui aux besoins de notre civilisation actuelle ; aussi peut-on affirmer, avec raison selon nous, que reprendre le latin c'est faire machine en arrière, revenir de l'invention acquise à l'ignorance et à l'incohérence d'autrefois.

On nous a donc « délivré des Romains », pour nous replonger dans notre ancienne servitude, que nous étions sur le point d'oublier! « Le latin a le grand tort de représenter une civilisation disparue. Une civilisation s'imprègne dans tous les mots et expressions d'une langue ; c'est elle qui a formé les métaphores, qui a dirigé l'évolution du sens des mots. Voulez-vous vous servir du latin pour correspondre avec un étranger? il vous faut vous encombrer des souvenirs et des idées de l'antiquité, ou bien trahir le latin et en faire une suite de sons presque vides de sens » (1).

Sa structure et son vocabulaire ne sont plus en rapport avec nos pensées ; ils correspondent à un état

(1) M. Ch. Lambert, *Loc. cit.*

de civilisation passé et irrévocablement dépassé ; on ne pourrait donc l'adapter aux conditions nouvelles des temps et des milieux. Et c'est en vain que ses partisans nous disent que les Romains eux-mêmes, avant Cicéron, prétendaient déjà qu'on ne pouvait pas rendre en latin les doctrines de la Grèce, et que c'est la même objection réfutée par l'expérience, que l'on fait au latin aujourd'hui. — Autre chose est de traduire des doctrines philosophiques ou politiques, autre chose de rendre par le seul moyen d'une langue vieille de deux mille ans bientôt, les idées modernes sur des branches de connaissances humaines alors totalement inconnues.

On nous répond bien : la parole est modelée par la pensée, les circonstances forment la langue ; chaque époque, chaque individu fait son latin, l'esprit est la vie du langage, et ceux qui n'en étudient que la lettre ne savent aucune langue... Certes nous sommes de cet avis : mais ici, la lettre est morte, représentant l'esprit comme figé, à un moment de sa manifestation.

Depuis les Romains, l'esprit a *quelque peu* marché et la lettre est restée la même, incapable partant de rendre utilement la pensée, autant que les fabricants de javelots romains seraient incapables, avec leur outillage, de manufacturer des fusils.

Qui oserait prétendre que la plus riche des langues européennes actuelles pourrait, dans deux mille ans, donner une notion même approximative du courant des idées d'alors et du nouvel état des connaissances humaines ?

Nous pensons donc fermement que l'adoption du latin est formellement impossible. L'adoption du latin.... mais.... quel latin ? Il y en a autant qu'il y a

de français, depuis celui de la chanson de Roland jusqu'à celui de M. Ed. Rostand.

Parce qu'on nous apprend à l'école un latin de convention qui correspond assez bien au français du siècle de Louis XIV, on est très tenté de croire qu'il n'y a qu'un latin, comme on prétend en rhétorique qu'il n'y a qu'un français, celui de Racine, Boileau, etc. — Mais il n'en est rien.

Or, cette question a une certaine importance puisque, suivant l'idiome choisi, nous serons en face d'un vocabulaire et d'une grammaire, en un mot d'une langue très différente.

Nous avons d'abord la langue noble, et la langue plébéïenne ; le latin classique ou urbain et le latin vulgaire ou rustique. Ces épithètes indiquent une différence entre le langage de l'habitant de la ville et celui de l'habitant de la campagne. Il y a aussi le *sermo provincialis*, qui est la langue du colon des provinces.

Outre ces différences qui eurent lieu à peu près à chaque époque, on distingue quatre périodes principales.

La première commence à la fondation de Rome pour se terminer aux derniers temps de la République : environ 240 ans av. J.-C. Pendant cette période, la langue latine s'est formée et perfectionnée, à peu près à l'abri de toute influence du dehors, ce qui fait dire à Cicéron que le siècle des Scipions est celui de la véritable latinité. Ce fait seul lui fait obtenir quelques suffrages.

La seconde va jusqu'au règne d'Auguste. L'influence hellénique fut assez profonde pour changer la physionomie de l'idiome primitif qui, d'une part, perdit

en originalité ce que d'une autre il gagna en richesse, en douceur et en harmonie. Cette période fut appelée l'âge d'or du latin. Nombreux sont les partisans de cette langue dite classique. A leur avis, les Romains n'employaient que celle-là. Autant dire que de nos jours, nous faisons usage, en conversation courante, de la langue de Bossuet. Les partisans du latin de cette période s'appuient sur ce que c'est celui-là qui est étudié dans l'université ! C'est la base de la langue et ils disent que le bas-latin et le latin moderne en dérivent également.

La troisième période va jusqu'à la translation à Constantinople du siège de l'Empire d'Orient. — Au IIe siècle de notre ère tous les peuples sont familiarisés avec la connaissance du latin, et parfois il est employé avec plus de pureté et d'élégance dans les Gaules et en Espagne qu'en Italie, où l'invasion des termes exotiques ne connaît plus de bornes, par suite de l'affluence des étrangers dans la capitale du monde romain. Cependant cet idiome, plus riche que le précédent, a encore ses partisans.

D'autres prônent le latin de la quatrième période, qui a l'avantage d'être une langue plus vulgaire, plus facilement parlable. Cette période s'étend jusqu'à la complète invasion des barbares au Ve siècle. C'est une époque de basse latinité, de corruption de la langue, consistant non seulement dans les changements apportés à la signification des mots, mais encore dans l'introduction d'une foule d'expressions grecques et barbares.

On ne s'est pas arrêté là :

On a même parlé d'adopter des latins postérieurs à l'Empire. « Pourquoi pas le latin du moyen-âge,

partout alors en usage et imposé dans tous les programmes universitaires de l'époque » dit un de ses champions, qui n'a pas l'air de se douter que ce latin aurait beaucoup de chances de ne pas être compris d'un latiniste ordinaire : les chartes de cette époque nous édifient suffisamment sur ce jargon qui n'avait plus rien de commun avec la belle langue de Virgile.

D'autres encore, — on voit que les propositions ne manquent pas, — demandent que l'on choisisse « le latin philosophique, théologique et scientifique du XVI et du XVIIe siècles. »

Nous devons avouer, qu'à notre sens, ce sont ceux qui sont le moins loin de la vérité. Mais ce n'est pas à dire qu'ils y touchent, car pas plus que les autres, ce latin, bien que moins éloigné de notre temps et plus simple que le latin classique, ne peut être facilement accessible à tout le monde.

Nous avons eu plus haut l'occasion de dire que dans certains villages de Hongrie et de Pologne, le latin servait encore de langue vulgaire. Or nous trouvons de chauds défenseurs de cette idée « prendre le latin qu'on parlait en Hongrie, il y a soixante ans à peine, le latin familier à Erasme. » Cette proposition fut faite au VIIIe Congrès de la Paix, à Buda-Pesth, en 1898. Nous avons vu pourquoi ces congrès ne se sont pas prononcés.

Mais, hâtons-nous de le dire : d'abord la langue romaine n'était pas parlée couramment dans les pays cités, comme les auteurs de la proposition semblaient le croire. Ensuite elle n'est pas plus pratique que les autres; quand cela ne serait que par le manque de termes propres à rendre les expressions techniques, dont fourmillent les idiomes modernes et sans

lesquels il est impossible de traiter un sujet quelconque, sauf dans les sphères purement spéculatives. Outre les termes, les notions actuelles elles-mêmes lui échappent : celles du téléphone, du télégraphe optique, des automobiles électriques, des sports, de la mode, de l'art militaire, etc , etc : enfin de tout ce qui constitue la vie moderne, de tout ce qui fait l'objet des conversations, des correspondances, des spéculations européennes. Le défaut commun aux latins de toutes les époques a été aperçu par tous ceux qui se sont occupés pratiquement de l'adoption de cette langue.

D'ailleurs, choisir entre ces différents latins serait faire acte d'arbitraire. Pourquoi prendre celui-ci plutôt que celui-là? Quelles raisons donner ? Il y aurait toujours des mécontents.

D'aucuns, en vrais puristes ceux-là, ont préconisé le latin tel qu'il est, vierge de toute compromission et de tout changement. Employer d'autres termes que les termes antiques, leur semblerait un crime.

Disons tout de suite que ce sont les seuls qui ont le courage de leur opinion et les seuls qui aient raison dans leur erreur. Ils n'emploient que des vocables strictement latins, mais toutefois pas toujours classiques.

Naturellement ils usent et abusent de périphrases de plusieurs lignes pour parler d'un obus à la mélinite par exemple, ou bien (et c'est déjà là un défaut) ils donnent un léger croc-en-jambe au dictionnaire pour faire dire à un mot autre chose que ce qu'il signifie réellement, en élargissant son sens. C'est ainsi qu'ils décorent pompeusement la vulgaire bicyclette, du nom ronflant de *birota velocissima* et la

pédale du nom de *manubrium*, qui veut dire en réalité poignée, manche que l'on prend avec la main. L'imprimerie devient *officina*, mot qui signifie exactement laboratoire. Ministre de la guerre est rendu d'une façon très claire par *præfectus armorum*. Il est cependant fâcheux qu'on ait pu prendre, avec raison, ce terme pour la traduction de « chef armurier »...

C'est le « *Vox urbis* », dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut, qui est l'organe de ces partisans du latin pur. Ce n'est pas à dire qu'il ne soit pas sujet à quelques défaillances et qu'il ne se rende coupable de certaines créations de mots qui, sur les bancs du collège, attireraient à leur auteur les trois fautes traditionnelles du barbarisme : nous voulons parler entre autres de « *centimetrus* » et de « *bazana* ».

Nous avons dit que les partisans du latin pur étaient ceux qui avaient le moins tort. Théoriquement oui ! Ils posent un principe, ils le subissent jusqu'à ses dernières conséquences : ils sont logiques avec eux-mêmes. Mais au point de vue pratique, quelle erreur n'est pas la leur !

D'abord il est beaucoup d'idées scientifiques et techniques dont le latin ne donne même pas de périphrases intelligibles. Ensuite, les offrirait-il, que la masse des Européens ne voudraient pas fournir la somme de travail nécessaire à son assimilation ; sans parler de l'augmentation d'efforts nécessités par les nouveaux sens dérivés, donnés aux mots et qui demanderaient la création de dictionnaires spéciaux.

Le latin classique, en effet, est trop difficile à apprendre pour les masses. Il est très riche, et

partant, surcharge la mémoire d'une foule de mots inutiles. Tel qu'il est, le latin ne pourrait être accessible qu'aux seuls savants, et nous avons vu que, pour remplir utilement son but, la langue internationale doit pouvoir être un instrument de correspondance pour les foules. Il faut donc pouvoir l'apprendre seul et sans maître.

Or le latin est aussi difficile, sinon plus, à s'assimiler que n'importe quelle langue vivante. Et ce ne sont ni les « Colloquia » d'Erasme, ni les manuels des Jésuites, ni la méthode Gouin qui pourront en faire une langue facile à apprendre et à manier.

Sa grammaire et sa syntaxe seront toujours beaucoup trop compliquées pour le vulgaire. Les longues et sérieuses études qu'elles réclament seront un obstacle insurmontable à ce que le latin puisse être mis à la portée de tous les hommes d'une culture moyenne ; car, en pareil cas, la facilité de l'étude est un moyen de succès indispensable. La grammaire latine est, suivant une expression imagée, hérissée de pointes douloureuses, comme le faîte d'un mur l'est d'éclats de verre. Sa déclinaison et sa conjugaison, tant régulières qu'exceptionnelles, ne sont pas une merveille de simplicité.

Le dictionnaire qui est insuffisant pour les besoins actuels a, en même temps, le grand défaut d'être trop complet pour les sens qu'avaient à rendre les Romains et de surcharger la mémoire sous le poids inutile d'une infinité de mots.

Mais, dira-t-on, et la richesse de la langue? Si les termes n'avaient pas plusieurs sens, les manifestations les plus magnifiques de l'art littéraire seraient impossibles. Dans la vie ordinaire, l'emploi des sens

multiples d'un même mot fait le charme du lecteur et de l'auteur... Grâce à cette circonstance on peut lire entre les lignes : combien de fois les sous-entendus ne sont-ils pas plus intéressants, plus suggestifs que ce qui est exprimé avec tous les points sur les *i* ... D'avance le sujet, l'emploi du terme, la syntaxe déterminent le sens d'un mot qui en a plusieurs. Il n'y a confusion et vague que chez ceux qui ignorent les ressources de la langue et la valeur ou plutôt les valeurs des vocables qu'ils emploient ..

Nous approuvons pleinement cette manière de voir pour une langue d'*agrément* qui n'a pas d'autre but que de satisfaire le besoin de jouissance littéraire qui est en tout homme cultivé. Mais ce n'est pas le cas ici. D'abord l'immense majorité des hommes rentrerait dans la catégorie de « ceux qui ignorent les ressources de la langue ». Nous n'en voulons pour preuve que les résultats obtenus avec les lycéens de tous pays. Nous avons eu l'occasion de dire plus haut que les jeunes gens de l'Europe orientale trouvaient le grec moins difficile que le latin. Ce n'est pas à dire que ceux de l'Europe occidentale s'assimilent facilement ce dernier. De l'avis de tous les professeurs de bonne foi, les résultats obtenus sont vraiment bien minimes. « Les élèves qui ont étudié le latin pendant six ans, chaque jour, sont incapables, pour la plupart, de l'écrire correctement en sortant de l'Ecole, » nous dit un professeur de notre Faculté des Lettres (1).

On se plaint même du temps perdu par la jeunesse pendant les longues années de l'Enseignement clas-

---

(1) M. Ch. Lambert *Loc. cit.*

sique, à apprendre, pour ne pas les savoir, des langues deux fois mortes, puisque les Hellènes sont morts, puisque les vieux Romains sont morts, et que les cent mille jeunes Français qu'on oblige à les étudier, sans qu'ils arrivent à les comprendre, « sont en train de mourir d'ennui et de décrépitude intellectuelle en embrassant, six années durant, ces cadavres que l'immense majorité d'entre eux ne ressuscitera jamais ! »

D'ailleurs il n'y a pas que les étrangers qui aient de la peine à apprendre le latin et les Romains eux-mêmes n'y trouvaient pas beaucoup de facilités. Nous sommes très renseignés, sur ce point, par Cicéron, qui nous apprend qu'il ne connaissait que cinq ou six dames romaines qui parlassent le latin correctement. Plus tard Quintilien se plaignit de l'impossibilité qu'il y avait, pour le peuple de Rome, de dire un mot sans prononcer en même temps quelque barbarisme, et de la difficulté que les jeunes gens éprouvaient, à Rome même, à bien apprendre leur langue maternelle. Et c'est un pareil idiome que l'on veut rendre universel, 1500 ans après le démembrement de l'Empire romain !

Au reste, c'est à tort qu'on invoque la richesse de la langue. « *La richesse d'une langue*, dit Leibnitz, *a pour mesure, non le plus grand nombre de ses mots, mais le plus petit nombre de ses radicaux simples et la facilité avec laquelle on en tire des combinaisons précises.* »

Ainsi, quand le latin donne pour contraire à *fidelis* le mot *infidelis*, il est aussi riche, et même plus, que lorsqu'il oppose *magnus* à *parvus*.

Le latin surcharge aussi la mémoire avec ses

genres grammaticaux multiples. Cette difficulté ici est triple, au lieu d'être seulement double, ce qui est déjà beaucoup trop dans la plupart de nos langues

Mais si la grammaire et le dictionnaire sont impra ticables, du moins la syntaxe est-elle simplement désespérante. Elle est illogique et déconcertante, car elle diffère complètement de celles des langues vivantes. Elle est excessivement difficile à maîtriser, avec ses expressions particulières, sa construction compliquée et ses mots aux sens si variés. Ce qui fait dire à un latiniste distingué que jamais on n'arriverait à ramener les 4/5 des mots latins à une conception unique, on ne parviendrait même pas à établir, dans la plupart des cas, un lien de transition logique entre ces sens multiples.

On croit répondre à ces arguments tirés de la difficulté de la grammaire, en proposant de prendre un latin « à peu près classique, » en convenant qu'on sera réciproquement très miséricordieux pour les fautes de grammaire ou de style. Le latin, nous dit-on, ne s'appliquerait d'abord qu'aux communications les plus élémentaires. Envisageant le but d'être avant tout compris, on se contenterait, pour commencer, du strict nécessaire, sauf à étendre peu à peu son cercle, au fur et à mesure du besoin qui se ferait sentir. La langue ne serait pas ainsi de création factice et arbitraire et resterait susceptible d'une perfection atteinte à la longue.

On ajoute, en effet, qu'il est impossible de simplifier la grammaire, car toutes ses ressources sont nécessaires au philosophe, à l'orateur et au poète. Mais le peuple pourra négliger de lui-même toutes les nuances dont il n'a pas besoin....

Est-il nécessaire de réfuter ces propositions, qui nous mettraient en face d'un latin simplifié, mais simplifié sans programme, au hasard, selon le goût ou la science de chacun, et dont le résultat pratique serait un état anarchique de la langue internationale, arrivant au maximum de l'incompréhensible.

Arrêtons-nous cependant, en passant, devant la monstruosité du cercle vicieux suivant : « Entre le fait de comprendre un texte latin de médiocre difficulté et d'en composer un, il y a un abîme, que ne franchiraient que ceux auxquels le cœur en dit. Se comprendre réciproquement, c'est tout ce qu'il faut et ce n'est pas aussi difficile qu'on le pense. » (1)...

Si beaucoup de partisans du latin ne veulent l'adopter que tel qu'il est, sans y rien changer, il en est beaucoup d'autres qui, devant le fait matériel de l'impossibilité d'assimilation facile, ont proposé de le simplifier.

Ceux-là ont vu que plus on voudrait agrandir le cercle des intéressés à la langue internationale plus il faudrait la rendre facile et simple, et que le latin, tel qu'il est, ne remplissait pas le moins du monde les conditions exigées.

Nous ne voulons pas entreprendre de citer ici tous les projets de simplifications qui ont été proposés, ce qui nous ferait sortir de notre sujet. Bornons-nous seulement à constater que les réformes indiquées ne portent généralement, pour ne pas dire toujours, que sur la lexicologie, laissant de côté la syntaxe de la langue.

On propose de réduire le nombre des conjugaisons,

---

(1) M. Alex. Büchner *Concordia*, juillet 1899, page 286.

des déclinaisons et des cas dans celles-ci : c'est à la fois trop et trop peu.

Trop, car cela suffit pour bouleverser toute la langue, et il en résulte un tel changement qu'on est en face d'un idiome, pour ainsi dire nouveau, et très différent du latin réel. Et c'est ce jargon informe, que prônent un certain nombre des partisans enthousiastes des auteurs classiques lus dans le texte ! Il est évident que les personnes qui auront appris cet idiome simplifié, et partant nouveau, seront parfaitement incapables de traduire le plus petit passage de Cicéron.

Trop peu, parce que cette simplification laisse subsister beaucoup plus de difficultés qu'elle n'en enlève et que, de plus, elle crée dans la langue un état illogique.

On ne touche pas impunément à certaines parties d'un idiome, sans qu'il se produise de ce chef une répercussion sur les autres. Tout se tient dans une langue et spécialement la lexicologie et la syntaxe.

Il ne suffit donc pas d'apporter quelques simplifications, il faut bouleverser tout le latin au point de le rendre méconnaissable, rédiger des grammaires et des dictionnaires nouveaux, créés *arbitrairement*, supprimer tous les mots qui font double emploi, ajouter des vocables *artificiels*, pour rendre les idées inconnues aux Romains et d'un usage courant aujourd'hui.

Mais encore faut-il le faire avec une sagesse que sont loin de montrer d'ailleurs les champions de la théorie que nous étudions en ce moment.

« Le *Præco Latinus* » que nous avons eu l'occasion de citer plus haut, et qui est l'organe des parti-

sans du latin simplifié, montre un sans-gêne vraiment américain. *Prælum* veut dire en latin « pressoir », pour le « *Præco* », ce mot désigne les journaux, la presse. On y forge des mots de toutes pièces, comme *ferrovia* « chemin de fer, » *ferrofilum*, « fil de fer, » qui n'ont pas même un aspect latin. « Je vis sur une annonce le beau mot tout neuf de *typoscriptorium* et je me creusai la tête pour en deviner le sens. Heureusement qu'il y avait en dessous une image explicative : *typoscriptorium* voulait dire « machine à écrire. » Que l'on s'approche du latin avec la vénération due aux reliques des saints, ou qu'on le coule brutalement dans des moules nouveaux, dans les deux cas on risque d'être obscur, incompréhensible, et l'on ne respecte pas le latin. En réalité on crée une langue nouvelle (1). »

Nous ne croyons pas que ce latin simplifié, fait de solécismes, de barbarismes, de néologismes, monstre sans compréhension réelle ni personnelle, puisse avoir chance d'être adopté. En tous cas, il tuerait le latin classique, au désespoir de ceux, et ils sont nombreux, qui l'aiment encore, et au grand dommage de la culture européenne et de l'étude approfondie des langues romanes.

Si l'on a préconisé cette solution, il est vraisemblable que les partisans, pas plus que les adversaires du latin, ne seront pressés de l'adopter.

Au reste on a pu dire, avec raison, que les essais de ce genre avaient eu un précurseur, qu'ils ne sauraient faire oublier, loin de là ! et auquel autant vaudrait s'en tenir, car il a eu le mérite de produire

---

(1) M. Ch Lambert *Loc cit.*

pour son coup d'essai, un chef d'œuvre inimitable... la cérémonie du *Malade imaginaire!*

Donc, ou l'on ne simplifie pas assez le latin, et alors on reste au milieu d'un tissu d'irrégularités, ou on le rend tout à fait facile et régulier, et alors cette langue n'a plus de latin que le nom. C'est en partant de cette seconde idée que certains partisans des langues anciennes ont proposé de créer une langue à base de latin (1) qui prend le nom de *neolatin*, *novlatin*, *panlatin*, ou de *latin moderne*, suivant les différents systèmes proposés (2).

Au reste, les pires ennemis du pan-latin et de ses congénères, sont les latinistes purs.

Le grand reproche qu'ils font à ces idiomes, c'est que ce sont des langues transformées *à priori*.

Ces créations hybrides, toutes factices qu'elles seraient, n'auraient pas le mérite d'être aussi simples, ni aussi internationales qu'une langue purement artificielle. Au surplus l'adoption d'un idiôme ainsi construit détruirait le principal argument des partisans du latin. Ce qu'ils visent, au fond, c'est de renouer et de continuer la tradition défunte et de réconcilier les études classiques et les études modernes. Or le neolatin serait absolument inapte à donner à ses adeptes la possibilité de lire les chefs d'œuvres

---

(1) La même chose au reste a été proposée pour l'autre langue classique et M. Raoul de la Grasserie, dans un travail intitulé « De la possibilité et des conditions d'une Langue Internationale », demande qu'on en puise les radicaux dans le dictionnaire grec.

(2) Les principaux projets sont : « le Nov-latin » du docteur Rosa, « le Neo-latin » de Cortonne, et « le Latin Simplifié » de Gasté.

des maîtres antiques. Il tendrait plutôt à l'effondrement total et définitif des « humanités ».

Enfin cette combinaison bâtarde ne serait acceptable que comme pis aller. S'il faut modifier à ce point un langage, n'est-il pas préférable d'en bâtir un de toutes pièces? Laissons le latin intact pour les études classiques qui, certes, ont bien leur mérite et prenons une langue artificielle pour nos relations internationales.

Au reste, le latin, quelque soit celui qu'on choisirait, aurait encore un inconvénient considérable. En admettant que quelques hommes arrivent à l'écrire correctement, mis en présence, ils seraient incapables de se comprendre oralement. Autant de peuples, autant de façons différentes de prononcer cette langue morte. « Celà provient de ce que nous ignorons absolument, dit d'Alembert, comment les Latins prononçaient la plupart de leurs voyelles et de leurs consonnes. » Tout ce que nous savons, c'est que l'accent, ainsi que la quantité des syllabes, étaient fortement marqués dans la langue de Rome.

Mais, dans cette ignorance, chaque nation moderne prononce le latin à peu près comme sa propre langue et trouve ridicule la prononciation des autres.

Il faudrait donc s'entendre au sujet de la phonétique et adopter une prononciation unique, autre acte arbitraire venant s'ajouter à celui du choix de l'époque du latin.

D'ailleurs, au point de vue du Droit International, il est un reproche que l'on peut faire au latin, quel que soit le système adopté, c'est de favoriser un certain nombre de nations au détriment des autres : il est évident que les Français, les Italiens, les Espa-

gnols et les Portugais auront, par ce choix, un avantage marqué sur leurs congénères européens.

On n'ignore pas que, s'il y a des rivalités entre nations, il en existe aussi entre races, et tous les jours, on nous parle du Panslavisme, du Pangermanisme, de l'entente des peuples anglo-saxons. Croit-on que c'est à une époque où le souverain d'un des grands Etats voisins de la France (1) fait une guerre opiniâtre aux mots venant des langues romanes et qu'il va jusqu'à remplacer par d'autres créés de toutes pièces, ces termes proscrits de son vocabulaire, — que l'on pourra faire accepter, comme langue internationale auxiliaire, un latin plus ou moins modernisé, plus ou moins *délatinisé* même?

Au point de vue de la clarté, on peut s'étonner, à juste titre, qu'on ait été rechercher la langue qui servait aux oracles antiques pour faire leurs prédictions ambigües et qui a permis à la Pythie de Delphes de répondre à Pyrrhus, sans se compromettre : « *Aio te, Æacide, Romanos vincere posse* », se réservant de spécifier après la bataille quel était de *te*, ou de *Romanos*, le sujet de *vincere*.

Frappés de tous ces inconvénients, une grande majorité des apôtres de l'idée maîtresse qui nous occupe, se sont rabattus sur les langues artificielles.

---

(1) L'empereur d'Allemagne. Cette mesure s'applique surtout aux termes militaires et maritimes que « l'Amiral en chef de la flotte allemande » a entrepris de réformer complètement et de purger de tout mot étranger.

CHAPITRE IV

C

Langues artificielles

I

D'aucuns se sont arrêtés, dès l'abord et sur le seuil de la question, se sentant tourmentés par cette idée : les deux termes de *langue* et de *artificielle*, ne jurent-ils pas entre eux, ne sont-ils pas incompatibles ?

Une langue peut-elle être artificielle ?

Non ! se sont empressés de répondre à cette dernière question les partisans des langues naturelles, mortes ou vivantes. Et alors faisant intervenir dans cette branche de la sociologie qu'est la philologie, la théorie de l' « organicisme » — qu'on applique : à l'état, à la société, à la langue — ils se sont écriés : la langue est un être vivant ; or on ne crée pas artificiellement la vie ; donc on ne peut pas *créer* une langue de toutes pièces.

Partant, d'après eux, les tentatives faites en ce sens, sont condamnées d'avance à la stérilité, par cette simple, mais péremptoire raison, qu'elles sont en contradiction formelle et flagrante avec les lois

qui président à la naissance et à l'évolution des langues..... et les partisans de cette théorie continuent:

Semblables à des êtres vivants, les langues naissent, croissent, se développent, se métamorphosent, s'enrichissent, ou s'appauvrissent, s'affirment ou se corrompent, vieillissent et meurent, en vertu de fatalités qui leur sont inhérentes. Comme les sociétés dont elles sont l'organe, comme les nations dont elles extériorisent le génie et la personnalité, elles ont leur existence propre, leur autonomie, leur tempérament, leur caractère, leurs vertus et leurs vices innés, leurs survivances typiques: comme elles, elles subissent la pression modificatrice des influences multiples, complexes et variables du milieu...

On ne crée pas arbitrairement et de toutes pièces un idiome; sa formation et son développement ne sauraient être influencés par une cause artificielle quelconque; *il se crée tout seul*, jaillissant des circonstances, des évènements, des faits, de par le jeu normal des conditions historiques et ethniques qui ont façonné la race qui le parle.....

Que si l'on parvient à composer une langue artificielle, on arrivera à un résultat factice et froid qui manquera toujours de ce rien qui fait bouillonner le sang et la sève et qui s'appelle: *la vie*, car les mots sont aussi arbitraires que les gestes; la voix est modelée, comme les traits, par les sentiments : une langue ne peut être créée dans un cabinet de travail, comme un être vivant ne peut être créé dans la cornue d'un chimiste.....

Déjà le grand autocrate Auguste a reconnu que la volonté individuelle, si puissante soit-elle, ne peut

rien sur le langage, qui jaillit, pour ainsi dire, comme la source du rocher, involontairement, du consentement de tous. Aussi, depuis que le monde existe, les idiomes différents se sont-ils formés, substitués les uns aux autres, modifiés ou détruits : l'un a pu remplacer l'autre, de gré ou de force ; seulement un acte de volonté individuelle n'a jamais rien produit en la matière...

Le langage n'étant pas une invention, un système conventionnel de signes, naît spontanément, non pas seulement à l'origine, mais en tout temps et il se produit actuellement, dans le nouveau monde, des langues américaines, par des procédés aussi naturels que ceux qui produisent les races et qui, en Europe, ont donné naissance aux langues romanes pendant le moyen-âge.....

Telles sont les grandes lignes de la négation *a priori* de la possibilité d'une langue artificielle.

Ces arguments ont-ils quelque valeur réelle au fond, sous leur apparence redoutable et scientifique? Et quand bien même ils seraient fondés, devraient-ils arrêter les partisans des langues artificielles ?

Sur ce dernier point nous pouvons répondre d'une façon très nette et très catégorique. Si l'on établit artificiellement un truchement international qui permette à des personnes ne parlant aucune langue commune de correspondre entre elles, aussi bien verbalement que par écrit, et si elles peuvent s'entretenir, à l'aide de ce seul intermédiaire, de toutes les questions possibles d'actualité, de science, de littérature et de philosophie, que nous importera que cet *instrument* soit une langue, un organisme, qu'il vive, qu'il soit factice ?

Il nous suffira de savoir, et de pouvoir expérimenter, que ce moyen tend à rapprocher les hommes, dans tous leurs rapports internationaux, à les faire mieux se connaître, à détruire tout malentendu entre eux et à faire germer dans leur esprit les grandes idées de paix et de justice qui sont innées en eux !

Mais qu'on se rassure : cet instrument sera bien une langue, autant et même plus que le latin, et au même titre que l'anglais et le français, avec cette seule différence, qu'il aura sur eux d'incomparables supériorités, qui, à l'usage, deviendront aussi incontestées qu'elles étaient incontestables.

Nous ne sommes plus au temps où l'on n'avait que des idées très vagues sur le langage et où l'on ne se doutait pas de l'existence de la philologie.

Au temps du roi égyptien Psammétique, ou même de l'empereur souabe Frédéric II, du roi d'Ecosse Jacques IV, ou d'un empereur mogol de l'Inde, qui tous eurent l'idée géniale de placer deux enfants nouveau-nés dans un lieu écarté, ne leur laissant entendre aucune parole humaine, afin d'en induire quelle était la langue primitive de l'humanité.

Au temps où un Cratyle s'écriait par la bouche de Platon : « Il y a pour chaque chose un mot juste, qui lui convient par nature. » Sans avoir réfléchi, ni les uns ni les autres, que dans ce cas, si l'expression avait toujours été logiquement adéquate à la pensée et s'il y avait un idiome premier de l'humanité, tous les hommes parleraient la même langue qui serait une langue universelle et immuable, puisqu'elle aurait été parfaite dès le début.

On a mis du temps à s'apercevoir de ces conséquences, mais on y est arrivé, et la philologie nous

démontre aujourd'hui que les langues varient avec les latitudes et avec les époques, et qu'elles suivent pas à pas la marche lente de l'humanité vers le progrès.

Si, en sociologie, nous trouvons une théorie de la société « être vivant », qui attribue cette même qualité au langage, nous en remarquons également une autre. Dans celle-ci, on part de la société primitive : Deux hommes se trouvent en présence et vivent ensemble. ils s'imitent réciproquement ; de cette imitation naît une communauté de certains désirs et de certaines croyances, et par ces phénomènes la société se forme. Ces hommes ne tardent pas à associer l'idée d'un objet avec l'émission d'un certain son, toujours le même et nous assistons ainsi à la création d'un langage (1). Et en effet, le langage n'est qu'une imitation, rien qu'une imitation. Aussi quoi de plus vague et de plus capricieux que le choix des mots ?

Ces créations se forment sur plusieurs points à la fois. De là la diversité des langues. Ces langues, déjà diverses à leur naissance, se développent, se modifient, grâce à l'invention, à l'initiative individuelle, au fur et à mesure des besoins ou simplement des idées nouvelles ; mais cela, suivant un processus dif-

---

(1) « Les anciens, transformistes instinctifs, se sont rencontrés ici avec les modernes. Ils ont plus d'une fois, et sans effort, imaginé un âge où l'homme ne parlait pas « *mutum et turpe pecus*, muet et vil bétail », dit Horace, « jusqu'au jour où les mots notèrent les bruits et les impressions. » C'est « l'utilité », Lucrèce l'a bien compris, qui pour ainsi dire fait jaillir les noms des choses, *expressit nomina rerum* »

(André Lefèvre, professeur à l'Ecole d'anthropologie à Paris : « *Les races et les langues* », page 5.)

férent d'après les divers climats, les diverses races, en un mot d'après les différentes nations.

Nous ne comprenons pas d'ailleurs qu'on puisse distinguer les langues naturelles des langues artificielles. Rien n'est naturel dans un idiome, puisque toute langue est acquise et partant factice, depuis l'alphabet, et l'orthographe jusqu'à la prononciation.

L'enfant ne parle pas plus qu'il n'écrit ou ne lit naturellement ; dans les deux cas, il faut qu'il apprenne. Nos ancêtres ont donc dû faire la même chose, mais graduellement, et nos contemporains font encore de même, pour apprendre les noms dont on a *artificiellement* baptisé les fruits des inventions nouvelles.

Chaque langue vivante n'est qu'une suite de conventions. On convient, en France, par exemple, qu'on appellera le bâtiment qui sert à nous abriter une « maison » et par suite, lorsque l'on veut émettre cette idée, il suffit de prononcer le mot : maison, pour être compris de tous les co-contractants, de tous ceux qui ont adhéré à la même convention. Tout est « fabriqué » dans une langue et il arrive même qu'on connaisse l'âge et l'état-civil d'un mot.

La seule chose qui soit vraiment naturelle, c'est la *faculté de parler*, dont l'homme seul jouit dans la nature, et non le langage ; celui-ci est aussi artificiel dans les langues *dites* naturelles que dans celles créées de toutes pièces.

L'homme ayant la faculté de parler s'en sert à tort et à travers dans les langues vivantes qu'il emploie chaque jour.

Or, c'est un devoir pour lui de diriger ses facultés vers un idéal, d'en surveiller l'exercice

et d'en corriger les erreurs. Dans toutes les institutions et dans toutes les productions humaines, le progrès consiste à *remplacer l'action spontanée par l'action réfléchie*, l'instinct par la raison. Pourquoi alors l'homme ne pourrait-il pas, ne *devrait-il* pas même, faire un usage logique de la faculté qu'il a de parler, après avoir constaté combien est arbitraire et illogique l'usage *naturel* qu'en fait l'humanité ? On voit donc que loin d'être incompatible avec les principes de la théorie de l'organicisme, l'idée d'une langue artificielle est au contraire parfaitement conciliable avec cette dernière, étant donné qu'elle est une des conséquences du principe d'évolution physiologique : L'homme tend de plus en plus, à mesure que marche la civilisation, à remplacer les manifestations de l'intuition naturelle par un état de règlementation logique dû à la déduction réfléchie.

Les villes nouvelles en Amérique, construites d'après un plan directeur géométrique sont-elles plus artificielles que nos vieilles cités Européennes ? Une langue créée artificiellement sera-t-elle moins naturelle que les nombreux idiomes internationaux aujourd'hui existants ?

Nullement, seulement au lieu d'être née comme eux d'une façon spontanée, de l'ignorance populaire, elle sera un produit logique et réfléchi de la science humaine.

Une langue créée ne sera pas, à proprement parler, une langue artificielle, aucun langage ne l'étant. Elle ne sera pas absolument naturelle non plus : « il n'y a de naturelle (et encore !) que la langue du sauvage qui n'entend plus son grand-père et n'est pas compris de sa femme, ravie à la tribu voisine. Comme toute

langue, elle sera *conventionnelle* ; mais tandis que les autres le sont entre compatriotes et d'autant plus qu'elles sont d'une civilisation plus avancée, — celle-ci le sera tout à fait et internationalement. *La différence est de milieu et de degré, non de nature.* » (1)

On lui reproche de manquer de « *vie* ». Mais qu'est-ce que la vie d'une langue? Qu'est-ce qu'une langue vivante ou une langue morte?

Une langue vivante, c'est par définition, une langue qui vit, c'est-à-dire qui est susceptible de se transformer sans cesse. Une langue morte, au contraire, est une langue qui, si elle est encore parlée, l'est par des individus qui n'ont pas qualité pour la modifier. Si on la modifie, elle cesse d'être elle-même, elle n'est plus une langue morte et devient ce qu'on est convenu d'appeler une langue artificielle.

Or une langue créée de toutes pièces sera-t-elle vraiment dénuée de vie?

Non ! car elle sera « susceptible de se transformer » c'est-à-dire de laisser la porte ouverte à l'addition de mots forgés — au fur et à mesure des besoins, pour rendre les créations nouvelles dans l'ordre normal ou dans l'ordre physique — par un aréopage de personnalités « ayant qualité pour la modifier. »

Ce n'est pas à dire qu'elle doive se modifier comme les langues vivantes, sans raisons apparentes et sous le règne du caprice ou de la mode. Telle elle aura été construite, telle elle restera et cela nécessairement, pour que les hommes de toutes les nations qui se

---

(1) Th. Cart, agrégé de l'Université, professeur à l'école libre des sciences politiques : « *A la recherche d'une langue internationale* ».

seraient donné la peine de l'apprendre, ne la voient pas changer à tous propos et hors de propos. Les mots existants seront donc immuables, mais d'autres pourront venir combler les lacunes du dictionnaire, lacunes produites par la marche du progrès.

D'ailleurs on ne comprend guère comment cette idée d'une langue artificielle peut paraître si extraordinaire. Voyons-nous, en effet, autour de nous, tous les jours, (en dehors du langage) d'autres modes que *des modes artificiels* pour la transmission de la pensée?

Le geste, par exemple. A part quelques-uns, communs à tous les hommes (?) et qui sont plutôt des mouvements réflexes, on peut dire qu'aucun n'est naturel, car aucun n'est universel. — Prenons les idées les plus simples, l'affirmation et la négation. Nous savons comment on les rend au moyen d'un mouvement de tête en Europe centrale et septentrionale. Or dans l'Europe méridionale le geste « non » est rendu par un mouvement de la main devant la poitrine, et les Hindous, les Arabes, ainsi que beaucoup d'autres peuples ont des signes très différents pour rendre ces deux idées ; etc., etc....

Les signaux : pour communiquer leurs pensées à distance, tous les peuples se servent de signaux optiques ou acoustiques. Ceux-ci sont tous, sans contredit, du domaine de la convention. Les signaux optiques sont d'abord des gestes amplifiés. Les signaux par les feux, dont on se servait en Gaule pendant la guerre de l'indépendance, sont encore en usage chez les Indiens d'Amérique ; ils sont le point de départ de la télégraphie optique. Les signaux par des objets visibles de loin, plus compliqués, sont employés couram-

ment, même chez les peuples civilisés, c'est la base des 78.642 combinaisons différentes du code international de signaux, à l'usage des bâtiments de toutes nations, *véritable langue internationale de la marine.*

Comme signaux acoustiques, à part les langages sifflés et tambourinés des sauvages (1), nous avons encore, dans la marine, les commandements au sifflet, partout les mêmes, et les avertissements faits au moyen du canon et de la sirène.

Et l'écriture ! les alphabets ne sont-ils pas internationaux et factices, ainsi que les sténographies, les cryptographies, les signes télégraphiques, la notation musicale, la nomenclature chimique, la notation algébrique, les signes arithmétiques, les chiffres, les monnaies et les poids et mesures ?

Il suffit de réfléchir pour s'apercevoir qu'en matière de transmission de pensée, tout est conventionnel et *artificiel.* Cela est si vrai, même au point de vue du langage, qu'il existe de par le monde, de nombreuses langues artificielles : telles que la *lingua franca* ; le *sabir*, mélange de français, d'anglais, d'italien et de turc, répandu sur tout le littoral asiatique et africain de la Méditerranée et particulièrement parmi les Levantins; le *pidjin*, composé de mots chinois, anglais et portugais, en usage dans les ports de l'Extrême-Orient; le « *langage des baleiniers* » mélange de mots havaïens, chinois, anglais, tchucktches, japonais, etc., que l'on entend dans le nord de l'Océan Pacifique; sans parler du *Foki-foki* des Guyanes....

Au point de vue de la diplomatie, on a vu depuis

---

(1) Deniker : « *Les Races et les Peuples de la terre* ».

longtemps que les inconvénients résultant de l'emploi de plusieurs idiomes faisaient sentir l'utilité d'avoir recours à une langue *neutre*, intelligible pour toutes les parties. Mais les diplomates ne sont pas les seuls à avoir éprouvé ce besoin. Parmi les hommes éminents s'étant occupés de la question et dont nous avons eu l'occasion de citer les noms, il en est, et des plus illustres, qui envisageaient sa solution par la création d'une *langue artificielle*. Les principaux sont Bacon, Pascal, Descartes, Leibnitz, de Brosses, Condillac, Voltaire et Diderot.

Or il est à remarquer qu'à l'époque où vivaient les nombreux Français qui figurent sur cette liste, leur langue était familière à tous ceux qui étaient capables de lire leurs écrits : que Bacon, Anglais, écrivait en latin ; que Leibnitz, Allemand, a publié ses œuvres soit en latin, soit en français. Et cependant tous ces hommes de génie pratiquant les deux langues qui, à leur époque, étaient quasi-internationales, ont aspiré à la création d'une langue vraiment internationale : artificielle !

Les plus grands des philologues modernes suivent les mêmes errements. Citons entre autres Burnouf, Jacob Grimm, et Max Muller. Ce dernier n'a-t-il pas dit : « *La conception d'une langue artificielle jouant, à côté des idiomes nationaux, le rôle d'organe international, est certainement réalisable.* Ce n'est pas assez : *j'affirme que cette langue artificielle peut être beaucoup plus régulière, plus parfaite, plus facile à apprendre, que n'importe laquelle des langues naturelles de l'humanité.* »

Au point de vue du Droit International, cette solution est la seule qui puisse nous satisfaire, à condi-

tion toutefois que les racines de ses mots soient, ou totalement factices, ou puisées d'une façon équitable et judicieuse dans toutes les langues européennes. C'est le seul moyen de ne pas favoriser un groupe ethnique au détriment des autres.

On objecte encore au principe que, dans l'application, on a vu des centaines de projets avorter misérablement. D'abord cela ne serait pas une preuve, ni une raison, pour que plusieurs essais nouveaux ne puissent remplir les conditions nécessaires Ensuite cela montre seulement que les auteurs de ces propositions n'étaient pas suffisamment aptes à poser les bases d'une telle langue, ce qui ne saurait nous étonner, puisqu'il y a très peu d'années que la philologie a fait assez de progrès pour permettre de résoudre le problème en connaissance de cause et, partant, avec quelque chance de succès.

Les solutions proposées peuvent se diviser en deux groupes : les langues philosophiques et les langues artificielles proprement dites.

II

Les langues philosophiques, dont nous ne parlerons ici que pour mémoire, se subdivisent elles-mêmes en deux branches. D'une part les *pasigraphies*, écritures universelles par signes, dessins ou chiffres.

D'autre part les *langues philosophiques proprement dites*, au moyen desquelles leurs auteurs prétendent pouvoir faire exprimer par les lettres constitutives des mots la signification même de ces mots.

Les premiers essais de langues philosophiques ont été tentés par Tartaglia Candano et Buteo. Mais, comme le remarque Moritz Cantor, en parlant des précurseurs de Leibnitz, ces pasigraphies n'étaient guère que de petites récréations scientifiques ; Bacon puis Pascal, dans son « traité du triangle mathématique » s'occupèrent encore de la question.

Puis vint Descartes qui, parlant de ce sujet nous dit : « L'invention de cette langue dépend de la vraye Philosophie », et plus loin : « Je tiens que cette langue est possible », termes que nous avons vus dans la bouche de Max Muller.

L'évêque Wilkins publie à Londres, en 1661, un ouvrage intitulé : *Mercury, or the secret and swift Messenger; showing how a Man may wilh Privacy and Spead communicate his Toughts to a Friend at a distance*, et en 1868, un autre qui a pour titre : *Essay Towards a real Character and a philosophical Language, with a alphabetical Dictionary.* Un autre auteur Dalgarno, fit paraître en même temps : *Ars signorum, vulgo character universalis et lingua philosophica.*

Ils adoptaient tous deux ce principe que toutes nos idées sont des combinaisons homogènes et uniformes d'un petit nombre d'idées simples, qui composeraient *l'alphabet des pensées humaines.* Ils donnaient une forme commune aux noms des êtres du même genre, en faisant varier seulement la dernière lettre pour désigner les diverses espèces. Par exemple :

N ŋ k a	signifiait	éléphant
N ŋ k ŋ	—	cheval
N ŋ k e	—	âne
N ŋ k o	—	mulet, etc., etc.

Leibnitz qui vint après fit paraître la *Sciencia Generalis*, dans laquelle se trouvait le *lingua rationalis*, et plus tard la *Dissertatio de arte combinatoria*, où il critique ses deux prédécesseurs immédiats dont nous venons de parler. De plus il y expose ses idées sur « une manière de langue et d'écriture universelle », avec laquelle on pourrait rendre « *toutes les vérités de raisons* », mais sans entrer dans le détail de ce qu'il nomme la *Characteristica realis*.

A la même époque, le docteur Johann Becker proposait de numéroter les mots du dictionnaire dans chaque langue, en assignant le même numéro aux mots équivalents et de se servir de ces numéros comme d'écriture internationale.

Ce système, tout bizarre qu'il puisse paraître, fut repris en 1797 par le linguiste Wolke, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg, mais avec plus de développement. Ce dernier se servait de dictionnaires spéciaux, contenant les conjugaisons et les déclinaisons. Il est encore prôné de nos jours, par certains auteurs qui vendent, à Paris notamment, des petites brochures contenant les mots usuels de plusieurs langues ainsi numérotés.

Il y eut encore une foule d'auteurs de pasigraphies ou de langues philosophiques ; notons en passant une théorie qui a réuni de nombreux suffrages. Ce fut Andréas Muller qui l'expose le premier en 1681 : une écriture fondée sur les caractères chinois. Puis vint Sinibaldo de Mas, en 1863, qui reprit la même idée. « L'idéographie est l'art d'écrire avec des signes qui représentent des idées, et non avec des mots d'une langue quelconque ».

D'autres suivirent ; l'un d'eux ne craint pas de dire que l'avenir appartient seulement aux langues internationales optiques et hiéroglyphiques, et que la langue phonétique artificielle est toujours une utopie. Il n'en est pas de même de l'idéographie : La langue écrite du chinois est basée sur ce principe ; elle symbolise non des mots mais des idées, ce qui fait que, bien que ne se comprenant pas toujours entre eux oralement, de par la diversité de leurs langues, ils peuvent correspondre le pinceau à la main.

Les partisans de cette théorie s'appuient sur l'énorme diffusion de l'écriture chinoise, pratiquée par un demi-milliard d'hommes d'idiomes très divers, seulement ils oublient de dire que ces hommes passent leur vie à apprendre à lire, sans jamais savoir complètement.

Niethammer, au contraire, est d'avis qu'avec ce système on n'atteindra jamais le but. Il propose une langue philosophique, à mots phonétiques, analogue aux langues naturelles. Letellier, vers 1860, fit paraître la « *Langue universelle* », dans laquelle chaque lettre représente une idée. Par exemple : *y* = adverbe, *à* = affirmation, *g* = absolu : *yag* signifie donc oui. On voit la série de rébus que présente à l'esprit un tel idiome.

Le dernier système paru est le *Chabé* de l'ingénieur Maldant qui, plus mathématicien que philologue, fut frappé du gaspillage de lettres qui existe dans la totalité de nos langues. Il composa donc toutes les combinaisons possibles et prononçables de deux, trois, quatre et cinq lettres et assigna à chacune un sens particulier.

Enfin il en est un encore à venir : le *Spokil* du Dr Nicolas.

Nous en avons passé beaucoup et des meilleurs, mais nous ne voulions pas allonger outre mesure une liste déjà trop longue.

Au reste les langues philosophiques, pas plus que les pasigraphies, ne sont pratiquement utilisables. Les premières surchargent la mémoire outre mesure, car les mots d'une même famille n'y sont différenciés que par une lettre.

Les secondes ne peuvent être adoptées de par leur définition même, puisqu'elles manquent d'une des conditions primordiales de la langue auxiliaire que nous envisageons, celle d'être *parlable*.

C'est là un fait fort regrettable, car au point de vue du Droit International, ces langues réalisent absolument l'idéal rêvé. Tout y est artificiel : rien d'emprunté aux idiomes nationaux ; par conséquent neutralité absolue.

Nous verrons plus loin si cette condition ne pourrait pas être remplie par une langue artificielle proprement dite.

III

La première semble être due à l'abbé Sotos Ochando, qui la fit paraître à Madrid en 1860, sous le titre de *Dictionnario de lengua universal*. C'est une œuvre *a priori* qui n'est pas sans valeur, mais qui a le léger défaut d'être plus difficile à apprendre que n'importe quelle langue vivante.

A signaler ensuite, le *Pantou dimoun glossa* de Lucien de Rudelle.

Il faut arriver jusqu'au *volapuk* du badois Schleyer (1879) pour trouver une tentative vraiment sérieuse. C'est au reste une de celles qui ont fait le plus de bruit et la première même dont tout le monde, ou à peu près, ait parlé.

L'œuvre de Schleyer qui semble du reste inspirée de la tentative précédente, après avoir soulevé un enthousiasme universel, semble avoir perdu le terrain qu'une propagande habile et aussi, notons-le en passant, le réel besoin d'intercommunication qui se faisait sentir, lui avaient acquis. Sa grammaire avait été traduite dans un grand nombre de langues; le volapuk occupait dix-huit journaux et était même répandu en Chine. Aujourd'hui, il n'a plus qu'un unique journal, imprimé en Autriche, le seul pays qui lui soit un peu resté fidèle.

La faute en est à son auteur qui a été exhumer les conjugaisons et les déclinaisons antiques, pour doter sa langue d'une grammaire compliquée, surannée et régressive, et qui a composé son vocabulaire de mots étranges, d'une longueur démesurée, tirés en grande majorités de racines germaniques, mutilées à tel point qu'elles deviennent méconnaissables.

Ensuite nous avons une longue série de langues d'ailleurs supérieures au Volapuk, sans être cependant parfaites.

Ce sont la *Pasilingua* de Steiner, la *Lingua* d'Henderson, la *Langue Catholique* du docteur Liptay, l'*Universala* de Heintzeler, la *Lingue internazional* de Lott, la *Lingu intrnasionik* (sic) de W. Rosenberger, l'*Orba*, le *Bopal*, le *Spelin* de Bauer, le

Do, ré, fa, ré, si la, de Sudre, l'*Espéranto* du docteur Zamenhof, la *Lingvo internaciona* de Mr de Beaufront (1), le *Patoi-glob* de Bohin, la *Langue Instantanee,* — le *Dilpok,* ou langue des commerçants, la *Langue Bleue* de M. Bollack, etc... etc...

Nous ne nous arrêterons que sur quelques projets principaux, ceux qui ont fait le plus de bruit, soit par leurs qualités, soit par les campagnes entreprises en leur faveur.

Parmi ces dernières, il convient de signaler la *Langue Catholique.* Cet idiome n'existe encore qu'à l'état de projet. La méthode du Dr Liptay consiste essentiellement à prendre tels quels les mots qui forment le fond commun des langues romanes, et à les régulariser *dans une certaine mesure.*

Ce sont justement ces derniers mots qui contiennent la plus grande critique de cette langue.

Il faut au moins, qu'une langue artificielle soit *absolument* régulière.

Notons aussi la « *Langue Bleue* », ainsi nommée de la couleur du ciel « sur l'azur duquel il n'est pas de frontières » (2). Ce système a des avantages, mais aussi plusieurs inconvénients. La grammaire y est bouleversée de fond en comble. Les tendances poétiques de l'auteur, indiquées par l'explication qu'il donne du titre de la langue, percent dans plusieurs

---

(1) Notons en passant que cette langue n'a jamais vu le jour, M. de Beaufront l'ayant abandonnée aussitôt après avoir eu connaissance de l'Esperanto pour devenir un fervent propagateur de cette dernière.

(2) Lamartine — Justification du titre donné par M. Bollack à son œuvre.

bizarreries. Notamment pour le nombre des temps qui sont le présent, le passé, le futur et aussi *l'éternel*, qui a d'ailleurs un *passé*. Nous trouvons aussi la règle de la Marguerite, ainsi appelée en souvenir du « jeu de l'effeuillement de la marguerite par les jeunes filles anxieuses de connaître leur destinée. »

Outre « ces petites subtilités poétiques » qui peuvent paraître extraordinaires dans une langue qui, de par la volonté de son auteur, ne se prête pas à la littérature, nous voyons d'autres innovations bizarres : ainsi ce ne sont pas les substantifs qu'on décline, mais les prépositions; la syntaxe varie d'après certaines indications etc. etc... Cette langue, très compliquée, au vocabulaire formé des radicaux empruntés aux langues vivantes, mais par trop écourtés, a beaucoup des inconvénients du volapuk.

Nous arrivons ainsi à la langue *Espéranto*, qui, si elle n'est pas absolument parfaite, a du moins beaucoup de supériorités sur toutes ses concurrentes. Elle n'admet aucun caprice d'orthographe et celle-ci est rigoureusement phonétique.

La grammaire ne comprend que seize règles qui ne souffrent pas d'exceptions. Le vocabulaire est établi par une sorte de suffrage universel des racines européennes. Celles qui sont tout à fait internationales y sont adoptées telles quelles, ainsi que celles qui sont à peu près communes à toutes les langues. Pour les autres elles sont prises par parties égales dans tous les idiomes européens. Ce mode de formation fait, qu'au premier abord, un homme un peu lettré, de quelque pays qu'il soit, comprend *grosso modo* un texte qu'on lui présente.

Enfin le nombre des racines est réduit au strict

nécessaire, d'après le principe de Leibnitz énoncé plus haut et les mots sont formés par ces racines, auxquelles on adjoint des préfixes ou des suffixes, toujours les mêmes pour chaque nuance de la pensée. Dix-sept terminaisons indiquent à première vue les différentes parties du discours, les temps et les modes des verbes, etc., etc..

La construction de la phrase est facultative, grâce au rétablissement d'un seul cas : l'accusatif, qui empêche toute amphibologie (1).

Cette langue n'est pas parfaite, avons-nous dit, car on peut encore simplifier les seize règles de sa grammaire et l'auteur, le docteur russe Zamenhof, a voulu trop bien faire en les compliquant inconsciemment de bizarreries inutiles qui, existant dans sa langue maternelle, ne lui sont pas apparues comme telles.

Malgré ces quelques défauts, d'ailleurs insignifiants et faciles à faire disparaître, Max Muller a pu dire : « *Je dois certainement attribuer la première place à la langue Esperanto parmi ses concurrentes.* » C'est, à notre connaissance, celle qui réalise le mieux les *desiderata* exigés d'une langue internationale auxiliaire.

Ceux-ci sont d'ailleurs assez nombreux.

Tout d'abord nous devons rappeler son rôle : elle sera purement *auxiliaire* et *internationale* : et, sans

---

(1) La phrase suivante de M. de Beaufront, fournit un échantillon d'Esperanto, en même temps qu'elle exprime avec un rare bonheur ses qualités : « Simpla, fleksebla, belsona, vere internacia en siaj elementoj, la lingvo Esperanto prezentas al la tuta mundo, la sole veran solvon de l'lingvo internacia, ĉar, tre facila por la homoj malmulte instruitaj, Esperanto estas komprenata sen peno de la personoj bone edukitaj. »

supplanter aucunement les idiomes nationaux, elle devra rétablir entre deux civilisés n'entendant pas simultanément la même langue, la possibilité de converser ensemble, exactement comme s'ils étaient compatriotes. « Ce sera la *langue étrangère,* commune à tous les peuples, la seule par conséquent que chacun d'eux aura à apprendre pour pouvoir communiquer avec tous les autres. » (1).

Avant de devenir la langue « mondiale » ce sera la langue européenne et américaine, propre à toutes les relations entre les peuples, comme elle le sera pour les individus, partant le langage diplomatique par excellence, ainsi que celui des congrès et des conférences internationales.

Or, Heffter dit de la langue diplomatique : « La logique et la clarté, voilà les qualités essentielles d'un style qui n'est ni celui du métaphysicien, ni celui de l'orateur. » (2).

Pour être logique et claire, il faudra que cette langue ait une orthographe rigoureusement phonétique et qu'on reconnaisse à première vue, ou à la simple audition, toutes les parties du discours : une prononciation harmonieuse, aisée et immuable, de façon que chaque syllabe ait invariablement un son propre et que chaque son corresponde toujours à une syllabe déterminée. De même, la philologie nous montrant dans la grammaire générale indo-européenne la transformation constante des anciennes langues synthétiques en langues analytiques, l'idiome auxiliaire vers

---

(1) Couturat, professeur de l'Université de Toulouse : *Pour la langue internationale*, page 5.

(2) Heffter : *Le Droit International de l'Europe.*

lequel nous tendons sera analytique ou ne sera pas (1), car ce fait n'est que la démonstration de la tendance générale de la façon de penser moderne.

Pour être vraiment internationale, son acquisition devra être d'une facilité et d'une rapidité extraordinaire pour toute personne d'instruction élémentaire moyenne et spécialement pour celles de civilisation européenne. C'est là une condition *sine qua non*, car une pareille langue ne peut triompher de l'inertie humaine que par la perspective d'avantages immenses, mis en regard d'efforts insignifiants. Elle doit d'autant plus se préoccuper des hommes moyennement instruits, qu'ils forment la masse des intéressés à la question et que les gens d'éducation soignée, mais surtout les érudits, peuvent plus aisément se passer de la Langue Internationale

Pour atteindre ce but, il ne faut pas présenter aux yeux ou aux oreilles des mots absolument nouveaux, ne rappelant en aucune façon ceux de nos langues nationales. Créer un vocabulaire de toutes pièces serait courir à un échec certain, à cause du trop grand effort de mémoire qu'il nécessiterait. Ce sont les idiomes existants qui, en se mêlant, fourniront l'étoffe de la langue nouvelle qui, sur ce point, aura le même principe originel que nos langues dites naturelles.

Il existe déjà, d'ailleurs, un vocabulaire international, composé des mots qui sont du domaine de toutes les langues, termes fort nombreux au reste, et comprenant d'abord toutes les expressions scienti-

---

(1) Regnaud, professeur de sanscrit à l'Université de Lyon : *Les conditions d'établissement d'une Langue internationale*, page 20.

fiques nouvelles : ce sera là le noyau de la lexicologie de la langue ; on y ajoutera ceux qui sont les plus répandus et on procédera pour les autres à un choix impartial et judicieux entre les différents idiomes, en adoptant les plus courts, les plus distincts et les plus harmonieux.

On doit, en effet, à tout prix respecter le principe de *la plus grande internationalité*. Cependant il ne faut pas que ce soit au détriment de la mémoire. Ainsi on ne devra pas prendre absolument tous les éléments internationaux sans discernement, et pour les mots autres que ceux formés du radical seul, l'adjonction de nombreuses particules fournira un dictionnaire qu'on pourra faire aussi complet qu'on le désirera, et aussi *neutre* qu'il est possible.

Il faudra, en effet, que la langue soit complexe, c'est-à-dire capable d'exprimer *toutes les idées* avec précision, et telle qu'on la puisse écrire, lire et parler. Elle devra pouvoir servir aux savants et aux littérateurs, aux industriels et aux commerçants, aux voyageurs et aux touristes, aux diplomates et aux gouvernements, au même titre que n'importe laquelle des langues nationales, et elle devra être l'organe idéal des relations habituelles de la vie sociale et des rapports d'État à État.

La grammaire et la syntaxe seront réduites au strict nécessaire, et conçues de telle sorte qu'à première vue et à l'aide seule d'un dictionnaire, on puisse voir le sens général d'une phrase. Les règles devront donc être en plus petit nombre possible, ne souffrant aucune exception. Il n'y aura pas de construction imposant un ordre déterminé des mots dans la phrase, afin de permettre à chacun d'écrire

comme dans sa langue, et aux traducteurs consciencieux de suivre le mot à mot, donnant ainsi un aperçu absolument exact du génie particulier à chaque nation et même à chaque auteur.

Bien que ces conditions paraissent à première vue irréalisables, elles ont cependant toutes été remplies dans l'ensemble des langues artificielles proposées, sans toutefois se trouver réunies d'une façon absolue dans aucune d'entre elles.

Mais que d'objections n'a-t-on pas amoncelées contre cette langue nouvelle ! La plus répandue est celle de la prononciation

On a dit que si l'on parvenait, dans la totalité de l'Europe, à se comprendre par écrit, jamais deux correspondants, étrangers l'un à l'autre, mis en présence, ne se comprendraient. Outre que ces allégations sont détruites par les faits, notamment par des adeptes du volapuk et de l'esperanto, elles ne résistent pas au raisonnement. Si l'orthographe est rigoureusement phonétique, si les sons les plus voisins sont suffisamment distincts, et si l'on écarte de la langue nouvelle toute émission de voix difficile à rendre pour un peuple quelconque (1), cette objection n'aura aucun fondement.

On a bien prétendu que si les hommes modifiaient leur manière de prononcer, c'est qu'ils étaient obligés de le faire, par suite d'une *modification* de leurs organes eux-mêmes, et que, partant, il ne dépendrait

(1) Notamment l'*u* français, le *th* anglais, le *ch* allemand, sans aller jusqu'à proscrire l'*r*, (comme le volapuk) sous prétexte que les Chinois ne peuvent pas la prononcer. Il paraît inutile de compliquer ainsi le question au bénéfice d'un peuple qui ne semble guère féru d'internationalisme.

pas de leur volonté de conserver une phonétique rigoureuse. Mais cette assertion est controuvée et la preuve en est que, depuis plusieurs millions d'années, les hommes emploient les deux mêmes termes, prononcés identiquement dans tous les pays, pour appeler leurs parents d'une façon familière. Nous savons, en effet, que les enfants du temps d'Homère disaient déjà avec Nausicaa : « παππα φίλε ».

Une autre objection consiste à dire que la Langue Internationale ne pourra pas rendre les *idiotismes*. Cela est exact, mais aucune langue naturelle, à moins d'avoir un idiotisme commun avec une autre, ne peut les rendre davantage. Lorsque l'on parle à un étranger, dans n'importe quelle langue que ce soit, on évite de telles expressions.

On objecte encore le défaut de concordance des concepts qui se correspondent en apparence entre les différentes langues et même des sens qu'elles attribuent au même mot. Ce défaut, non plus, n'est pas propre à la Langue Internationale ; mais hâtons-nous d'ajouter qu'il sera moins fort chez elle, attendu que le sens des mots formés d'après les principes énoncés plus haut, serait plus précis que dans aucune langue vivante.

A bout d'arguments, ses détracteurs, soulevant une question nouvelle, prétendent que, si bien faite soit-elle, une langue artificielle n'aura aucune chance de réussite, personne n'osant entreprendre une étude sans l'assurance de son utilité, qu'il faut attendre un développement plus grand de l'internationalisme pour songer à faire adopter une langue auxiliaire ; que, sans cela, chacun attendra que les autres étudient la langue, avant de l'apprendre soi-même.

Nous ne nous arrêterons pas à la précarité de ce cercle vicieux, croyant suffisamment avoir montré quel rôle jouerait justement une langue auxiliaire commune, dans le développement de l'internationalisme, et nous parlerons plus loin des moyens pratiques de faciliter la diffusion de la langue choisie.

Enfin, on lui reproche son manque de personnalité « elle remportera peut-être peu de sympathie auprès d'esprits très distingués, très fins, à qui pareille langue semblera dénuée d'art et d'âme. Mais l'art et l'âme, c'est nous qui les mettons dans nos langues qui n'ont de vie que celle que nous leur prêtons.

Cette langue aura l'âme qu'on lui donnera, très humaine, très moderne, non sans charmes, certes. » (1)

---

(1) Th. Cart, *loc. cit.*

CHAPITRE V

Application pratique du principe

Nous avons vu, par le nombre et les qualités respectives des projets élaborés, que le véritable obstacle dans la question qui nous occupe n'est pas la difficulté supposée de trouver un idiome pouvant jouer le rôle d'organe international, mais plutôt l'inertie possible de ceux-là mêmes qui sont intéressés à son emploi. Cette inertie est infiniment plus faible d'ailleurs qu'on ne serait tenté de le supposer.

Des différents congrès qui ont été saisis de la question, deux seulement ont refusé de nommer des délégués ; parmi ces derniers, devons-nous compter celui des langues vivantes ? On s'occupe beaucoup de ce grave problème, même dans les plus hautes sphères scientifiques.

M. Ernest Naville, associé suisse de l'Institut, a envoyé sur la Langue Internationale un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de cette même académie.

MM. le général Sebert et Charles Méray ont présenté à l'académie des sciences un mémoire sur cette question en insistant d'une façon spéciale sur son utilité scientifique. Dans la même séance, M. le général Sébert signalait à ses éminents collègues une lettre sollicitant la Compagnie de vouloir bien s'occuper de la question d'une langue auxiliaire auprès de l'Association internationale des Académies.

Communiquée dans un cercle restreint, cette lettre avait recueilli en quelques jours de nombreuses et chaleureuses adhésions. « Une vingtaine de nos confrères, sous les yeux desquels cette adresse a passé, dit le général dans sa communication, y ont apposé leur signature pour en demander la prise en considération, et je pense que la liste de ces signatures aurait été beaucoup plus longue encore, si le temps avait permis à un plus grand nombre d'entre eux de prendre connaissance de la question.

« D'autres signatures ont été également données par quelques-uns de nos confrères des autres sections de l'institut, et, à Paris même, un grand nombre en ont été recueillies, parmi les notabilités scientifiques, les membres des corps enseignants et les membres de diverses sociétés savantes.

« Le mouvement s'est propagé aussi en province, dans les différents centres universitaires, et des signatures nouvelles arrivent chaque jour en nombre considérable.

« La ville de Dijon, surtout, s'est signalée en envoyant l'adhésion de la presque totalité des professeurs de son Université et de ceux de ses Facultés ou Ecoles spéciales, et ce résultat est dû à l'extension qu'a prise dans cette ville l'étude d'un système parti-

culier de Langue Internationale (1). Ces faits indiquent combien le problème de l'adoption d'une langue auxiliaire, pouvant faciliter les relations entre les personnes de nationalités étrangères, provoque en ce moment l'attention du monde savant et combien sa solution répondrait à un besoin universellement ressenti. »

La lettre dont il vient d'être question émanait de quelques personnes choisies par plusieurs congrès et qui sont groupées sous le nom de « *Délégation pour l'adoption d'une langue auxilliaire internationale.* » Cette déclaration est ainsi conçue :

I. Il y a lieu de faire le choix et de répandre l'usage d'une langue auxiliaire internationale destinée non pas à remplacer dans la vie individuelle de chaque peuple les idiomes nationaux, mais à servir aux relations écrites et orales entre personnes de langues maternelles différentes.

II. Une langue auxiliaire internationale doit, pour remplir utilement son rôle, satisfaire aux conditions suivantes :

1re Condition. — Etre capable de servir aux relations habituelles de la vie sociale, aux échanges commerciaux et aux rapports scientifiques et philosophiques.

2e Condition. — Etre d'une acquisition aisée pour toute personne d'instruction élémentaire moyenne et spécialement pour les personnes de civilisation européenne.

3e Condition. — Ne pas être l'une des langues nationales.

---

(1) L'Esperanto.

III. Il convient d'organiser une délégation générale représentant l'ensemble des personnes qui comprennent la nécessité ainsi que la possibilité d'une langue auxiliaire et qui sont intéressées à son emploi. Cette délégation nommera un comité composé de membres pouvant être réunis pendant un certain laps de temps.

Le rôle de ce comité est fixé aux articles suivants.

IV. Le choix de la langue auxiliaire appartient d'abord à l'*Association internationale des Académies*, puis en cas d'insuccès au comité prévu à l'article 3.

V. En conséquence, le comité aura pour première mission de faire présenter, dans les formes requises, à l'Association internationale des Académies, les vœux émis par les sociétés et congrès adhérents, et de l'inviter respectueusement à réaliser le projet d'une langue auxiliaire.

VI. Il appartiendra au Comité de créer une société de propagande destinée à répandre l'usage de la langue auxiliaire qui aura été choisie.

VII. Les soussignés actuellement délégués par divers congrès et sociétés, décident de faire des démarches auprès de toutes les sociétés de savants, de commerçants et de touristes pour obtenir leur adhésion au présent projet.

VIII. Seront admis à faire partie de la délégation, les représentants de sociétés régulièrement constituées qui auront adhéré à la présente déclaration.

Si les partisans de la langue internationale sont nombreux, ils ne sont pas tous d'accord sur l'application pratique du système.

Les uns demandent avec instance, l'intervention immédiate des pouvoirs publics. Il suffirait d'une loi

promulguée le même jour par tous les gouvernements, pour règlementer l'étude de la langue choisie, l'imposer dans tous les établissements d'enseignement supérieur et secondaire d'Europe, et l'exiger pour les diplômes universitaires...

Nous croyons que ce serait aller bien vite en besogne, et que le choix aussi précipitamment fait — en admettant qu'il le fût avec l'ensemble dont on parle — aurait d'autant plus de chances de rencontrer des adversaires, qu'on obligerait une grande partie de la population à une étude dont l'utilité pratique ne se ferait pas sentir d'une façon immédiate pour tous ceux à qui on l'imposerait.

D'autres, au contraire, de dire : laissons aller les choses, la langue la plus facile, la plus conforme à son objet triomphera d'elle-même.

Mais ce serait laisser la porte ouverte soit à l'inertie, avec laquelle il faut toujours compter, soit au contraire à l'avènement de règnes simultanés de plusieurs langues qui, étant de valeurs égales, se feraient mutuellement concurrence. Celle-ci n'aurait pas de chance d'aboutir à une sélection logique, et nous mènerait probablement — en voulant détruire celle déjà existante — à une autre Tour de Babel.

Il est probable d'ailleurs que les projets proposés étant des œuvres personnelles et, comme telles, dépourvues de garantie, manqueraient de l'autorité suffisante pour se faire admettre d'un accord spontané et d'une manière assez générale, par les seuls efforts de leurs adhérents.

Nous avons, il est vrai, l'exemple de l'adoption de la numération décimale, de la division du cercle et de celle du temps, du calendrier grégorien, du système

métrique, du système d'unités C. G. S., de la nomenclature et de la notation chimique, exemples qui tendraient à prouver que les institutions internationales utiles ou commodes se répandent parfaitement d'elles-mêmes.

Mais il ne faut pas laisser la porte ouverte aux aléas. Nous croyons qu'il y aurait besoin, en la matière, de l'autorité et du prestige qui seraient conférés à la langue remplissant le mieux les conditions, par le choix motivé, effectué par un aréopage de linguistes d'élite appartenant aux différentes nations intéressées.

Nous demandons donc d'abord une étude sérieuse et approfondie de la valeur respective des différents projets proposés, par un Congrès de personnalités incontestables et incontestées réunies à cet effet; cela, bien entendu, concurremment avec les initiatives individuelles dont le concours est indiscutablement fort utile.

Ce Congrès serait constitué par les gouvernements, après une entente préalable qui serait au reste facile à obtenir. Après la clôture des travaux de cette commission internationale, mais alors seulement, les gouvernements, sur ses conclusions, pourraient prendre une décision simultanée et réaliser ainsi l'idéal des partisans de la première théorie exposée.

Lorsque toutes les nations auraient règlementé l'étude de cette langue, qu'on a pu appeler *l'Etranger*, le but proposé serait atteint. Il n'y aura pas même nécessité immédiate à ce que tous les gouvernements l'adoptent à la fois : le fait par la majorité d'avoir choisi l'une d'elles, entraînerait forcément l'adhésion des autres, car les réfractaires seraient les premiers

à pâtir de leur abstention, leurs relations et leur commerce en souffriraient immédiatement.

Il resterait cependant quelque chose à faire. Il faudrait un *sénat* pour veiller sur la *constitution* de la langue, c'est-à-dire un aréopage, une sorte d'Académie internationale chargée de maintenir l'unité et l'intégralité de l'idiome « Etranger », d'éviter les déformations qui se produiraient infailliblement par l'usage, et ayant aussi pour mission de créer les mots nouveaux au fur et à mesure des *nouveaux* besoins.

De la sorte, on éviterait les schismes dissidents et locaux qui se sont produits autrefois, notamment pour le volapuk, et l'on aurait ainsi une langue *une* et *immuable*.

Aussitôt mise en vigueur, aussitôt appliquée : avec quel courage la jeunesse européenne et américaine ne travaillerait-elle pas à l'étude de l'idiome qui lui ouvrirait le domaine intellectuel de toutes les nations civilisées, et de l'utilité de laquelle elle pourrait se rendre compte immédiatament en correspondant avec les jeunes gens étrangers.

CONCLUSION

Une langue conçue d'après les principes que nous avons énoncés, maintenue par les moyens proposés dans des règles étroites et fixes, ne tardera pas, par suite de sa diffusion, à devenir celle des sciences, du commerce et de la diplomatie. Les relations internationales de toutes sortes recevront de ce fait une impulsion nouvelle, car nous avons vu que si la nécessité de la Langue Internationale résultait du développement inouï de l'intercommunication des peuples, l'institution d'une langue auxiliaire rendrait ces relations plus fréquentes et plus nombreuses.

Elle favorisera à la fois l'extension des *échanges commerciaux* et celle des *échanges d'idées*. Or nous pourrons dire avec M. Frédéric Passy que ces derniers sont plus précieux encore que les échanges matériels sans lesquels pourtant aucune nation aujourd'hui ne pourrait ni travailler, ni subsister. Ne voyons-nous pas en effet, chaque jour, augmenter le

nombre des congrès dans une proportion notable, relativement à celui des expositions de produits. Ne voyons-nous pas aussi, outre ces manifestations générales de l'union des penseurs du monde civilisé, l'extension de plus en plus grande que prennent les correspondances et les communications particulières entre individualités de tout ordre, entre personnes de toutes conditions? N'est-ce pas en grande partie à la création de langues internationales artificielles qu'on doit le développement si considérable, surtout dans ces dernières années, de ces échanges d'idées et d'impressions? Les publications internationales, les annuaires d'adhérents aux différentes langues récemment créées, nous le prouvent d'une façon irréfutable.

Que si l'on reproche, comme nous l'avons vu, à la langue internationale artificielle, de manquer « d'âme » nous répondrons (1) qu'elle aura un contenu plus riche et plus précieux encore : l'ensemble des idées et des vérités philosophiques, morales, scientifiques et pratiques qui forment le patrimoine commun des nations.

Elle présentera de plus l'avantage d'aider à la création de la « *Conscience de l'humanité* », car grâce à elle les idées généreuses se propageront et les hommes apprenant à bien se connaître, à s'apprécier, éviteront de plus en plus les occasions de dissidences ou de conflits, qui leur sont réciproquement si préjudiciables.

---

(1) M. Couturat. *Loc. cit.*

Peut-être alors pourront-ils *s'aimer*, réalisant ainsi l'idéal entrevu dans les vers sublimes de Lamartine :

« Je suis concitoyen de tout homme qui pense
« Ma patrie, c'est l'humanité ! »

Vu :

H. MOULIN.

Vu : *Le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Dijon,*

E. BAILLY.

Vu et permis d'imprimer.

Dijon, le 2 juin 1902.

Le Recteur de l'Académie,

Ch. ADAM,

Correspondant de l'Institut.

BIBLIOGRAPHIE

De Beaufront. — « L'Esperanto. »
Bluntschli. — Le Droit International codifié.
Bollack. — La « Langue Bleue ».
Bonfils. — Traité de Droit International Public.
Léon Bourgeois. — Lettre Préface de l'Almanach de la Paix de 1901.
Th. Cart. — A la recherche d'une langue internationale. Voir Th. Cart.
« *Concordia* » — Organe de la société d'études et de correspondance internationales. Articles de Mlle Bodin, de MM. de Beaufront, Büchner, Chavet, Lombard, F. Passy, Tasset.
Couturat. — Pour la Langue Internationale.
Deniker. — Les Races et les Peuples de la Terre.
Descamps. — Mémoire aux Puissances.
Diodore de Sicile. — « Bibliothèque Historique. I, 8. »
Lord Dufferin. — Discours à l'Association Franco-Anglaise.
Frunck Brentano. — Précis de Droit des Gens.
« *Gagenwart* » de Berlin. — L'Union des Etats Européens.
Grotius. — De Jure Belli ac Pacis.
Heffter. — Le Droit International de l'Europe.
De Holtzendorff et Rivier. — Introduction au Droit des Gens.
De Holtzendorff. — Eléments de Droit International.
V. Hugo. — Discours d'ouverture du Premier Congrès de la Paix, 21 août 1849.
Kamarowski. — Le Tribunal International.
M. Ch Lambert. — Les Langues Internationales.
» La Vie et la Mort d'une Langue.
Leau. — Une Langue Universelle est-elle possible ?
Lefevre. — Les Races et les Langues.
S. S. Léon XIII. — Lettre à la Reine de Hollande du 29 mai 1899.
Lorimer. — Principes de Droit International.
» Le Problème final du Droit International.
F. de Martens. — Traité de Droit International.
Moch. — La Question de la Langue Internationale.

MONTESQUIEU. — L'Esprit des Lois.
NAPOLÉON III. — Lettre aux Souverains de l'Europe du 4 novembre 1863.
NAVILLE. — La Langue Internationale.
NICOLAS II. — Manifeste aux Puissances du 12 août 1898.
PADELETTI. — L'Alsace et la Lorraine et le Droit des Gens.
« *PAIX PAR LE DROIT* » Déc. 01. — Article de Théodore Ruysseñ sur le Xe Congrès de la Paix.
PASQUALE FIORE. — Le Droit International codifié.
PRADIER FODÉRÉ. — Cours de Droit Diplomatique.
E. RECLUS. — Géographie Universelle, Asie Orientale.
REGNAUD. — Les conditions d'Etablissement d'une Langue Internationale.
» Origine du Langage.
« *REVUE DE DROIT INTERNATIONAL* » 1881.
» 1887. Cte Kamarowski. Opinion sur les Armements Croissants.
RIVIER. — Les Lois de la Guerre sur Terre.
SCHLEICHER. — Importance du Langage pour l'Histoire Naturelle de l'Homme.
SCHLEYER. — Le « Volapuk »
GÉNÉRAL SEBERT. Sur l'Utilité Scientifique d'une Langue Auxiliaire Internationale. (Mémoire lu à l'Académie des Sciences, 1901.)
« *SOMMAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA PAIX* », La Haye, 18 mai 29 juillet 1899.
« *TOUR DU MONDE* » 1897. Article de M. E. Roux.
VAN DAEHNE VAN VARICK. — Actes et Documents relatifs au programme de la Conférence de la Paix. Articles de Lorimer, Bastiat, Obolinsky.
WHEATON. — Eléments de Droit International.
» Histoire des Progrès.
WHITNEY. — La Vie du Langage.
ZAMENHOF. — Langue Internationale « Esperanto ».

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Pages

Tableau des progrès du Commerce International et du Droit Cosmopolite.— En contradiction avec la vie internationale : la guerre. — Celle-ci ne peut disparaître que par la volonté collective des masses gouvernées.—Nécessité qu'elles s'entendent entre elles ..... 5 à 36

CHAPITRE PREMIER

De l'utilité d'une langue internationale auxiliaire ..... 37 à 51

CHAPITRE II

Solution par les **langues vivantes** : 1° Formation spontanée d'une *langue universelle* par la fusion des idiomes existants ; 2° Adoption de cinq ou six langues vivantes employées universellement à l'exclusion des autres : 3° Choix d'une langue nationale seule..... 52 à 78

Pages

CHAPITRE III

Solution par les **langues mortes** : 1° Le sanscrit : 2° l'hébreu : 3° le grec : 4° le latin..... 79 à 110

CHAPITRE IV

Solution par les **langues artificielles** : 1° De la possibilité d'une langue artificielle : 2° Langues philosophiques : 3° Langues artificielles rationnelles..... 111 à 136

CHAPITRE V

Application pratique du principe..... 137 à 143

CONCLUSION 144

BIBLIOGRAPHIE... 147

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE SIRODOT-CARRÉ
DIJON, Rue Amiral-Roussin, 40, DIJON